



HAL
open science

Toucher et constitution du corps propre au sein de la phénoménologie husserlienne

Aline Merlin

► **To cite this version:**

Aline Merlin. Toucher et constitution du corps propre au sein de la phénoménologie husserlienne.
Philosophie. 2020. dumas-03174696

HAL Id: dumas-03174696

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03174696>

Submitted on 19 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université Charles de Gaulle – Lille

UFR Humanités

Département de Philosophie

Master 1

Toucher et constitution du corps propre au sein de la phénoménologie husserlienne

Mémoire présenté et soutenu par :

Aline Merlin

Sous la direction de :

Claudio Majolino et Emanuele Mariani

Année universitaire 2019-2020

Quand tu t'engages pour avoir ton badge et ton flingue de philosophe, tu prêtes un serment qui dit : rien de ce qui est humain ne m'est étranger.

- Laurent Keiff massacrant Terence, conversations personnelles, 12 juillet 2017

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
REMERCIEMENTS	4
INTRODUCTION	6
CHAPITRE I : QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DU CORPS PROPRE ?.....	24
1. CE QU'ON ENTEND PAR LE TERME « CORPS PROPRE ».....	25
a. Le corps propre en tant que chose physique.....	25
b. Le corps propre en tant que réalité substantielle animée	26
c. Le corps propre en tant que premier objet de mon expérience, et organe de mon expérience	27
2. LES DEUX RÉALITÉS SUBSTANTIELLES QUI COMPOSENT LE CORPS PROPRE	28
a. Définition de ce qu'on entend par « âme »	28
b. Caractérisation de l'entrelacement de l'âme et du corps propre	31
c. Nature matérielle et nature animée	32
3. DISTINCTION DE MON CORPS PROPRE PAR RAPPORT AUX AUTRES ELEMENTS	34
a. Le corps propre n'est pas qu'un <i>Körper</i>	34
b. Le corps propre est un « je peux » dont je dispose, et auquel je coordonne des champs de sensations	35
c. Mon corps propre est-il vraiment une chose comme une autre ?	36
CHAPITRE II : LA CONSTITUTION DU FANTÔME DE LA CHOSE	38
1. LA CONSTITUTION DU FANTÔME, COMBINAISON DU SCHÈME SPATIO-TEMPOREL ET DU PLEIN SENSIBLE, REPOSE NOTAMMENT SUR LES CONTENUS TACTILES	39
a. Le plein sensible	39
b. Le schème spatio-temporel	41
1_ Le schème spatial.....	41
2_ Le schème temporel.....	43
c. Les propriétés tactiles du fantôme.....	44
d. La donation de « sens ».....	44
2. LE FANTÔME N'EST PAS UNE CHOSE, MAIS IL NE PEUT Y AVOIR DE CHOSE SANS FANTOME	47
a. Le rapport du fantôme à a chose	47
b. Le fantôme a une extension, la chose a une extension et est matérielle	49

c. Les propriétés du fantôme permettent la possibilité d'autres propriétés qui sont impliquées dans le toucher, les propriétés causales	50
CHAPITRE III : LA CONSTITUTION DE LA CHOSE MATÉRIELLE	52
1. QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DE LA CHOSE ?	53
a. La chose a des propriétés réelles	53
b. La chose est nécessairement intégrée à un temps et un espace	55
1_ Le rapport de la chose à la durée.....	55
2_ Le rapport de la chose à l'unité.....	56
c. Les caractéristiques de la chose qui ont déjà été exposées.....	57
2. QUE CHANGE, AU NIVEAU DE LA CHOSE, L'APPORT DE NOUVELLES QUALITÉS PAR RAPPORT À CE QUE NOUS AVONS DIT DU FANTÔME ?	59
a. Des contenus tactiles effectifs sont-ils possibles ?	59
b. La chose est une réalité substantielle	61
c. Qu'est-ce que connaître une chose ?.....	62
CHAPITRE IV : LE TOUCHER, SENS ORIGINAIREMENT NÉCESSAIRE À LA CONSTITUTION DU CORPS PROPRE	65
1. LE TOUCHER, MODE D'APPRÉHENSION ORIGINAIRE DU CORPS PROPRE	66
a. La sensation tactile, sensation localisée	66
b. Les différentes sensations engagées dans le toucher correspondent à différentes couches d'être	69
c. Exemples de cas limites	72
1_ Le cas où les sensations tactiles continuent sans que je touche l'objet	73
2_ Le cas où l'organe du toucher est altéré	75
2. LES PARTICULARITÉS DU TOUCHER PAR RAPPORT AUX AUTRES SENS	77
a. C'est uniquement par le sens du toucher que le corps propre peut être constitué	77
b. Les autres particularités du toucher par rapport aux autres sens	79
1_ Le cas où je touche une autre chose matérielle	80
2_ Le cas où je touche mon propre corps	82
3_ Les autres sens sont-ils capables de redoublement ?.....	85
c. D'autres sensations que celles tactiles peuvent-elles être localisées ?	86
d. Le rôle constitutif du toucher se prolonge aussi dans d'autres sensations	87
1_ Les sensations du premier groupe : les impressions sensibles	88

2_ Les sensations du second groupe : les affects sensibles	89
3_ Les sensations du troisième groupe.....	90
3. COMMENT LES SENSATIONS S'ENTRELACENT-ELLES AUX PROPRIÉTÉS RÉALES DE LA CHOSE ?	90
a. L'étendue : propriété particulière	91
b. Différences entre les propriétés réales et les impressions sensibles	92
c. L'unité physico-esthétique	94
d. De nouvelles propriétés réales sont possibles	95
CHAPITRE V : LES AUTRES STRATES DU NIVEAU CONSTITUTIF DU CORPS PROPRE PROLONGENT ET COMPLÈTENT LE TOUCHER TOUT EN REPOSANT SUR LUI	98
1. LE CORPS PROPRE EN TANT QU'ORGANE DU VOULOIR ET SUPPORT DU LIBRE MOUVEMENT	99
a. Le mouvement kinesthésique, complément du toucher qui me permet de parcourir mon corps	99
b. La seconde strate du niveau constitutif	102
c. Différences entre la perception du mouvement d'une des parties de mon corps et la perception du mouvement de tout mon corps	104
1_ Perception du mouvement spontané d'une partie de mon corps	104
2_ Perception du mouvement spontané de mon corps tout entier	106
2. LE CORP PROPRE EN TANT QUE POINT ZÉRO DE L'ORIENTATION	107
a. La troisième strate du niveau constitutif	107
b. Ce que je suis dans l'incapacité de faire parce que je suis toujours prise dans mon corps	110
3. LE CORPS PROPRE EN TANT QU'ÉLÉMENT D'INTERCONNEXION CAUSALE	113
a. La quatrième strate du niveau constitutif	113
b. Mais bien que les deux types de mouvements décrits soient différents, il n'y a pas seulement opposition entre mouvement spontané et mouvement mécanique	114
c. Cas limites où « l'intuition du mouvement peut être interprétée comme repos, l'intuition du repos comme mouvement »	117
1_ Je me meus et tout ce qui est autour de moi bouge au même rythme	117
2_ Je suis au repos, mais je suis mue	119
CONCLUSION	122
BIBLIOGRAPHIE	128

REMERCIEMENTS

Avant le début de cet écrit, je tiens à remercier plusieurs personnes, certaines pour leur aide dans la réalisation de ce mémoire, d'autres pour le soutien qu'elles m'apportent depuis plusieurs années.

Je veux d'abord remercier les deux personnes qui ont dirigé ce mémoire, Claudio Majolino, et Emanuele Mariani, et leur adresser toute ma reconnaissance. Si ce mémoire a pu voir le jour, c'est grâce à leurs conseils, à leurs questions stimulantes et à leurs corrections, ainsi qu'aux cours que M. Majolino a donné sur les *Ideen II* l'année dernière. C'est en effet suite à ce cours, et d'une présentation orale portant par hasard sur le corps propre, que j'ai souhaité aborder ce thème dans mon mémoire de master I. Durant l'année, M. Majolino et M. Mariani ont chacun leur tour été disponibles, non seulement pour répondre à mes questions, mais aussi pour lire mon travail. Ils ont pris le temps nécessaire pour m'aider, en rendez-vous ou par l'échange de mails, et ont encouragé la collaboration entre les masterants. J'ai d'ailleurs particulièrement apprécié les journées d'études qu'ils ont mises en place avec les différents élèves qu'ils dirigent. Ces journées nous ont permis à tous de nous rencontrer, d'échanger sur notre projet de mémoire, mais aussi de progresser dans ce dernier grâce aux différentes questions et intérêts des uns et des autres. C'est ainsi grâce à M. Mariani que j'ai rencontré Sara Brunet en début d'année. Je tiens particulièrement à la remercier pour sa gentillesse et sa bienveillance à mon égard. Ayant déjà écrit son mémoire de master I, elle m'a apporté de nombreux conseils pour que j'aborde l'écrit du mémoire et la soutenance le plus sereinement possible. Elle a su me rassurer quand j'en avais besoin, et a toujours été présente pour moi.

Je tiens aussi à remercier mes parents, parce qu'ils m'ont toujours soutenue dans mes choix, quels qu'ils soient. Ils m'ont notamment appris l'importance du travail, et m'y ont donné goût. Même s'ils ne comprennent pas toujours ce que je fais, et que la philosophie n'était pas la voie qu'ils pensaient me voir suivre, ils ont suivi et encouragé mon travail en constatant que ce que je fais compte pour moi et que je m'y épanouie.

Enfin, je tiens à remercier Laurent Keiff, le professeur qui m'a fait découvrir la philosophie en terminale, et qui m'a transmis sa passion. Arrivée en cours avec des préjugés sur la philosophie, c'est à son contact que j'en ai compris le vrai sens et l'importance. J'ai aimé la philosophie parce qu'elle m'a permis de ne pas simplement me limiter à un domaine d'étude, et m'a au contraire ouvert un champ d'étude infini, riche et passionnant. Après m'avoir incitée à étudier en classe préparatoire, Laurent a continué à suivre ma progression et l'a encouragée. Il m'a aidé de ses conseils, mais aussi des nombreuses discussions passionnantes que nous avons eues. Ses compétences et son regard sur le monde restent une source d'admiration et d'inspiration pour moi, et je le remercie sincèrement pour l'attention qu'il me porte.

INTRODUCTION

L'intellect a l'intellection de lui-même par une saisie de l'intelligible, car il devient intelligible en touchant et en pensant l'intelligible, de sorte que l'intellect est la même chose que l'intelligible.¹

« Une saisie » et « en touchant » sont des expressions qui renvoient à un domaine sensoriel, celui du toucher. Elles nous permettent de comprendre selon quel angle le toucher est pour la première fois analysé philosophiquement parlant. Il n'est pas considéré du point de vue de la sensibilité ou du contact, mais de la vérité. « [...] voici ce que sont le vrai et le faux : le contact et l'énonciation sont le vrai [...] et l'ignorance est l'absence de contact »². La vérité, au sens noétique, est alors elle-même considérée comme un toucher. C'est ce moment où l'intellect saisit l'intelligible. Dans l'action de toucher, c'est l'intellect connaissant qui se révèle. Le toucher, qui s'exerce au travers d'un corps, est alors la liaison nécessaire entre l'intellect et le corps ; liaison qui permet à l'intellect de *saisir* l'intelligible. Il a donc une place centrale dans la philosophie aristotélicienne, puisqu'il est lié à la plus haute sphère de la connaissance, celle des intelligibles.

Pourtant, en regardant l'histoire de la philosophie, on peut être étonné du peu d'attention qui a par la suite été accordé au toucher. La philosophie de la perception semble se concentrer sur l'étude du corps et de la vision, comme si la perception n'était que visuelle. Goût, odorat, et ouïe, sont même bien plus délaissés que le toucher. Ici, c'est sur ce dernier sens que nous allons nous concentrer, et plus particulièrement sur le rapport qu'il entretient, non seulement avec le corps, mais aussi avec les autres sens. Pour ce faire, nous allons nous appuyer sur la constitution husserlienne du corps propre, qui se fait *originellement* et *nécessairement* par le sens du toucher. Seulement, ce mouvement constitutif par lequel se manifeste la relation du toucher au corps ne peut pleinement être compris si nous ne le replaçons pas dans le projet husserlien. C'est pourquoi nous allons dans cette introduction

¹ ARISTOTE, *Métaphysique*, Livre XII-Λ, 7, 1072 b, traduit du grec par Marie-Paule Duminil et Annick Jaulin, Paris : Flammarion, 2008, p. 393. (Coll. GF).

² ARISTOTE, *Ibid.*, Livre IX-Θ, 10, 1051 b, p. 316.

commencer par expliquer ce qui motive l'intérêt pour le toucher et pour le corps propre chez Husserl.

Il n'y a pas identité entre les sciences réellement données (données à titre de phénomène culturel) et les sciences « au sens vrai et strict » [...]. Les premières renferment en elles, au-delà de leur existence en fait, une prétention qui n'est pas justifiée par le fait même de leur existence en tant que phénomène de culture.³

La révolution scientifique des Temps Modernes marque l'isolation des propriétés que le monde possède indépendamment du sujet qui les connaît – ce qu'étudient les « sciences "au sens strict" » –, des propriétés que notre psychisme attribue au monde – ce qui est l'objet d'étude des « sciences réellement données ». Cette distinction pousse alors les scientifiques à rechercher des principes qui existent *indépendamment* de la présence d'un sujet qui les percevrait. Ils développent l'idée selon laquelle nous pouvons, en établissant des lois universelles, connaître le monde de façon apodictique, c'est-à-dire le connaître *de droit*, et non *de fait*. Pourtant, des empiristes comme Hume réfutent qu'il nous soit possible, à partir de notre expérience sensible, et donc de notre perception, de connaître les propriétés du monde⁴. Cette connaissance est pour ce dernier une connaissance de fait, c'est-à-dire qu'elle est *a posteriori*, et par là, contingente. Seules les vérités de raisons, c'est-à-dire les vérités qui portent sur les relations entre nos idées, sont pour Hume absolument certaines et nécessaires, puisqu'elles ne sont pas tributaires de l'expérience sensible⁵. On pourrait alors croire que nous sommes condamnés au subjectivisme puisque toutes nos connaissances ne dérivent que de l'expérience. Mais la phénoménologie husserlienne semble, sans pour autant quitter le champ de l'expérience, apporter une réponse différente de celle proposée par Hume concernant la possibilité d'une connaissance objective. Pour réussir cela, il lui faut apporter une nouvelle

³ HUSSERL, E., *Der cartesianischen Meditatione*, issu de quatre conférences données les 23 et 25 février 1929 à la Sorbonne sur l'*Introduction à la phénoménologie transcendantale*. (Coll. Husserliana I). Traduit de l'allemand par Gabrielle Pieffer et Emmanuel Levinas, « Première méditation », in *Méditations cartésiennes*, Paris : VRIN, 1947, p. 7. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques).

⁴ HUME, D., *An Enquiry concerning Human Understanding*, extrait de *Enquiries Concerning Human Understanding and Concerning The Principles of Morals*, édité par L.A. Selby-Bigge et Peter Nidditch, 1748. Traduit de l'anglais par Michel Malherbe, « section IV », in *Enquête sur l'entendement humain*, Paris : VRIN bilingue, 2008, pp. 95-97. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques) : « Le contraire de toute chose de fait reste possible, puisqu'il n'implique jamais de contradiction et que l'esprit le conçoit aussi facilement et aussi distinctement que s'il était entièrement conforme à la réalité. »

⁵ HUME, D., « section IV », in *Ibid.*, pp. 95-96 : « Tous les objets dont la raison humaine se propose l'étude se divisent naturellement en deux genres : *les relations d'idées* et *les choses de fait*. Du premier genre sont [...] toute affirmation qui est intuitivement ou démonstrativement certaine. [...] Les choses de fait qui constituent les seconds objets de la raison humaine ne sont pas établies de même manière ; et si grande que soit pour nous l'évidence de leur vérité, cette évidence n'est pas de nature semblable à la précédente. Le contraire de toute chose de fait reste possible, puisqu'il n'implique jamais de contradiction et que l'esprit le conçoit aussi facilement et aussi distinctement que s'il était entièrement conforme à la réalité. »

définition de ce qu'il faut entendre par le terme « objectif ». Pour la phénoménologie après réduction, ce qui est objectif après la réduction ne désigne pas ce qui existe *indépendamment* de ce qu'en perçoit un sujet, mais au contraire, l'objectivité devient *ce qui se donne dans des actes de conscience*.⁶ Pour comprendre cela, il faut revenir à ce que recherche Husserl. Dans ce but, nous allons commencer par suivre le mouvement de la première des *Méditations cartésiennes*.

Husserl, comme il l'indique déjà par le titre de cet ouvrage, souhaite s'inscrire d'une certaine façon dans la continuité des *Méditations métaphysiques*⁷. Son but est de *rendre clairs les principes ultimes du monde*. Pour ce faire, et parce que Descartes avait la même ambition, Husserl prend le même point de départ que ce dernier. Il rappelle dans l'introduction des *Méditations cartésiennes* que l'objectif des *Méditations métaphysiques* est d'opérer « une réforme totale de la philosophie, pour faire de celle-ci une science à fondements absolus »⁸. Or, pour Descartes, toutes les sciences ne sont que des parties de la philosophie⁹. Husserl suit cette idée, et décide, pour ses recherches, de débiter par réformer les autres sciences, afin de réformer la philosophie. Il souhaite, en faisant abstraction des croyances généralement admises, *trouver pour les sciences un fondement qui soit absolument sûr et certain*¹⁰. Mais en ne tenant plus compte d'aucune de nos croyances, il en vient aussi à n'avoir aucune certitude concernant une quelconque présence, que ce soit celle des choses, du monde, ou même la présence et la possibilité d'une science. Husserl se donne donc pour objectif de fonder une première chose, la science, sans savoir si cela est réellement possible. Mais il peut malgré tout se référer à l'idée des sciences existantes afin d'être guidé par quelque chose, ici, l'idée qu'il

⁶ En disant ceci, Husserl reconfigure la distinction entre l'expérience interne et l'expérience externe faite par Brentano en montrant qu'elle n'équivaut pas à une distinction entre ce qui est évident et ce qui ne l'est pas. Brentano considère quant à lui que les objets des sensations sont nécessairement relatifs, ils ne se donnent jamais à nous tels qu'ils sont, et peuvent ne pas exister, tandis que les objets de l'expérience interne se donnent nécessairement tels qu'ils sont. Pourtant, une connaissance du monde est possible pour Brentano puisque certains éléments, comme les relations, par exemple de proportion, ne sont pas relatifs. À ce sujet, voir BRENTANO, F., *Psychologie vom empirischen Standpunkt*, Leipzig : Duncker & Humblot, 1874. Traduit de l'allemand par Maurice de Gandillac, « Chapitre I : Notion et objet de la science psychique », in *Psychologie du point de vue empirique*, Paris : VRIN. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques).

⁷ DESCARTES, R., *Meditationes de Prima philosophia*, Paris : Adam et Tannery, tome VII, 1641. Traduit du latin par Florence Khodoss, *Méditations métaphysiques*, Paris : Presses Universitaires de France, 2012. (Coll. Quadrige).

⁸ HUSSERL, E., « Introduction », in *Méditations cartésiennes*, §1, p. 1.

⁹ DESCARTES, R., *Principia philosophiae*, Paris : Adam et Tannery, tome VIII, 1644. Nouvelle traduction du latin par Denis Moreau, « Lettre-préface », in *Principes de la philosophie*, Paris : VRIN, 2009, § 8. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques) : « [...] toute la philosophie est comme un arbre dont les racines sont la métaphysique, le tronc est la physique et les branches qui sortent de ce tronc sont toutes les autres sciences, qui se réduisent à trois principales : à savoir la médecine, la mécanique et la morale ».

¹⁰ HUSSERL, E., « Première méditation », in *Méditations Cartésiennes*, § 3, p. 6 : « Comme l'a fait Descartes, laissons-nous guider dans nos méditations par l'idée d'une science authentique, possédant des fondements absolument certains ».

peut y avoir une science¹¹. Ce qu'il cherche alors, pour parvenir à fonder les sciences, ce sont les « vérités premières en soi »¹². Elles sont les seules à pouvoir fonder et justifier toutes les autres vérités. De ces réflexions, Husserl tire un premier principe méthodique :

[...] je ne pourrai évidemment ni porter ni admettre comme valable aucun jugement, si je ne l'ai puisé dans l'évidence, c'est-à-dire dans des "expériences" où les "choses" et "faits" en question me sont présents "eux-mêmes"¹³.

Ce qu'on entend ici par le terme d'« évidence », c'est le fait que *la chose se présente elle-même, immédiatement et complètement*, et non pas par exemple un seul aspect de cette chose. Dans notre vie quotidienne, c'est-à-dire dans notre saisie habituelle du monde, nous sommes dans ce que Husserl nomme l'« attitude naturelle ». Dans celle-ci, nous avons *immédiatement et intuitivement* une certitude que ce que nous percevons continue à exister, même si cela s'avère faux et bien que nous soyons conscients qu'il nous arrive de nous tromper au sujet de choses qui nous semblaient évidentes. Seulement, ceci n'est pas un problème tant que nous sommes dans l'attitude naturelle. *Que certaines de nos évidences soient trompeuses ne nous empêche pas de vivre*. La science, quant à elle, est fondée sur le monde, c'est-à-dire sur la *doxa*, pourtant, elle ne peut prétendre être science véritable que si elle est fondée sur des évidences qui ne sont pas trompeuses. C'est ici qu'intervient le concept d'*évidence apodictique*. Celle-ci se définit par l'« inconcevabilité absolue de leur non-existence et, partant, exclut d'avance tout doute imaginable comme dépourvu de sens »¹⁴. La première évidence apodictique, comme l'a déjà prouvé Descartes¹⁵, est alors l'évidence de l'existence de mon *ego*. Autrement dit, bien que je n'aie aucune certitude concernant ce que je perçois et ce à quoi je pense, il y a toujours forcément un « je », un *ego*, qui fait ces actions. Mais Husserl refuse l'idée cartésienne selon laquelle la science doit se conformer à la forme de la physique mathématique. Cela signifierait qu'elle devrait avoir la forme d'un système déductif, en posant l'*ego cogito* comme premier axiome¹⁶. L'*ego* représente bien plutôt pour

¹¹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 3, p. 7.

¹² HUSSERL, E., *Ibid.*, § 5, p. 12.

¹³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 5, p. 11.

¹⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 6, p. 13.

¹⁵ DESCARTES, R., « Méditation seconde », in *Méditations métaphysiques*, p. 38 : « [...] après y avoir bien pensé et avoir soigneusement examiné toutes choses ; enfin il faut conclure, et tenir pour constant que cette proposition : *Je suis, j'existe*, est nécessairement vraie ».

¹⁶ HUSSERL, E., *Méditations cartésiennes*, §3, p. 6.

Husserl le premier domaine d'être en soi¹⁷, c'est-à-dire le « domaine ultime et apodictiquement certain sur lequel doit être fondée toute philosophie radicale »¹⁸.

Mais pour aller plus loin que cette première certitude de l'existence de mon *ego*, Husserl doit effectuer le premier moment, appelé *epochè*, de la réduction phénoménologique. Cette réduction phénoménologique, Ricœur la définit dans l'introduction des *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures*¹⁹ comme « quelque chose comme le doute méthodique ou le recours à la conscience comme condition *a priori* de possibilité de l'objectivité »²⁰. Il faut toutefois noter que Husserl rejette le doute méthodique cartésien, puisqu'il ne nie pas l'existence du monde²¹. Ce qu'il garde de la méthode cartésienne c'est uniquement le moment suspensif. Par l'*epochè*, Husserl ne doute pas, comme le faisait Descartes, puisque *le doute cartésien est positionnel*. C'est-à-dire qu'il doit d'abord reconnaître la présence de quelque chose avant d'en douter. L'*epochè* correspond quant à elle à une *suspension* de nos jugements sur le monde, ce qu'Eugen Fink décrit ainsi : « [...] en tant qu'observateurs pensants nous nous "abstenons" de cette croyance en l'être thématique »²². Ce faisant, nous ne tenons pas le monde à l'écart, ni ne le faisons disparaître. Au contraire, nous effectuons un « retour aux choses mêmes », c'est-à-dire un retour à l'expérience du sujet. Au lieu de simplement prendre acte de la présence des choses, ce qui correspond à notre attitude naturelle, il nous faut maintenant *réfléchir au sens qu'ont les choses*. Nous devons *les étudier afin de les comprendre*.

Grâce à cela, l'*ego* prend conscience de ses « états vécus purs et de ses objets intentionnels »²³. Il se rend compte qu'il est conscience transcendantale, ce qui signifie que *la conscience est donatrice de sens*. Est alors introduit un nouveau concept essentiel pour la phénoménologie, celui d'*intentionnalité*. Celui-ci a une place toute particulière puisque

¹⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 7, p. 15.

¹⁸ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 7, p. 16.

¹⁹ HUSSERL, E., *Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*, édité par Walter Biemel, La Haye : Martinus Nijhoff, 1950. (Coll. Husserliana III). Traduit de l'allemand par Jean-François Lavigne, *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures*, Paris : Gallimard, 2018. (Coll. NRF). Dans la suite, nous désignerons cette œuvre par le terme « *Ideen I* ».

²⁰ HUSSERL, E., « Introduction du traducteur » à l'édition française, in *Ideen I*, p. XVII. Par les termes de « doute méthodique » Husserl fait référence à la méthode du doute cartésien. Il consiste à mettre à l'épreuve nos opinions de façon provisoire, systématique et hyperbolique, afin de parvenir à une vérité indubitable.

²¹ A ce sujet, il faut remarquer que le monde, avant la réduction phénoménologique, est en fait déjà constitué, et que cela constitue un préalable nécessaire et indépendant à l'analyse phénoménologique.

²² FINK, E., *Nähe und Distanz*, édité par Albert Karl, Fribourg/Munich : Alber-Broschur Philosophie, 1976. Traduit de l'allemand par Jean Kessler, « Les concepts opératoires dans la phénoménologie de Husserl », in *Proximité et distance*, Grenoble : J. Millon, 1994, p. 157. (Coll. Krisis).

²³ HUSSERL, E., « Première méditation », in *Méditations cartésiennes*, § 8, p. 18.

l'intentionnalité est pour Husserl la caractéristique principale de la conscience.²⁴ Par ce terme d'« intentionnalité », il faut entendre le fait que *la conscience est toujours conscience de quelque chose*, ce qui signifie qu'elle *visé nécessairement* un objet.

Le mot *intentionnalité* ne signifie rien d'autre que cette particularité foncière et générale qu'a la conscience d'être conscience de quelque chose, de porter, en sa qualité de *cogito*, son *cogitatum* en elle-même²⁵

La conscience n'est pas repliée sur elle-même, mais est toujours *ouverte* sur autre chose. La perception nous donne le monde dans toute sa complexité, et nous devons, grâce à la mise en place de la réduction phénoménologique, *en extraire les différentes couches qui composent le monde et les choses*. Notre attention se focalise alors sur le rapport entre la conscience et le monde, et plus particulièrement sur la façon dont les objets nous apparaissent. Cette apparition n'est pas arbitraire pour Husserl, elle est *réglée*, par la conscience elle-même.

Après l'*epochè*, la conscience peut donc être caractérisée de deux façons²⁶. D'abord, comme étant le seul résidu de l'*epochè*, c'est-à-dire comme étant la seule région d'être qui ne perde pas *le caractère certain de son existence* suite à la neutralisation de la thèse d'existence. Ensuite, en tant que *conscience intentionnelle*. Lorsque Husserl écrit que la conscience porte « son *cogitatum* en elle »²⁷, il faut entendre que l'objet perçu, en tant qu'il est visé par la conscience transcendantale, devient une *unité de sens*. Il n'est plus perçu comme une chose réelle extérieure à moi. Il est intégré à la conscience, et par là *l'être visé devient un être constitué*²⁸. « Etre constitué » désigne donc ici le fait que les choses visées par la conscience nous apparaissent en tant que telles, et acquièrent du sens, justement parce qu'elles sont visées par la conscience. Or, ce sont les vécus intentionnels qui sont « donateurs de sens »²⁹. Ils apportent du sens aux sensations. C'est pourquoi il y a un lien *insécable* entre le caractère intentionnel de la conscience et son caractère constitutif. Nous avons d'un côté les actes constituants de la conscience, et d'un autre côté ce qui est constitué. La conscience est alors la

²⁴ HUSSERL, E., *Ideen I*, § 84, p. 283 : « C'est l'intentionnalité qui caractérise la *conscience* au sens fort ».

²⁵ HUSSERL, E., « Deuxième méditation », in *Méditations cartésiennes*, § 14, p. 28. Le terme « *cogito* » désigne un être pensant, tandis que le terme « *cogitatum* » désigne ce qui est pensé.

²⁶ BARBARAS, R., *Introduction à la philosophie de Husserl*, Paris : VRIN, 2015, p. 124. (Coll. Bibliothèque d'histoire de la philosophie).

²⁷ HUSSERL, E., « Deuxième méditation », in *Méditations cartésiennes*, § 14, p. 28.

²⁸ BARBARAS, R., *Op. Cit.*, p. 124.

²⁹ HUSSERL, E., *Ideen I*, § 85, p. 290.

seule à avoir la possibilité de constituer un monde, et qui plus est un monde objectif. *Elle est le noyau de toute constitution*³⁰, c'est-à-dire le noyau de toute donation de sens³¹.

Husserl cherche alors à déterminer la façon dont chaque couche d'être des choses se constitue, car

[...] dans la conception husserlienne de l'ontologie, il y a ceci de particulier que cette structure de l'être, à laquelle s'intéresse l'ontologie, n'est pas partout la même : différentes *régions* d'être (Seinsregionen) ont une constitution différente³²

Lorsque cette tâche sera réalisée, il aura aussi constitué le monde puisque le monde n'est pas simplement un contenant, qui serait par exemple rempli par des objets, des corps, des animaux, etc. Le monde est « cela que toutes les choses ont en commun et qui ne se distingue pourtant pas de chacune d'elle »³³. Si nous constituons toutes les couches d'être, nous constituons le monde³⁴. Or, *c'est la conscience qui est au centre de la constitution*. C'est pour cela que le souci qui motive Husserl à débiter la rédaction des *Ideen*³⁵ est la recherche d'une explication par la conscience, non seulement du monde de la nature, mais aussi de l'esprit, qui soit fiable et objective. Les *Ideen I* ont en particulier pour objectif de poser les principes méthodologiques nécessaires à cette entreprise, c'est-à-dire d'établir ce qui est préalablement indispensable pour que cette recherche ait un sens. Ainsi, Husserl souhaite

[...] élever à la connaissance le système intégral des configurations qui constituent la donnée originnaire de ces entités objectives, en tenant compte de tous les degrés et de toutes les

³⁰ HUSSERL, E., « Cinquième méditation », in *Méditations cartésiennes*, § 45, p. 83 : « Au moyen de cette "mise entre parenthèses", j'ai pris conscience de moi-même comme d'un *ego* transcendantal, qui, dans sa propre vie, constitue tout ce qui jamais peut être objectif pour moi ; j'ai pris conscience d'un moi, sujet de toute constitution en général ».

³¹ DRUMMOND, J., *Historical dictionary of Husserl's philosophy*, New Jersey : Scarecrow Press, 2008, pp. 54-55. (Coll. Historical dictionaries of religions, philosophies and movements, N° 81).

³² LEVINAS, E., *Théorie de l'intuition dans la phénoménologie de Husserl*, Paris : VRIN, 1963, p. 21. (Coll. Bibliothèque d'histoire de la philosophie).

³³ BARBARAS, R., *Introduction à la philosophie de Husserl*, p. 113.

³⁴ Ainsi, Husserl explique par exemple dans *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale* que « les corps du monde de l'intuition empirique ont leur propre extension », mais que « toutes sont des formes de l'Extension unique, totale et infinie du monde ». À ce sujet, voir HUSSERL, E., *Die krisis der europäischen wissenschaften und die transzendente phänomenologie*, édité par Martinus Nijhoff, La Haye : Martinus Nijhoff Publishers, 1954. (Husseliana VI). Traduit de l'allemand par Gérard Granel, « Chapitre II : Elucidation de l'origine de l'opposition moderne entre l'objectivisme physicien et le subjectivisme transcendantal », in *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris : Gallimard, 1989, §§ 8-10. (Coll. Tel).

³⁵ Par ce terme nous désignons les trois tomes des *Idées directrices : Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologiques pures, Recherches phénoménologiques pour la constitution*, et *La phénoménologie et les fondements des sciences*.

couches, et ainsi de rendre intelligible l'équivalent en terme de conscience du type considéré de « réalité ».³⁶

Or, comme nous l'avons dit, la constitution repose sur la donation de sens³⁷. Ce sens, c'est la conscience qui le donne à la chose qu'elle vise. Et la première chose qui se constitue, c'est-à-dire la première chose dont nous ayons une expérience, est le *Leib*. Ce terme, que nous traduisons en français par les termes de « corps propre », « corps vivant », ou encore « chair », désigne « le moyen de toute perception ; il est l'organe de perception, il est nécessairement en cause dans toute perception »³⁸. C'est pourquoi nous en faisons premièrement l'expérience. Le terme « *Leib* » désigne donc *mon corps en tant que je vis en lui*, c'est-à-dire le corps en tant qu'organe de l'expérience et champ de sensations. Mais il a, contrairement aux autres choses, la particularité de *se constituer selon une double modalité*. Il se constitue à la fois comme chose physique, et comme champ de sensations.

Le corps propre se constitue donc originairement sur un mode double : d'une part, il est chose physique, *matière* [...] d'autre part, je trouve en lui et je *ressens* « sur » lui et « en lui ».³⁹

Seulement, le corps propre n'est pas seulement le premier objet qui est constitué. Il est, tout comme la conscience, *au centre de toute constitution*. Si c'est le cas, c'est parce que la possibilité et l'intentionnalité de la conscience reposent sur la possibilité d'autres couches : « L'*ego* spirituel dépend de l'âme et l'âme dépend du corps »⁴⁰. Pour qu'il puisse y avoir une conscience donatrice de sens, il faut donc nécessairement qu'il y ait une âme, qui est elle-même *entrelacée* et *dépendante* de la possibilité du corps propre. Et c'est la constitution qui est à même de mettre en évidence ces rapports qu'entretiennent l'*ego*, l'âme, et le corps.

Précédemment, nous avons distingué les actes constituants de la conscience de ce qui est constitué. Mais ce dont nous nous rendons compte à présent c'est que par l'entrelacement nécessaire de la conscience à un corps propre, le corps propre lui-même prend part d'une certaine façon aux actes constituants. Bien sûr, il peut lui-même être constitué, tout comme la

³⁶ HUSSERL, E., *Ideen I*, § 152, p. 512.

³⁷ La conscience est donatrice de sens selon deux modalités : en tant que passive, auquel cas elle reçoit du sens, notamment des synthèses passives, et en tant qu'active, auquel cas elle donne du sens.

³⁸ HUSSERL, E., *Phänomenologische Untersuchungen zur Konstitution*, édité par Marly Biemel, La Haye : Martinus Nijhoff, 1952. (Coll. Husserliana IV). Traduit de l'allemand par Eliane Escoubas, *Recherches phénoménologiques pour la constitution*, Paris : PUF, 1996, p. 92. (Coll. Épiméthée). Dans la suite, nous désignerons cette œuvre par le terme « *Ideen II* ».

³⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36, p. 208.

⁴⁰ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 62, p. 380. Husserl élabore notamment dans la troisième section des *Ideen II* une classification très rigoureuse des différents types d'*ego*, et donc des différents types de vécus spécifiques à chaque niveau de conscience. Il n'en sera pas question ici, pour des raisons qui sont expliquées dans la suite de l'introduction.

conscience. Conscience et corps propre ont alors la particularité de pouvoir à la fois permettre la constitution, et la rendre effective, tout en étant eux-mêmes constitués. C'est pourquoi, en tant que centre de toute constitution, la constitution du corps propre est si importante pour que Husserl puisse mettre en place sa phénoménologie, ainsi que le projet des *Ideen II* qui est de traiter

[...] en détail quelques groupes de problèmes particulièrement importants : [...] ceux qu'il faut d'abord poser en termes systématiques et résoudre de façon typique, si l'on veut ensuite réellement éclairer les difficiles rapports de la phénoménologie aux sciences physiques de la nature, à la psychologie et aux sciences de l'esprit et, d'autre part, à l'ensemble des sciences *a priori*.⁴¹

Pour ce faire, Husserl se concentre dans les *Ideen II* sur la constitution de trois couches de la réalité, celles de la nature matérielle, de la nature animale, et du monde de l'esprit. Son but est d'avoir les bases nécessaires pour ensuite expliquer les relations qui lient la phénoménologie aux sciences, puisqu'il a pour objectif ultime de fonder de façon sûre et certaine les sciences. Mais si la constitution du corps propre est le noyau de toute autre constitution, on peut être étonné que Husserl ne commence pas par celle-ci. Dans les *Ideen II*, c'est d'abord la constitution de la nature matérielle qui est présentée, bien que le corps propre soit de nature animale, et que son rôle constitutif rende sa réalité antérieure à la constitution de la nature matérielle, mais aussi du monde. Cette idée que la réalité du corps propre précède la constitution du monde peut d'ailleurs paraître étonnante. Elle est en fait justifiée par ce que nous avons déjà dit. En effet, la méthode de la phénoménologie repose sur *la description des expériences vécues qui ne sont elles-mêmes possibles que lorsqu'une conscience vise le monde*. La conscience est donc première dans l'ordre de la constitution par rapport au monde. Seulement, toute conscience, au sein de la nature animale, est partie intégrante d'un corps, et plus précisément, elle lui est *entrelacée*, de telle sorte qu'*il ne peut y avoir de conscience sans corps*. Cela signifie qu'il n'y a pas de dualité entre le corps propre et la conscience. C'est pourquoi Husserl écrit que :

Si nous cherchons maintenant le point de départ pour notre analyse de la constitution, nous devons tenir compte de ce qui nous est apparu lors de la constitution de la nature matérielle : qu'elle est – j'entends, avec sa consistance intuitive tout entière – en rapport avec des sujets de type animal. [...] nous devons d'abord suivre ce qui, du

⁴¹ HUSSERL, E., « Introduction », in *Ideen I*, p. 8.

sujet psycho-physique, se constitue déjà avant la nature matérielle, ou encore en corrélation avec elle.⁴²

C'est donc la nature du corps propre qui pousse Husserl, dans un souci de clarté, à exposer en premier la constitution de la nature matérielle. En effet, bien que le corps propre ne soit pas une simple chose matérielle, il partage avec celle-ci certaines propriétés, les propriétés sensibles⁴³, géométriques, causales et réales⁴⁴. C'est pourquoi le corps propre se constitue notamment en partie selon la modalité d'une chose physique⁴⁵. Pour rendre son propos plus clair, Husserl a donc préféré commencer par expliquer un degré de constitution moins complexe que celui du corps propre.

On pourrait alors accuser Husserl d'aller contre sa propre théorie de la constitution. En effet, il fait de la constitution du corps propre le centre de toute constitution⁴⁶, et pourtant il parvient à expliquer la constitution de la nature matérielle sans préalablement avoir expliqué celle du corps propre. Mais en fait, bien que la constitution du corps propre n'ait lieu que dans le chapitre III de la seconde section des *Ideen II*, tout ce qui est présenté auparavant l'est déjà du point de vue du sensible. Ou plus précisément, tout ce qui est présenté avant la constitution du corps propre l'est du point de vue d'un corps propre *constituant*, non pas d'un corps propre *constitué*. C'est pourquoi on retrouve régulièrement des références au corps propre dans la première section des *Ideen II*. En fait, Husserl ne peut parler de la nature matérielle qu'en tant qu'elle est perçue, c'est-à-dire *perçue par un sujet percevant*, bien que la constitution de ce sujet percevant ne soit pas encore présentée⁴⁷. Il est alors absolument central de comprendre comment se constitue le corps propre, et ce qui le place au centre de la théorie de la constitution husserlienne, afin de comprendre le reste de sa phénoménologie. Mais contrairement à Husserl, nous choisissons ici de partir du constat qu'*il y a un corps propre*

⁴² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 35, pp. 205-206. Ici, il faut préciser que Husserl ne parle que de la nature matérielle, et de la nature animale. L'animal, ne peut être autre chose qu'une conscience dans un corps, mais ce faisant, Husserl laisse en suspens une question métaphysique : est-ce qu'un être, en dehors de la nature matérielle et de celle animale, pourrait avoir une âme, ou une conscience, sans pour autant être lié à un corps ? On pourrait par exemple imaginer que ce soit le cas pour un dieu, ou pour la conscience après la mort. Mais ce point, nous ne l'aborderons pas dans cet écrit.

⁴³ Par « propriétés sensibles », nous désignons les propriétés qui peuvent être perçues via les sens, et non pas ma sensibilité en tant qu'être vivant qui sens ou ressens.

⁴⁴ Par les termes de « propriété réelle » nous désignons les propriétés matérielles.

⁴⁵ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 41, p. 222.

⁴⁶ HUSSERL, E., « Cinquième méditation », in *Méditations cartésiennes*, § 58, p. 114 : « Notre corps à son tour [...] est l'élément central de la "Nature", en tant que "monde" qui ne se constitue que dans et par son activité. »

⁴⁷ De même dans *Chose et espace*, Husserl ne s'arrête pas sur la constitution du sujet, mais fait comme si un sujet percevant, doté d'un corps propre, était déjà constitué : « En général, nous n'avons pas pris en considération le corps-propre [...]. Nous avons fait comme si le Je était un esprit pourvu d'yeux, un esprit désincarné qui a néanmoins, pour le reste, juste les mêmes séries d'apparitions des choses que nous, et avec les mêmes groupes de sensations kinesthésiques. », HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 83, p. 329.

constituant, et de donner des caractéristiques de ce dernier, avant de montrer comment il se constitue. Si nous nous permettons de le faire, c'est parce que notre but n'est pas de constituer l'ensemble des objets du monde, mais bien plutôt un objet particulier, le corps propre. Nous serons donc amenés à décrire les propriétés du corps propre qui sont de nature matérielle, mais nous ne souhaitons pas simplement montrer qu'elles existent, et qu'elles font partie intégrante du corps propre, mais bien plutôt montrer que

Le corps propre ne peut se constituer en tant que tel
originellement que dans le toucher et dans tout ce qui trouve sa
localisation avec les sensations du toucher⁴⁸

C'est là le point central de cet écrit. Il n'est pas question de parler du toucher en se contentant de montrer qu'il est différent des autres sens, ce que, bien évidemment, on pourrait faire avec n'importe quel autre sens. Il est bien plutôt question de montrer *en quoi* les spécificités du toucher le rendent *originellement nécessaire*, non seulement pour la constitution du corps propre, mais aussi pour la possibilité de tous les autres sens. Ce faisant, nous montrerons de quelle façon la position constituante du corps permet à Husserl de rejeter l'alternative qui consisterait à considérer le toucher soit du point de vue de la vérité, soit du point de vue de la sensibilité. Pour ce faire, nous allons tout d'abord nous appuyer sur les *Ideen II* puisque, c'est dans cette œuvre que Husserl constitue de la façon la plus longue et la plus complète le corps propre par le toucher.

Husserl n'est pourtant pas le premier, ni le seul, à s'intéresser au toucher, au rapport qu'il entretient avec les autres sens, et à la façon dont le corps devient mien grâce au toucher. Aristote, Descartes, Ravaisson, mais aussi Merleau-Ponty interprétant Husserl, s'y sont aussi attelés. Ravaisson⁴⁹ établit pour sa part une hiérarchie entre la vision et le toucher. Il considère que l'œil est le seul sens à ne pas être limité dans le nombre d'objet qu'il peut saisir en une fois. Tandis que *le sens tactile est limité* puisque par mon corps je ne peux toucher qu'une partie limitée des objets. Ravaisson en tire comme conséquence que l'œil peut saisir *en même temps* plusieurs objets, alors que le toucher est *incapable* d'appréhender un ensemble d'objets, ni même un objet dans son ensemble. Il ne peut saisir que des *parties* des objets. Pourtant, ce que Ravaisson semble considérer comme étant une force du sens visuel – sa capacité à saisir rapidement un grand nombre d'objets – semble aussi pouvoir être vu comme un défaut. En effet, il est indéniable que la vue me permet de saisir *dans une même perception* un plus grand

⁴⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 214.

⁴⁹ Cité par MARIN, C., « L'œil et la main : la "métaphysique du toucher" dans la philosophie française, de Ravaisson à Derrida », *Les Etudes philosophiques*, 2003/1, n°64, pp. 99-112. ISBN 9782130534402

nombre d'objets que le toucher. Mais *la quantité* d'objets n'est pas le seul critère par lequel nous pouvons juger nos perceptions. *La qualité de la perception* semble tout aussi, voire plus, importante. La vue me permet de saisir un grand nombre d'objets, mais me permet-elle de les *voir réellement* ? Ne pouvons-nous pas penser que la vue, débordée par ce qu'elle perçoit, reste superficielle dans sa perception ? En effet, le regard spontané ne semble pas être réellement attentif aux choses, mais plutôt attentif aux caractéristiques *utiles* des choses. Au contraire, que le toucher ne puisse percevoir en même temps de nombreux objets a alors peut-être l'avantage de nous fournir une perception *plus attentive* et *plus précise* de l'objet perçu. Cela nous permettrait d'avoir un *vrai contact*, et une *vraie connaissance* des choses.

C'est notamment concernant le rapport du toucher à la vérité, et concernant les différences entre les différents sens, que l'approche husserlienne est particulièrement précieuse. La réduction phénoménologique telle qu'opérée par Husserl met en valeur des éléments d'une façon qui n'aurait pas été possible autrement. Elle met au jour la place centrale de la conscience dans la perception et la connaissance des objets, mais aussi *la centralité du toucher dans la constitution du corps propre*. Ce dernier étant, parce qu'entièrement tactile, le champ privilégié du toucher. Le toucher se révèle alors comme étant une *condition structurelle de la constitution du corps propre*, qui est lui-même l'organe de la constitution du monde. Mais lorsque nous analysons la notion de « corps » nous sommes confrontés à différents problèmes. Le corps est, d'un côté, en tant que lieu de la causalité physique et biologique, ce par quoi nous faisons une expérience du monde. Il semble donc que ce soit lui qui nous permette d'en avoir une connaissance. Seulement, pendant longtemps des philosophes, comme Descartes, ont pensé que dans l'union du corps avec l'âme il était seulement possible de connaître le corps en troisième personne⁵⁰. On ne pouvait donc en avoir une connaissance qu'en le considérant comme étant un simple objet. D'un autre côté, la sensibilité de mon corps est vécue comme étant le lieu d'une perte de soi, au sens où elle semble représenter une perte de rationalité, mais aussi de moralité, lorsque je me laisse guider par mes affects, qui sont souvent associés au corps. Dans les deux cas, il semble que *la sensibilité soit au carrefour des enjeux qui touchent au corps*. La difficulté ici est qu'elle se trouve aussi au centre d'autres problèmes.

⁵⁰ Il faut toutefois remarquer que Jean-Luc Marion dans *Sur la pensée passive de Descartes* remet en cause l'existence d'un dualisme chez Descartes. Cf MARION, J-L., *Sur la pensée passive de Descartes*, Paris : Presses Universitaires de France, 2013. (Coll. Épiméthée).

D'une part, notre sensibilité semble être le lieu d'une déperdition de l'âme rationnelle, et représente alors un obstacle au salut. D'autre part, la sensibilité paraît être un obstacle à la connaissance. Elle est le lieu d'illusion, mais aussi d'erreurs. Mais si tel est le cas, alors notre connaissance du monde semble forcément problématique. En effet, c'est par notre corps que nous faisons l'expérience du monde et c'est grâce à lui que nous en avons une connaissance. Husserl, quant à lui, va même jusqu'à dire que c'est grâce à la sensibilité que nous lui donnons du sens. Tandis que d'autres auteurs, comme Descartes, considèrent que la sensibilité est source d'erreur, et que c'est l'âme qui est plus à même de connaître. Mais est-ce que l'erreur vient réellement de la sensibilité elle-même ? Aristote, dans *De l'âme*, défend l'idée inverse. Il considère que les « sensibles propres », c'est-à-dire les sensations qui appartiennent à chaque sens, et à lui seul, ne sont pas susceptibles d'erreur⁵¹. Au point où nous en sommes, nous ne nous aventurerons pas à prendre position sur cette question. Mais nous pouvons déjà nous interroger sur le type d'erreur dont les sens sont capables. Si le sens de la vue se trompe, on peut penser que c'est uniquement parce qu'il y a une *distance nécessaire* entre l'objet et l'organe de la vue. Seulement, l'erreur tactile ne semble pas pouvoir s'expliquer de cette façon. Lorsque je touche un objet, il faut précisément qu'il y ait une *absence de distance* entre celui-ci et moi. Est-ce alors la sensibilité qui se trompe, ou l'erreur ne vient-elle pas d'ailleurs, du corps lui-même par exemple ? Si c'est le toucher qui se trompe, pourquoi se trompe-t-il ? Quel type d'erreur fait-il ?

À partir de ce que nous avons dit, il semble que la sensibilité soit au mieux, soit considérée comme un problème moral, soit comme un instrument imparfait de connaissance. Husserl choisit alors de prendre le contre-pied de ces idées, et disqualifie la connaissance en troisième personne. Autrement dit, je ne peux pas constituer mon corps comme s'il s'agissait d'un simple objet. La construction de façon immanente⁵² d'une connaissance de soi se pose alors ici comme nouveau problème de la connaissance. Ce que Husserl cherche à développer, c'est une théorie du sujet de l'expérience tel que *ce sujet puisse se constituer de façon immanente à l'expérience*. Cette construction immanente, parce qu'elle doit reposer sur l'expérience sensible, ne peut de ce fait avoir de sens qu'en tant qu'*expérience en première personne*. C'est-à-dire que pour pouvoir comprendre l'expérience perceptive, qui est

⁵¹ ARISTOTE, *De l'âme*, traduit du grec par Pierre Thillet, Paris : Gallimard, 2005. (Coll. Folio essais). Livre II, chap. 6, p. 123 : Aristote définit le sensible propre ainsi : « Je dis propre l'objet qui ne peut être senti par un autre sens, et sur lequel il ne peut être fait d'erreur ».

⁵² HUSSERL, E., *Ideen I*, § 38, p. 123. Husserl définit l'immanence ainsi : « Dans le cas d'une [...] *perception immanente* (dite "interne"), la perception et le perçu, forment par essence une unité sans médiation, l'unité d'une *cogitatio* concrète unique. »

subjective, il faut l'aborder du point de vue du sujet qui la vit. La constitution du corps propre ne peut donc avoir lieu qu'en tant que je fais l'expérience de mon propre corps, et non d'un simple objet. C'est alors que se pose, d'une façon tout à fait nouvelle, la question de savoir *comment se forme le socle premier du « moi », qui est le corps.*

Le problème que nous avons à traiter est donc double. Tout d'abord, nous cherchons à comprendre comment faire émerger la forme primitive du « moi » dans le flux pur des esquisses tactiles. Je ne peux en effet jamais toucher entièrement mon corps dans une seule et même expérience. Bien que tout mon corps soit tactile, c'est-à-dire capable de sentir, et en même temps, en tant que matériel, capable d'être senti, mon corps ne peut pas se donner complètement et immédiatement à moi via le toucher. Il ne se donne que par esquisses. On peut alors être étonné que Husserl fonde la constitution du corps propre sur le toucher. On pourrait par exemple penser que la vue serait peut-être un sens plus immédiat, et capable de percevoir dans chaque esquisse de plus grandes parties de mon corps que le toucher. Mais le sens tactile a des particularités que n'ont pas les autres sens. D'abord, il semble nécessiter moins de conditions que la vue : pour toucher mon corps, je n'ai pas besoin de lumière, contrairement à la vision⁵³. Mais on pourrait alors dire que pour sentir, goûter et entendre, nous n'avons pas non plus besoin de lumière. Seulement, ceci reviendrait à mal comprendre ce dont il est question lorsque nous disons que sans lumière le sens de la vue est neutralisé. Ce dont on parle c'est de *l'environnement nécessaire pour qu'une perception visuelle soit possible*. Or, la vue n'est pas le seul sens qui demande un environnement particulier. C'est aussi le cas de l'ouïe et de l'odorat, la seule différence c'est que chacun de ces sens a besoin d'un environnement qui lui est propre. Pour que les ondes sonores se propagent il faut qu'il y ait un milieu matériel, c'est-à-dire qu'il faut par exemple de l'air ou encore un liquide. C'est pourquoi les ondes sonores ne peuvent se propager dans le vide. De même, la perception olfactive n'est possible que dans un environnement composé d'air, puisque les odeurs doivent nécessairement être volatiles pour être perçues. Quant au goût et au toucher, il semble plus difficile de trouver un environnement qui leur soit nécessaire. Nous avons du mal à imaginer un environnement qui les empêcherait d'être effectifs, c'est-à-dire de sentir. Bien sûr, on comprend facilement dans le cas du toucher qu'il s'effectue différemment selon le milieu. Toucher de l'eau n'équivaut pas à toucher une pomme. Mais dans ces circonstances, bien que différentes, il y a tout de même sensation tactile. La sensation tactile n'est pas neutralisée, elle

⁵³ ARISTOTE, *De l'âme*, Livre II, chap. 7, p. 124 : « C'est pourquoi [la couleur] n'est pas visible sans lumière : la couleur de chaque objet se voit dans la lumière. »

est simplement *altérée par le milieu*. Il faut alors bien différencier ce qui arrive à la vue et ce qui arrive au toucher lorsque l'environnement change. Qu'il n'y ait pas de sensation visuelle parce qu'il n'y a pas de lumière, ceci dépend de l'environnement, pas du sens lui-même, ou de ce qui sent. Or, lorsque ma main est endormie, engourdie, ou endolorie, ce n'est pas du fait de l'environnement. Dans le cas où on ne peut pas voir parce qu'il n'y a pas de lumière, c'est l'environnement qui est en cause. Dans le cas d'une altération de la sensation tactile par anesthésie de la main ou compression prolongée des nerfs, c'est le corps qui est en cause. C'est parce que les propriétés du corps sont changées que la sensation tactile l'est aussi. Mais ceci n'a rien à voir avec une altération du toucher lui-même ou de son environnement. Ce que nous disons ce n'est donc pas que le milieu n'a aucune incidence sur la sensation tactile, mais seulement *qu'aucun changement de milieu ne peut empêcher le toucher*. Mais, bien que le goût et le toucher semblent partager cette particularité, il y en a une autre qu'ils ne peuvent partager : *le toucher est le seul sens à être capable de réversibilité*.

Dans le domaine tactile, nous avons *l'objet extérieur* qui se constitue de façon tactile et un deuxième objet, *le corps propre*, qui se constitue de même façon tactile [...]. On trouve donc ici la double appréhension suivante : la même sensation de toucher, appréhendée en tant que trait caractéristique de l'objet « extérieur », et appréhendée en tant que sensation de l'objet-corps propre.⁵⁴

C'est-à-dire que *mon corps peut à la fois être sujet qui sent, et objet qui est senti*. On pourrait bien sûr faire des objections à ceci, en disant par exemple que je peux voir et me voir, notamment grâce à un miroir. Mais ces objections⁵⁵ seront traitées et écartées dans le chapitre IV. Ainsi, le deuxième problème dont nous allons nous occuper consiste à comprendre non seulement la nécessité du toucher pour la constitution sous le régime de l'*epochè*, mais aussi le rôle du toucher dans le réseau inter-sensoriel. Car même si nous montrons que le toucher a originellement un rôle à jouer dans la constitution du corps propre, cela ne signifie pas que les autres sens n'ont aucun rôle à y jouer. Et même s'ils n'en avaient pas, le fait est que nous avons d'autres types de sensations que celles tactiles. Il nous faut donc chercher quelles relations entretiennent les différentes sensations, et voir à partir de quelle strate de la constitution l'effectivité du toucher devient nécessaire.

Afin de nous focaliser sur le rapport du toucher au corps propre, nous allons nous concentrer sur le premier moment de la constitution du corps propre. Nous allons donc rester,

⁵⁴ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 210.

⁵⁵ Sur la réversibilité possible, ou non, de la vue, voir *Ideen II*, § 37, pp. 210-215.

comme le fait Husserl dans le chapitre intitulé « la constitution de la réalité psychique au travers du corps propre »⁵⁶, dans l'attitude solipsiste. Autrement dit, *nous n'allons considérer qu'un seul ego, celui faisant l'expérience de la constitution de son Leib*. C'est pourquoi nous laissons volontairement de côté la façon dont le corps propre se constitue au sein de l'intersubjectivité⁵⁷. Le sujet dont nous allons parler ici n'est alors pas un sujet pleinement constitué, puisque cette deuxième forme de constitution – la constitution par l'intersubjectivité – complète la constitution par le toucher, et assume une fonction que le toucher à lui seul n'est pas capable d'assumer⁵⁸. Mais cette omission n'est pas gênante pour notre analyse puisque nous n'avons pas besoin de cette constitution pour qualifier le corps propre dans sa constitution tactile.

La perception, et donc la constitution, d'autrui est réflexive, c'est-à-dire qu'elle s'effectue toujours par rapport à moi⁵⁹. Mais par là on ne veut pas dire que je devrais appliquer à autrui la façon dont je me constitue, par le toucher, puis vérifier si cela correspond à ma propre constitution. Comme nous l'expliquerons dans le chapitre IV, je ne peux pas constituer un autre corps de la même façon que je me constitue. Je ne découvre pas autrui par le sens tactile. En fait, si mon *ego* reconnaît que des parties psychiques s'expriment au travers d'une autre chose que moi, alors je découvre que cette chose est un autre *ego*⁶⁰. Par exemple, si je vois une chose se mettre en mouvement alors qu'aucune autre force extérieure ou mécanique n'a semblé la mettre en mouvement, alors j'en conclus que, tout comme c'est le cas pour moi⁶¹, c'est *la volonté* de cette chose qui l'a mise en mouvement. Son mouvement n'est alors pas simplement mécanique, mais nécessite la présence d'une âme. « L'intropathie nous conduit alors [...] à la constitution de l'objectivité intersubjective de la chose »⁶². Nous ne parlerons donc pas de l'intersubjectivité. Pour cette raison, nous n'aborderons pas certaines dimensions de l'être, comme la constitution du monde spirituel. En effet, s'il n'y a qu'un seul

⁵⁶ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 35-42, pp. 205-227.

⁵⁷ Au sujet de la constitution du corps propre dans l'intersubjectivité, voir le chapitre IV de la section II des *Ideen II* intitulé « La constitution de la réalité psychique dans l'intropathie », §§ 43-47, pp. 229-241.

⁵⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 42, p. 227 : « Mais dans l'expérience solipsiste, nous ne parvenons pas à la donnée de nous-même en tant qu'une chose spatiale comme toutes les autres [...] et nous ne parvenons pas non plus à l'objet naturel "homme" [...]. Pour y parvenir, nous devons prendre une autre voie : nous devons dépasser le sujet propre et nous tourner vers les *animalia* que nous rencontrons dans le monde extérieur. » (Par « *animalia* », Husserl désigne les êtres qui ont une âme).

⁵⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 47, p. 240 : « [...] les sujets étrangers [...] sont saisis par aperception en tant qu'*analogia* du sujet propre ».

⁶⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 45, p. 235 : « [...] l'"expression" de la vie psychique [...] apprésentée dans la corporéité charnelle une existence psychique ».

⁶¹ Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la première section du chapitre V intitulée « Le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement ».

⁶² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 47, p. 238.

et unique être, il ne peut y avoir ni d'animal, ni de nature, ni d'esprit. *Le sujet dont nous parlerons ne sera de ce fait pas pleinement lui* puisque l'*ego* ne peut être pleinement lui que s'il découvre toutes les strates de son être. C'est pourquoi nous ne pourrions par exemple pas parler de l'*ego* en tant que personne, car Husserl définit la personne comme étant un sujet au centre d'un monde environnant (*Umwelt*), et qui est membre d'une communauté de personnes⁶³. Or, sans intersubjectivité, il ne peut y avoir de communauté. Pour la même raison – l'absence de communauté – l'*ego* ne peut découvrir son appartenance à l'espèce humaine, et ne peut donc se découvrir comme étant un homme. Or, dans

[...] l'aperception de l'homme est également donnée *eo ipso* la possibilité des rapports d'échange, de la communication, d'homme à homme. Ensuite aussi l'identité de la nature pour tous les hommes et toutes les bêtes. Sont donnés, en outre, les liens sociaux [...] ce sont des liens institués entre hommes⁶⁴.

En restant dans l'attitude solipsiste, nous ne pouvons donc pas aborder ces différents thèmes. Mais la double modalité selon laquelle se constitue le corps propre, à la fois chose physique et champ de localisation, va exiger de nous que nous exposions des couches qui relèvent de la nature matérielle et de la nature animée. Il nous faut en effet *reconstituer les réalités qui ne sont pas encore corps propre mais qui sont nécessairement impliquées dans son essence*, et comprendre à partir de quel niveau le toucher peut intervenir en tant que sens constitué, et de quelle façon.

Le corps propre est composé de différentes couches d'être qui sont les couches du fantôme de la chose, de la chose, de l'âme et du corps propre⁶⁵, mais toutes ne sont pas de nature animale. Le fantôme, tout comme la chose, appartient à la nature matérielle. Pour analyser ces différentes couches d'être nous allons nous appuyer sur les *Ideen II*, mais aussi sur un autre livre, qui sera le second ouvrage principal que nous utiliserons. Il s'agit de *Chose et espace*⁶⁶.

⁶³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 50, p. 261 : « En tant que personne, je suis ce que je suis (et toute autre personne est ce qu'elle est) en tant que *sujet d'un monde environnant*. Les concepts d'"ego" et de "monde environnant" sont inséparablement en relation l'un avec l'autre. »

⁶⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 43, p. 229.

⁶⁵ Ces éléments seront développés dans le chapitre II pour le fantôme, et le chapitre III pour la chose. La couche d'être du corps propre sera quant à elle approfondie dans l'ensemble des chapitres puisque chacun traitera au moins d'une partie constitutive de son être.

⁶⁶ HUSSERL, E., *Ding und Raum, Vorlesungen 1907*, édité par Ulrich Claesges, La Haye : Martinus Nijhoff, 1973. (Husserliana XVI). Traduit de l'allemand par Jean-François Lavigne, *Chose et espace : leçons de 1907*, Paris : PUF, 1989. (Coll. Épiméthée).

Dans l'introduction, Husserl expose ce qu'il entend faire dans cette œuvre :

Je puis maintenant caractériser en peu de mots le thème des leçons qui vont suivre. Il s'agit des parties fondamentales d'une future phénoménologie de l'expérience, d'une élucidation de l'essence de la donation empirique, au moins dans ses formes et à ses niveaux inférieurs, commençant par les immédiats et premiers éléments, et, à partir de là, aussi approfondie et avancée que possible.⁶⁷

Par la description des fondements nécessaires à une phénoménologie de l'expérience, *Chose et espace* nous donne des indications précieuses sur les couches d'être du corps propre qui ne sont pas encore corps propre. Nous allons présenter la façon dont elles se constituent, en montrant les choses qui, de ces constitutions primaires, se retrouvent dans la constitution du corps propre, et inversement. Nous le ferons en nous focalisant sur les éléments qui ont une importance par rapport au toucher et à son rôle dans la constitution.

Pour aborder le thème de la constitution du corps propre par le sens tactile, nous commencerons alors par donner toutes les explications qui nous semblent nécessaires pour comprendre ce qu'est le « corps propre ». Ensuite, nous nous attarderons sur la constitution de la première couche d'être nécessaire à la possibilité d'un corps propre, celle du fantôme de la chose. Puis nous procéderons de même avec la couche d'être de la chose matérielle, avant de nous pencher sur la façon dont le toucher permet, originairement et nécessairement, la constitution du corps propre. Ensuite, et cela terminera notre étude, nous nous intéresserons à la façon dont les autres strates du niveau constitutif du corps propre dans l'attitude solipsiste sont nécessairement liées au sens tactile, non seulement parce qu'elles reposent sur la possibilité des sensations tactiles, mais aussi parce qu'elles participent de l'effectivité du toucher.

Nous chercherons à montrer dans cet écrit que le toucher, bien loin de n'être qu'un composant de la sensibilité – ce qui reviendrait à ne le considérer que comme quelque chose de subjectif et de relatif – est donateur d'une vérité fondamentale sur laquelle repose l'objectivité de toute perception. C'est le sens à partir duquel se donne originairement et nécessairement le premier socle du « moi », le corps propre. Le toucher représente alors le soubassement de la sensibilité ; sensibilité qui distingue la donation du corps propre de toute autre donation.

⁶⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, §1, pp. 23-24.

CHAPITRE I

Quelles sont les caractéristiques du corps propre ?

L'époque nous révèle que c'est à partir de la sphère du corps propre, en tant que constituant, que se constituent les couches d'êtres qui existent dans le monde-de-la-vie (*Lebenswelt*). Non pas en tant que possibles, mais bien plutôt en tant que réalités.

Dans la *Lebenswelt*, qui est préscientifique, nous ne rencontrons que ce que Husserl désigne sous le terme d'« élément », et qui fait par exemple référence à l'eau, le feu, les hommes, les fantômes, les choses, les animaux, ou encore les paysages. En commençant la constitution par la constitution de ce qui existe dans le monde-de-la-vie, et non de ce qui existe dans le monde de la science, Husserl « proclame l'antériorité absolue du monde de la vie sur l'univers de la science et son autonomie à son égard. »⁶⁸ Or, le *Leib* est lui-même expérimenté de façon originaire dès la *Lebenswelt*. Il est donc lui aussi une couche de réalité à constituer.

Ainsi, Husserl, dans une volonté de dépasser le dualisme classique, souhaite penser le sujet comme essentiellement incarné, c'est-à-dire comme étant pris dans un corps qui le révèle. C'est pour cette raison, et parce que le corps propre est constituant, que nous voulons commencer par expliquer quelles sont les caractéristiques du corps propre avant d'établir la façon dont il se constitue par le toucher. Cela nous permettra de comprendre ce qu'on entend par les termes « corps propre » (*Leib*), qu'on traduit aussi en français par les termes « chair », ou encore « corps vivant ».

⁶⁸ ROMANO, C., Après la chair, *Revue de la philosophie française et de langue française* [En ligne], Vol XXI, n°2, 2013, p. 6. Disponible à l'adresse : <https://fr.scribd.com/document/225153043/Claude-Romano-Apres-La-Chair> ; DOI : 10.5195/jffp.2013.611

1. Ce qu'on entend par le terme « corps propre »

a. *Le corps propre en tant que chose physique*

On peut dire que *le corps propre est d'abord et avant tout une chose comme une autre*⁶⁹, car il se constitue *en partie* sous la modalité d'une chose physique⁷⁰ :

Le corps-propre est d'abord une chose comme une autre, dans la mesure où (quoique seulement de façon limitée) il peut lui aussi se constituer comme une autre chose.⁷¹

En fait, tout corps est en premier lieu une corporéité spatiale dans laquelle des qualités sensibles et géométriques, et parfois aussi réelles, s'étendent. Pour cette raison, *le corps est l'unité synthétique d'une pluralité de couches sensibles qui sont perceptibles via différents sens du corps propre*. Chacune de ces couches est en soi homogène, et relève en propre d'un seul sens. Par exemple, le lisse est une couche sensible qui *par nature* est appréhendable par le sens du toucher. Mais chaque couche est complétée par d'autres, et ensemble, par *association*, elles constituent ce qu'on appelle une « *co-donnée* ». C'est ce qui arrive par exemple lorsque la vue nous donne elle aussi des indications sur le lisse que nous sentons via notre sens tactile. Par association⁷², le schème – défini par Husserl comme étant « une étendue corporelle remplie de façon sensible »⁷³ – plus particulièrement ici le schème visuel, renvoie au schème tactile⁷⁴.

⁶⁹ Nous préciserons et nuancerons cette affirmation dans la suite de ce chapitre. Voir la sous-section de ce chapitre intitulée « Mon corps propre est-il vraiment une chose comme une autre ? ».

⁷⁰ Par ce terme il ne faut pas entendre que le corps propre serait originairement constitué par la science physique en tant que chose de la physique, il faut entendre le fait que c'est une chose qui, en tant qu'élément de la nature matérielle, a des propriétés matérielles.

⁷¹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 83, p. 329.

⁷² Cette association a lieu grâce à la présence des synthèses passives. Le rôle de ces dernières est avant tout de réunir ensemble les éléments qui se sont constitués dans différentes sphères sensibles singulières, comme la couche visuelle, ou la couche tactile. Ce faisant, ce sont elles aussi qui établissent la relation entre l'apparence de la chose – qui change selon les moments – et les circonstances de perception qui lui sont corrélatives, comme par exemple la position de ma main. *Les synthèses passives sont donc l'opération primordiale de la conscience à la base de laquelle un monde se constitue*. Au sujet des synthèses passives, voir : HUSSERL, E., *Analyzen zur passiven Synthesis*, Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 1966. (Husserliana XI). Traduit de l'allemand par Bruce Bégout et Jean Kessler, *De la synthèse passive*, Grenoble : J. Millon, 1998. (Coll. Krisis).

⁷³ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 32, p. 185.

⁷⁴ Mais pour autant, le lisse perçu grâce au sens visuel ne coïncide pas avec le lisse perçu grâce au toucher : « [...] lorsque nous voyons et posons la main en même temps [sur une feuille de papier], nous avons une perception mixte sous l'un ou l'autre rapport, mais où les parties de papier vues ne sont pas tactilement perçues, ni celles qui sont tactilement perçues, vues. », HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 22, p. 99.

b. *Le corps propre en tant que réalité substantielle animée*

Mais le corps propre n'est pas qu'une simple chose sensible ou matérielle, c'est pourquoi, à la différence du fantôme de la chose et de la chose elle-même, *le corps propre est une réalité substantielle animée*. Cela signifie qu'il s'agit d'un corps matériel ayant comme particularité d'être entrelacé à une âme⁷⁵, ce qui permet au corps propre d'être champ de localisation des sensations. Cela explique que le corps propre se constitue d'une double manière⁷⁶ : en tant que chose physique, mais aussi en tant que champ de localisation.

Le corps propre se constitue donc originairement sur un mode double : d'une part, il est chose physique, *matière*, il a son extension dans laquelle entrent ses propriétés réelles, [...] ; d'autre part, je trouve en lui et je *ressens* « sur » lui et « en » lui⁷⁷

Le corps propre appartient alors à la nature animée, et non pas seulement à la nature matérielle. Mais il ne faut pas croire que le terme « animal » ne désigne qu'une unique réalité substantielle. Il désigne bien plutôt l'entrelacement de deux réalités substantielles, celle de l'âme, et celle du corps propre matériel, qui, de par la présence en lui des sensations kinesthésiques et de représentations, n'est pas une simple chose matérielle. Si nous utilisons le terme « entrelacement », c'est parce que ces deux réalités ne sont pas indépendantes, ni liées simplement selon le rapport de causalité qui régit la nature au sens étroit, c'est-à-dire la nature uniquement matérielle⁷⁸. La nature animale n'est *pas indépendante* de la nature matérielle. Le corps propre matériel est en fait le *soubassement nécessaire* de la chair. Ensemble, ils constituent une unité *sui generis* au sein de laquelle le corps et la chair sont non seulement les objets d'une co-appréhension mais sont aussi dans des rapports de conditionnalité. C'est pourquoi le corps d'un homme n'est pas une partie, ni une possession de celui-ci, mais *le constitue directement comme étant lui, dans un entrelacement nécessaire* : « [...] l'être libre non seulement est son corps, mais aussi en dispose, il a un pouvoir sur le corps »⁷⁹.

⁷⁵ Plus de précisions seront apportées concernant l'âme et son entrelacement au corps propre dans la seconde section de ce chapitre intitulée « Les deux réalités substantielles qui composent le corps propre ».

⁷⁶ Plus de précisions seront apportées concernant cette double modalité dans les chapitres II, III, et IV.

⁷⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 208.

⁷⁸ Plus de précisions sur l'unité physico-esthétique seront apportées dans la seconde section de ce chapitre intitulée « Les deux réels substantielles qui composent le corps propre », ainsi que dans la sous-section du chapitre V intitulée « L'unité physico-esthétique ».

⁷⁹ PATOČKA, J., *Úvod do Husserlovy fenomenologie*, Archives Patočka de Prague. Traduit du tchèque par Erika Abrams, « Chapitre VIII : Constitution du corps et de la communauté », in *Introduction à la phénoménologie de Husserl*, Grenoble : J. Millon, 1992, p. 193. (Coll. Krisis).

c. *Le corps propre en tant que premier objet de mon expérience, et organe de mon expérience*

Outre ceci, le corps propre a une autre qualité particulière : c'est le premier archi-objet que je rencontre, c'est-à-dire qu'il est le premier objet de mon expérience. Or, pour Husserl, chaque objet appartient à un champ de connaissance, et a donc sa propre méthode pour être connu. *La méthode propre à la connaissance du corps propre, premier objet de mon expérience, est le toucher.*⁸⁰ La connaissance que j'acquies via le sens tactile est *unique*, puisqu'il n'y a que moi qui puisse en faire l'expérience, et puisque je ne peux faire cette expérience qu'avec mon propre corps, et non avec tous les corps.⁸¹ Mais en plus d'être le premier objet dont je fais l'expérience, mon corps est aussi mon organe de l'expérience, c'est-à-dire que *c'est par et grâce au corps propre qu'une perception est possible pour moi*. Il y a alors une corrélation entre ces deux éléments : c'est parce que le corps propre est mon organe de l'expérience que celui-ci est le premier objet dont j'ai une expérience⁸². C'est pourquoi

[...] c'est le corps propre qui est *le moyen de toute perception* ; il est *l'organe de perception*, il est *nécessairement* en cause dans toute perception.⁸³

[...] dans toute expérience d'objets chosiques spatiaux, le corps propre est « *partie prenante* » en tant qu'organe de perception du sujet de l'expérience⁸⁴

Ainsi, l'importance du corps propre se manifeste déjà ici, tout comme l'importance de sa constitution tactile pour le projet husserlien. En effet, la méthode phénoménologique repose sur la description des expériences constitutives, ce qui nécessite pour Husserl d'être un être percevant, c'est-à-dire un être capable d'actes intentionnels, mais aussi, d'après ce que nous venons de dire, d'avoir un corps propre. C'est pour cette raison que *tous les objets possibles, de par leur constitution phénoménologique, renvoient au corps propre*.

⁸⁰ Il faut noter que la connaissance que j'ai de mon propre corps est ici limitée par le fait que nous ne considérons le sujet ayant un corps propre qu'en tant qu'il est dans l'attitude solipsiste.

⁸¹ Plus de précisions sur la distinction qu'il faut faire entre mon corps propre et les autres choses et autres corps propres seront apportées dans la troisième section de ce chapitre intitulée « Distinction de mon corps propre par rapport aux autres éléments ».

⁸² Plus de précisions concernant la façon dont je peux percevoir de façon originale mon corps propre comme objet de mon expérience seront apportées dans la troisième section de ce chapitre intitulée « Distinction de mon corps propre par rapport aux autres éléments ».

⁸³ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, p. 92.

⁸⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36 p. 206.

2. Les deux réalités substantielles qui composent le corps propre

Nous comprenons maintenant pourquoi le corps propre présuppose comme strate inférieure une réalité matérielle nommée « corps propre matériel ». Mais pour mieux comprendre l'entrelacement de cette dernière à l'âme, et son rapport aux propriétés psychiques, il faut déjà que nous expliquions ce que nous entendons par le terme « âme ».

a. Définition de ce qu'on entend par « âme »

L'âme, aussi appelée par Husserl « ego psychique », représente l'unité du flux de nos expériences. C'est une réalité substantielle qui a ses propres états, et qui est originairement et constamment donnée comme relevant du corps animé. Husserl la définit comme suit :

L'âme est support d'une vie psychique dotée de son « avoir » subjectif et, en tant que telle, elle est une unité qui se déploie dans le temps (le même temps dans lequel le corps propre a sa durée) et elle « agit » au sein de la Physis, de la part de laquelle elle subit aussi des actions : elle manifeste une identité en ceci que, dans l'ensemble, elle se « comporte » en réagissant de manière réglée, dans des circonstances physiques données, elle éprouve des sensations, elle perçoit de telle et telle manière, etc. Grâce à de tels modes de comportements réglés, des *propriétés psycho-physiques* lui sont attribuées.⁸⁵

Ainsi, c'est parce que l'âme est entrelacée au corps propre qu'elle aussi est sujette aux relations de cause à effet, mais uniquement en tant que celles-ci ont une incidence sur le corps propre. Cela signifie que *l'âme est affectée par ce qui affecte le corps propre*.

Elle est un étant, en rapport de conditionnalité avec des circonstances du corps propre, avec des circonstances de la nature physique.⁸⁶

C'est pourquoi Husserl écrit que :

[...] si nous nommons *causalité* ce rapport de dépendance, fonctionnel ou légal, qui est le corrélat de la constitution des propriétés persistantes d'un réal persistant du type nature, alors il ne

⁸⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 32, pp. 184-185.

⁸⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 32, p. 191.

peut *absolument pas être question de causalité en ce qui concerne l'âme*.⁸⁷

Ainsi, si mon corps est blessé, je ressens, grâce à mon âme, de la souffrance. Mais si, par abstraction, on ne considère que l'âme en elle-même, sans sa dépendance au corps propre, alors elle n'est pas sujette à la causalité. Si c'est le cas, c'est parce qu'elle n'a pas de propriétés réales, c'est-à-dire de propriétés matérielles. Or, ce sont les propriétés matérielles qui sont sujettes à la causalité.⁸⁸

On pourrait alors dire que l'âme a une place ambiguë : elle n'est pas corporelle, mais en même temps elle ne peut être appréhendée que par le corps, ce qui la rend dépendante de ce dernier. C'est par son rapport au corps propre qu'elle est « dans » l'espace, puisqu'elle y est d'une certaine façon « localisée » au travers du corps propre⁸⁹. Mais l'âme est aussi d'une importance capitale pour le corps propre puisque c'est seulement parce qu'une âme est entrelacée à mon corps que celui-ci peut devenir corps propre et se distinguer des autres choses purement matérielles. C'est alors que s'explique cette caractéristique déjà mentionnée que le corps propre, bien qu'il soit en partie « corps propre matériel » – ce qui signifie qu'il possède tous les attributs de la matérialité – se distingue des autres choses simplement matérielles parce qu'il est ce *sur* quoi, et ce *en quoi* je ressens. Si nous disons « *ce sur* quoi, et ce *en quoi* je ressens », tout comme le fait Husserl, c'est pour insister sur le fait que les sensations sensibles sont non seulement ressenties à-même le corps propre, par exemple à-même la peau, mais sont aussi ressenties comme étant les miennes, comme étant les sensations que *je* ressens. On comprend alors de quelle façon le corps propre peut revêtir une dimension psychique sans pour autant perdre sa nature matérielle.

Mais, contrairement aux choses matérielles, l'âme ne nous apparaît pas par esquisses. C'est-à-dire que nous ne percevons pas d'abord un aspect de l'âme, puis un autre, puis encore un autre, ce qui arrive lorsque je regarde un objet en face de moi, et que je me déplace autour de lui afin d'en connaître les différentes faces. *L'âme apparaît bien plutôt toujours immédiatement dans son unité*, c'est-à-dire qu'elle se donne en une fois, dans ce que Husserl

⁸⁷ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

⁸⁸ Plus de précisions concernant ce point seront apportées dans la sous-section du chapitre II intitulée « Les propriétés du fantôme permettent la présence d'autres propriétés qui sont impliquées dans le toucher, les propriétés causales », ainsi que dans la sous-section du chapitre III intitulée « La chose a des propriétés réales ».

⁸⁹ Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la sous-sous-section du chapitre IV intitulée « L'étendue : propriété particulière », ainsi que dans la sous-sous-section du même chapitre intitulée « L'unité physico-esthétique ».

appelle « une appréhension »⁹⁰. Pour cette raison, nous ne disons pas que nous « percevons l'âme », car « percevoir » ne se fait que par esquisses. L'âme, nous ne pouvons que la ressentir, la vivre. Elle est en fait constituée d'une multiplicité d'apparitions et de représentations, c'est-à-dire d'un *flux*, qui est subjectif dans le sens où je suis la seule personne à pouvoir le ressentir, dans une perception dite « interne ».

Il y a en effet deux types d'expérience perceptive : l'expérience dite « immanente », et celle dite « transcendante »⁹¹. La première correspond à l'expérience physique, c'est-à-dire à l'expérience que je fais, par mon corps, de ce qui m'entoure⁹². C'est aussi le type d'expérience du corps propre constituant. Tandis que la seconde correspond à l'expérience psychique, qui est l'expérience que j'ai de mes vécus et de mes propriétés psychiques.⁹³ Mais cette diversité des vécus ne peut altérer l'unité de l'âme, car *elle persiste comme unité malgré les différents changements des circonstances*. Pourtant, l'âme a, par essence, la particularité de ne pouvoir rester inchangée, contrairement à la chose matérielle qui le peut.

[...] la chose matérielle *peut*, et ceci est une possibilité de principe, rester complètement inchangée, aussi bien en ce qui concerne ses propriétés qu'en ce qui concerne ses états. [...] Au contraire, la « chose » psychique ne peut par principe absolument pas rester inchangée ; c'est dire avant tout qu'elle ne peut persister dans un état psychique inchangé. La vie de l'âme est, par la nécessité de son essence, un flux⁹⁴

Nous comprenons maintenant pourquoi nous avons précédemment utilisé le terme de « flux ». Le fait que l'âme soit un flux d'apparitions et de représentation, ce que Husserl appelle un « flux de vécu », signifie que ses *états psychiques changent forcément, et qu'elle*

⁹⁰ En lisant ceci, on peut être étonné puisque précédemment nous avons dit que le corps propre se donne dans une archi-présence. Il faut en fait distinguer l'archi-présence du corps propre matériel, et l'appréhension du psychique ; distinction qui correspond aux deux modalités de la constitution du corps propre. Contrairement à l'archi-présence, l'appréhension nécessite d'abord la présence d'un corps archi-présenté. C'est donc le corps propre matériel, c'est-à-dire le *Körper*, qui se donne dans l'archi-présence, tandis que le psychique se donne dans l'appréhension.

⁹¹ Au sujet de la distinction entre perception interne et perception externe, voir HUSSERL, E., *Logische Untersuchungen : Elemente einer Phänomenologischen Aufklärung der Erkenntnis*, édité par Max Niemeyer, Halle-sur-Saale : Max Niemeyer Verlag, 1921. (Husserliana XIX). Traduit de l'allemand par Hubert Elie, Arion L. Kelker et René Schérer, « Appendice : Perception externe et perception interne. Phénomènes physiques et phénomènes psychiques », in *Recherches logiques 3 : Éléments d'une élucidation phénoménologique de la connaissance*, Paris : PUF, 2009, pp. 269-293. (Coll. Épiméthée).

⁹² Un cas particulier d'expérience physique est celui où la chose que je perçois en tant que chose matérielle est mon propre corps. Plus d'informations sur ce point seront apportées dans la sous-sous-section du chapitre IV intitulée « Cas où je touche mon propre corps ».

⁹³ À ces deux types d'expériences correspondent deux types de sciences : à l'expérience externe correspondent les sciences de la nature matérielle, tandis qu'à l'expérience interne correspond la psychologie, entendue comme science de l'âme.

⁹⁴ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 32, p. 191.

ne peut revenir à un état ultérieur. Ceci explique alors que, tout comme le corps propre, l'âme ne peut exister que dans le temps. « [...] les réalités psychiques ont bel et bien une *histoire* »⁹⁵, puisque l'accumulation des expériences sensibles, qui sont nécessairement inscrites dans une temporalité, correspond à la modification progressive et incontrôlable de l'âme. C'est pourquoi nous ne pouvons saisir notre âme que dans son entrelacement avec le corps propre. La conséquence en est que *l'âme dépend tout de même de manière causale du corps*, et que c'est sa spontanéité qui s'exprime dans les mouvements libres du corps⁹⁶.

b. *Caractérisation de l'entrelacement de l'âme et du corps propre*

[...] un homme est donné, donné en tant que réalité qui inclut le caractère matériel de la chose corporelle animée [*Leibding*], réalité qui par la couche de la sensation localisée se fait corps animé et par la couche de l'âme entretissée à la couche de la sensation localisée se fait homme complet.⁹⁷

Or, c'est uniquement parce que nous sommes des êtres tactiles que l'âme peut être intégrée au corps, car seul le toucher me permet de découvrir que mon corps est excitable, c'est-à-dire me permet de découvrir qu'*en* lui et *sur* lui, je ressens des sensations. Autrement dit, c'est dans l'expérience tactile que nous découvrons le corps propre en tant que champ de localisation.⁹⁸ Par ces derniers termes, nous faisons référence aux sensations que nous ressentons comme étant *localisées dans une partie précise de notre corps*. Il faut alors par exemple distinguer le moment où je ressens de la peur, qui n'est pas une sensation localisée quelque part dans mon corps, et le moment où je ressens une brûlure sur la paume de ma main, qui est quant à elle une sensation localisée. Lorsque nous disons que le corps propre est champ de localisation, nous voulons signifier le fait que *l'intégralité de notre corps peut être le centre de localisation d'une sensation*.

Mais alors, on pourrait croire que si ces deux réalités substantielles peuvent être entrelacées c'est parce qu'elles ont les mêmes caractéristiques, ou sont de même nature. Pourtant, ce n'est pas le cas, ce que nous allons montrer en distinguant nature matérielle et nature animale.

⁹⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 33, p. 197.

⁹⁶ Plus de précisions sur le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement seront apportées dans la section du chapitre V intitulée « Le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement ».

⁹⁷ HUSSERL, E., *Ideen III*, § 3, p. 18.

⁹⁸ Plus de précisions sur le corps propre en tant que champ de localisation seront apportées dans le chapitre IV.

c. *Nature matérielle et nature animée*

La nature matérielle est composée de propriétés géométriques qui déterminent sa forme, comme le fait d'être ronde, ou encore d'être grande, et des propriétés sensibles, comme le fait d'être rouge, ou d'être froide. Ensemble, ces propriétés interviennent dans la constitution du fantôme de la chose. Mais un autre type de propriété de la nature matérielle s'ajoute à ces premières propriétés⁹⁹. Il s'agit des propriétés matérielles et causales, comme le fait d'être élastique, d'être lisse, ou d'être dur. Ces propriétés – celles sensibles, géométriques, et matérielles – ont toutes la particularité d'intervenir dans la forme et dans les caractéristiques physiques de la chose, et donc, d'être connaissables via la perception.¹⁰⁰ Mais bien qu'elles déterminent la nature matérielle, elles ne sont pas suffisantes pour déterminer la nature animale, et donc pour qualifier le corps propre. C'est pourquoi aux propriétés de la nature matérielle, s'ajoutent les propriétés de la nature animée, qui sont composées des propriétés psychiques et des propriétés spirituelles. Ici, puisque nous ne considérons que l'homme dans l'attitude solipsiste, nous ne nous intéresserons pas aux propriétés spirituelles qui composent la nature animale. Mais nous allons par contre aborder les propriétés psychiques qui appartiennent au *Leib*, puisque sans celles-ci aucune sensation tactile n'est possible.

De la même façon que le corps matériel est pour le corps propre support de propriétés réales, le sujet psychique, en tant que sujet des pensées (*cogitationes*) qui impactent l'âme, est pour l'âme support des états psychiques¹⁰¹. Ces états renvoient aux multiplicités de l'expérience psychique. Cette dernière est composée non seulement d'une couche esthétique, qui désigne les sensations éprouvées, mais aussi d'une couche psychique, comme le vouloir, le désir, la représentation, etc. Ces deux couches sont liées au corps propre. Dans celles-ci, ce sont des états qui se manifestent.

Nous pouvons donc dire qu'au sein de la nature animale la réalité de l'âme nécessite d'être fondée sur la réalité corporelle, tandis que la réciproque n'est pas vraie.

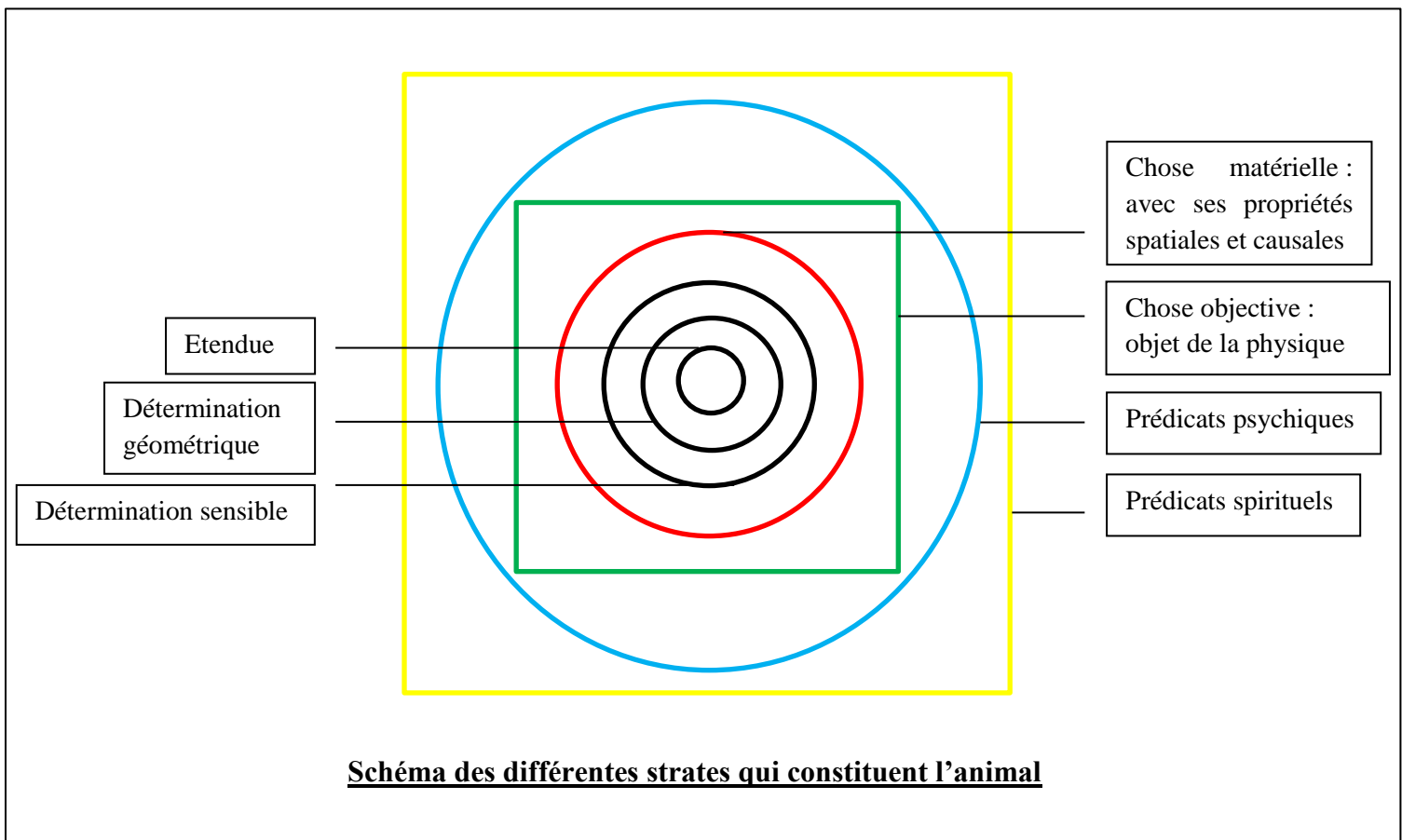
⁹⁹ Plus de précisions sur les distinctions entre propriétés sensibles et propriétés réales seront apportées dans les chapitres II, III, et IV.

¹⁰⁰ Il faut d'ailleurs préciser que lorsque la chose matérielle devient l'objet d'une science, elle se constitue en tant que chose objective. La chose devient alors l'objet de la physique. Par là, ce sont toutes ses propriétés matérielles qui sont prises en compte : les propriétés spatiales, géométriques, sensibles, et causales, tandis qu'il est fait abstraction des propriétés qui sont attribuées à la chose par le sujet percevant, ce sont les prédicats pratico-axiologiques.

¹⁰¹ Les états sont à distinguer des propriétés puisque celles-ci sont persistantes, tandis que les états changent.

Si on supprime l'âme, il ne reste qu'une matière morte, une chose purement matérielle, qui n'a en soi plus rien de l'*ego* humain. Le corps propre par contre ne peut pas être supprimé.¹⁰²

Autrement dit, une chose physique matérielle peut exister sans avoir de propriétés psychiques, c'est le cas du fantôme et de la chose, tandis que les propriétés psychiques ont forcément *besoin* d'une réalité corporelle. Ici, nous parlons d'ailleurs de « réalité corporelle », et n'utilisons pas le terme « matériel », puisqu'*un corps immatériel est possible*, comme le corps du fantôme¹⁰³ ou celui du spectre. Au sein de la nature animale, la matérialité du corps n'est donc pas le critère permettant la présence d'une âme¹⁰⁴. C'est le corps lui-même, matériel, ou non, qui en est le critère. Par l'entrelacement de l'âme au corps, les propriétés psychiques qui, contrairement aux états, sont persistantes, expriment alors la façon dont le psychique dépend du somatique.



¹⁰² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 21, p. 142.

¹⁰³ Plus de précisions sur ce qu'il faut entendre par les termes « fantôme de la chose » seront apportées dans le chapitre II.

¹⁰⁴ Ainsi, le spectre, bien qu'il ait un corps immatériel, a une âme. C'est d'ailleurs la présence de cette dernière qui le distingue du fantôme, qui pour sa part a un corps immatériel, mais pas d'âme.

3. Distinction de mon corps propre par rapport aux autres éléments¹⁰⁵

Il nous reste maintenant à aborder les différences qui existent entre mon corps propre et les autres éléments¹⁰⁶.

a. *Le corps propre n'est pas qu'un Körper*

Dans la nature réduite à ce qui m'appartient, c'est-à-dire dans l'attitude solipsiste, mon *Leib* se distingue d'abord en tant que seul élément qui n'est pas seulement un corps. Il est donc le seul être constituant. Ce qui diffère entre les autres corps et mon corps, c'est que choses, fantômes, et spectres, n'ont pas *à la fois* un corps propre et une âme. L'explication est rapide pour la chose : elle n'est que matérielle, elle ne ressent rien, elle n'a pas d'âme. Par contre, les cas du fantôme et du spectre semblent nécessiter qu'on rappelle pourquoi ils n'ont pas de corps propre. Fantôme et spectre ont, tout comme la chose, un corps. Seulement, leur corps est immatériel. Mais cela n'exclut pas pour autant que l'un ou l'autre puisse être un animal. Le spectre est d'ailleurs, à la différence du fantôme, un animal, puisqu'il a une âme. Cela signifie donc que *dans la Lebenswelt, réduite à ce qui m'appartient, nous pouvons bel et bien percevoir des animaux, même si ceux-ci n'ont pas de corps propre*. Mais, si l'immatérialité du corps du fantôme et du spectre n'est pas un frein à l'entrelacement d'une âme avec le corps immatériel, elle l'est par contre à la possibilité d'un corps propre. Si c'est le cas, c'est parce que, par définition, le corps propre se constitue selon une double modalité : il se constitue non seulement en tant que champ de localisation, mais aussi en tant que chose matérielle, *Körper*. Ainsi, sans corps matériel, il ne peut y avoir de propriétés matérielles, et par extension, il ne peut y avoir de corps propre. C'est pourquoi mon corps propre constituant est le seul corps propre à pouvoir être constitué au sein de l'attitude solipsiste. Si par contre nous prenons en compte la présence d'autres *ego*, ce qui nécessite de sortir de l'attitude solipsiste, alors cette particularité de mon *Leib* disparaît.¹⁰⁷ Mais, par rapport aux éléments qui ne sont pas eux-mêmes corps propre, il aura toujours la particularité de ne pas être qu'un *Körper*, mais bien un *Leib*.

¹⁰⁵ Il faut entendre ce terme tel que Husserl l'entend, c'est-à-dire que nous désignons par ce terme ce que nous pouvons rencontrer, via notre corps propre, dans le monde préscientifique qu'est la *Lebenswelt*. Par exemple, les paysages, les chaises, les hommes, ou encore l'eau. Nous utilisons ce terme puisqu'ici le corps propre ne se distingue pas uniquement des choses, au sens des choses matérielles, mais de l'ensemble de ce qui peut exister dans la *Lebenswelt* lorsque je suis dans une attitude solipsiste.

¹⁰⁶ Si nous faisons ces précisions ici, et non dans la première section de ce chapitre, c'est parce que pour comprendre ce qui distingue mon corps propre des autres choses nous avons d'abord besoin de comprendre ce qu'est l'âme.

¹⁰⁷ C'est par exemple ce qui se passe dans les *Méditations cartésiennes* où, même au niveau de la réduction solipsiste, nous avons l'idée d'autrui, et donc conscience de la possibilité d'autres corps qui se comportent

b. *Le corps propre est un « je peux » dont je dispose, et auquel je coordonne des champs de sensations*

Ce que nous avons vu précédemment nous amène à dire que mon *Leib* est le seul corps dont je peux coordonner des champs de localisation de sensations¹⁰⁸ :

Le sujet [...] est [...] un *ego* auquel appartient un corps en tant que champ de localisation de ses sensations¹⁰⁹

Cela signifie qu'il n'y a que *par* et *en* mon corps propre que je peux ressentir des sensations. Je ne peux pas, par exemple, ressentir une douleur lorsque je vois quelqu'un être blessé de la même façon que lorsque c'est moi qui suis blessée. Mon âme est nécessairement solidaire d'un seul corps propre, le mien, et est incapable de s'entrelacer à un autre corps propre.¹¹⁰

Une autre conséquence de la définition du corps propre donnée précédemment, c'est aussi que mon corps propre est le seul corps dont je dispose de façon immédiate.

Le trait distinctif du corps propre en tant que champ de localisation est [...] [qu'] il est *organe du vouloir*, il est *le seul et unique objet qui peut être mis en mouvement de manière spontanée et immédiate* par le vouloir de l'*ego* pur qui est le mien¹¹¹

Si c'est le cas, c'est parce que je ne peux quitter mon corps. Il est toujours d'une certaine façon « avec moi », puisqu'il est nécessairement *une partie de moi*. Ainsi, l'entrelacement du corps propre et de l'âme est tel que l'âme est toujours dans un rapport d'immédiateté avec le corps propre. Mais il ne faut pas visualiser ce dernier comme s'il n'était qu'une enveloppe. Ce dont je dispose ici c'est de l'entière de ce qui compose le corps propre. Chacun des organes de mon corps est immédiatement mien dans le sens où ils sont immédiatement « moi ». Ils relèvent alors en fait de ce que Husserl appelle mon « je peux ». Par cette dernière expression, Husserl désigne la série des actions dont je suis capable uniquement parce que j'ai un corps propre, c'est-à-dire un corps inscrit dans le monde, que je

comme moi. Si c'est le cas, c'est parce que considérer un solu-ipse, en vertu de la constitution nécessairement intersubjective de l'*ego*, nécessite déjà qu'autrui ait du sens pour moi. Seulement, on suspend au niveau du sens dans l'attitude solipsiste tout ce qui n'est pas moi.

¹⁰⁸ Plus de précisions seront apportées sur les champs de localisation dans le chapitre IV.

¹⁰⁹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 38, pp. 215-216.

¹¹⁰ On peut noter, même si nous ne nous attardons pas dessus, qu'il semble que d'autres éléments puissent venir s'intégrer au corps propre. C'est par exemple le cas d'une prothèse, puisqu'il semble qu'elle devienne d'une certaine façon une partie du corps propre, bien qu'elle ne soit pour celui-ci un champ de localisation.

¹¹¹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 38, p. 215.

peux mettre en mouvement. Bien sûr, nous ne pouvons pas volontairement déplacer un de nos organes comme nous déplaçons notre main. Par exemple, je ne peux pas, parce que je le veux, déplacer mon cœur dans mon corps. Mais ce que je peux, c'est le mettre en mouvement d'une autre façon, dans le sens où certains mouvements de mon corps accélèrent ou ralentissent les battements de mon cœur afin que mon corps puisse par exemple courir comme je le veux. Or, il n'y a que moi qui puisse utiliser cette capacité que j'ai à mouvoir *volontairement* mon corps, et, dans une certaine mesure, mes organes.¹¹² Réciproquement, et parce que mon âme, qui s'exprime dans la spontanéité du libre mouvement, ne peut s'entrelacer à un autre corps propre, je ne peux pas être maître du « je peux » d'autrui. Par contre, je peux mouvoir librement un autre *ego*, dans le sens où je peux faire un mouvement libre qui aura pour conséquence de le faire bouger. Mais reste que ce mouvement n'a rien à voir avec le mouvement libre qui se produit lorsque *je* déplace volontairement *mon* corps propre.

c. *Mon corps propre est-il vraiment une chose comme une autre ?*

Nous venons de dire que le corps propre a la particularité de se distinguer des autres choses. Pourtant, on pourrait être étonné, suite à la lecture du début de ce chapitre, que nous disions cela, puisque nous avons commencé en disant que « le corps propre est d'abord et avant tout une chose comme une autre ». Pourtant, malgré les apparences, nous ne sommes pas ici en train de nous contredire, mais bien plutôt en train d'affiner ce que nous avons voulu dire. Dans le début de ce chapitre, nous ne parlions que d'*une modalité* de la constitution du corps propre, celle selon laquelle il se constitue en tant que chose matérielle, tandis que dans cette section, nous prenons en compte les *deux modalités* de la constitution du corps propre, c'est-à-dire sa constitution en tant que chose matérielle, *mais aussi* en tant que champ de localisation. Or, c'est bien l'entrelacement de ces deux réalités qui nous a permis de distinguer le *Leib* des autres choses.

Toutefois, ce que nous avons dit au tout début de ce chapitre tendait à caractériser ce qu'est le corps propre, et pour être plus complet, nous avons donné une caractéristique que le sujet ne peut pas découvrir dans l'attitude solipsiste : il est une chose comme une autre, ou plutôt, un *ego* comme un autre. En effet, dans l'attitude solipsiste je me vis toujours comme

¹¹² Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la première section du chapitre V intitulée « Le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement ».

étant *différent* des autres choses, mais ce n'est que parce que nous ne considérons pas la présence d'autres *ego*.

[...] dans l'expérience solipsiste, nous ne parvenons pas à la donnée de nous-même [*sic*] en tant qu'une chose spatiale comme toutes les autres¹¹³

On peut voir à ceci deux explications. Premièrement, je ne peux vivre que *dans et par* mon corps propre, c'est pourquoi l'expérience que je fais via celui-ci me semble toujours différente de toutes les autres expériences possibles. Mais en plus, dans l'attitude solipsiste, je ne trouve aucune attitude, aucune manifestation sensible ou émotionnelle, qui semble comparable aux miennes. J'ai alors l'impression que mon *Leib*, et mon *ego* tout entier, sont différents de toutes les autres choses. Mais en fait, c'est par l'*intropathie*, qui ne peut advenir que dans l'intersubjectivité, c'est-à-dire dans la découverte d'autres *ego* qui ont eux aussi une âme entrelacée à leur corps propre, que *je relativise mon exceptionnalité*. Je découvre que je ne suis pas le seul corps propre.

Dès lors, je pose avec cette réalité un *analogon* de mon *ego* et de mon monde environnant, en d'autres termes un second *ego* avec ses « subjectivités », ses *data* de sensations, ses apparences variables et par là ses choses apparaissantes. Les choses posées par d'autres sont aussi les miennes : dans l'*intropathie*, je prends part à la position accomplie par l'autre¹¹⁴

Nous nous rendons ainsi compte qu'il est important pour notre compréhension de la constitution du corps propre de distinguer la constitution de différents éléments, au sens husserlien du terme, comme le corps propre, l'âme, le spectre, le fantôme, ou encore la chose. Car c'est en constituant ces couches d'êtres que le corps propre constituant se constitue lui-même. Après avoir donné un ensemble de notions afin de caractériser le corps propre constituant, nous pouvons maintenant nous attarder sur la constitution des différentes couches d'être qui forment le corps propre, à commencer par celle du fantôme de la chose.

¹¹³ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 42, p. 227.

¹¹⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 46, p. 237.

CHAPITRE II

La constitution du fantôme de la chose

Dans la constitution du corps propre, il n'y a pas, à proprement parler, une seule constitution. Bien que le corps propre ait une couche constitutive qui lui est particulière, sa constitution repose sur la constitution d'autres couches d'être. La première est celle du fantôme de la chose¹¹⁵, la seconde, celle de la chose. Si elles n'existaient pas préalablement, ou plutôt *en même temps*, que le corps propre, ce dernier ne pourrait pas se constituer. C'est pourquoi, avant de voir de quelle façon la constitution du corps propre repose sur le toucher, nous allons commencer par étudier la constitution du fantôme (*phantom*). Ce dernier est aussi désigné dans la traduction française des écrits de Husserl par les termes de « schème », « schème sensible », ou « schème complet ». Mais il faut nous méfier des termes employés pour désigner le fantôme dans la traduction française, puisque parfois les termes de « corps », « corps sensible », « corps spatial », ou « corps immatériel » sont utilisés alors qu'ils nous semblent inappropriés puisque le terme allemand « *Körper* », que nous traduisons par « corps » en français, désigne uniquement pour Husserl les corps qui sont *matériels*.

Nous allons tout d'abord étudier les différents éléments constitutifs du fantôme. Ce faisant, nous nous efforcerons de montrer de quelle façon la constitution du fantôme repose essentiellement, mais pas uniquement, sur les sensations tactiles. À partir de là, nous serons déjà capables d'affirmer qu'il y a une différence substantielle entre le fantôme et la chose. Mais nous montrerons que même si le fantôme n'est pas une chose, il n'est ni une forme dégradée de la chose, ni un étant insignifiant. *Le fantôme est le fondement de la possibilité même de la chose, et par extension, du corps propre*. Enfin, nous approfondirons cette idée en montrant de quelle façon les propriétés du fantôme permettent d'autres propriétés qui sont absolument nécessaires pour la chose, et qui sont impliquées dans le toucher, *les propriétés causales*.

¹¹⁵ Dans la suite du texte, nous désignerons ce concept en utilisant simplement le terme de « fantôme ».

1. *La constitution du fantôme, combinaison du schème spatio-temporel et du plein sensible, repose en grande partie sur les sensations tactiles*

Le schème spatio-temporel, pris avec son plein sensible, donne à son tour une unité, nous pourrions dire le fantôme de chose (ou encore le schème complet, ou encore le schème sensible).¹¹⁶

Le fantôme est donc défini par Husserl comme la réunion, en une unité, de deux éléments : le schème spatio-temporel, qui est lui-même divisible en schème spatial et schème temporel, et le plein sensible. Chaque élément a *une unité et une possibilité originellement autonome* des autres, mais ensemble, ils forment la première couche d'être du corps propre, le fantôme. De plus, Husserl précise que le fantôme est

[...] une pure donnée spatiale sans aucune couche d'appréhension relevant de la matérialité¹¹⁷

Le fantôme n'a aucune qualité matérielle, mais uniquement des qualités sensibles – des couleurs, une texture, – et des qualités géométriques – une forme, une grandeur. Mais on peut tout de même être étonné qu'il soit écrit dans le titre de cette sous-partie que « la constitution du fantôme [...] repose notamment sur les sensations tactiles ». Intuitivement on peut plutôt penser que s'il n'y a pas de matérialité, alors il est nécessairement impossible qu'il y ait une sensation tactile, puisqu'il n'y a rien à toucher. C'est pourquoi ici il sera primordial de montrer la façon dont Husserl se confronte à ce problème, et y apporte une réponse différente de celle qui vient d'être énoncée.

a. *Le plein sensible*

Le plein sensible est défini par Husserl comme

[...] un complexe de propriétés fondamentales, constituant la chose (abstraction faite de la composante spatio-temporelle du schème) à titre primaire¹¹⁸

Ces « propriétés fondamentales », ce sont celles qui composent les deux types de déterminations du plein sensible : les déterminations sensibles et les déterminations géométriques. Les déterminations géométriques regroupent des propriétés comme la grandeur,

¹¹⁶ HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice II au § 1, p. 396.

¹¹⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 68.

¹¹⁸ HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice II au § 1, pp. 395-396.

la forme et la localisation dans l'espace. Les déterminations sensibles, regroupent quant à elles deux types de propriétés. Le premier type est celui des propriétés visuelles et tactiles¹¹⁹. Le second, celui des propriétés gustatives, olfactives, et auditives. Si elles sont distinguées en deux groupes, c'est parce que ces deux types de propriétés ne sont pas sur le même plan, ils sont même dans une relation *asymétrique*. Les propriétés sensibles secondes, c'est-à-dire gustatives, olfactives et auditives, dépendent des premières, visuelles et tactiles.

Les propriétés premières sont exposantes, ce qui signifie qu'elles entrent « dans l'unité de l'apparition »¹²⁰. Elles se donnent au corps propre constituant dans une *archi-présence*, c'est-à-dire dans une présence directe. Le fantôme est alors là effectivement, en chair et en os, et ne peut simplement être représenté¹²¹. Les propriétés gustatives, olfactives et auditives, ont par contre besoin qu'il y ait déjà quelque chose de constitué avant de pouvoir elles aussi le qualifier. Ce ne sont « que » des propriétés annexes, qui se donnent par *apprésentation*, c'est-à-dire dans une présence indirecte. Ainsi, dans *Chose et espace*, Husserl prend l'exemple du son d'un violon, et écrit à ce propos : « Il faut déjà qu'un objet soit là phénoménalement pour qu'un son puisse être rapporté à celui-ci. »¹²² Les contenus visuels et tactiles ont en fait la particularité de fusionner, c'est-à-dire d'effectuer une *concrétion*, pour former ce que Husserl appelle des « champs ». Ils sont *absolument nécessaires* pour que quelque chose puisse s'exposer¹²³. À chaque champ correspond une extension spatiale et temporelle, qui est aussi nécessaire à la possibilité du fantôme. Seulement, tous les contenus de sensations ne sont pas capables de fusionner ainsi en champ. Ces contenus, qui sont seconds, ne

[...] peuvent servir à des expositions que pour [...] des déterminités chosiques secondaires, qui s'annexent à la chose, déjà constituée par ailleurs, et peuvent alors aussi bien lui revenir que lui manquer (la chose, tantôt sonore, tantôt insonore, tantôt chaude, tantôt sans détermination de température, et ainsi de suite).¹²⁴

¹¹⁹ Husserl précise page 396 de *Chose et espace* qu'il faut inclure « à la rigueur aussi la température ». Cette hésitation à inclure la température au sein des propriétés tactiles se retrouve dans d'autres endroits. Ici, nous ferons comme si la température n'était pas incluse au sein des propriétés tactiles, parce que son exclusion, ou son inclusion, n'a aucune incidence sur notre propos.

¹²⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 46, p. 196.

¹²¹ À l'inverse, « dans l'imagination l'objet ne se tient pas là sur le mode de la présence-en-chair-et-en-os, de l'effectivité, de la présence actuelle. [...] De même, dans l'image, le sujet, le représenté en image, ne se tient pas là en chair et en os », HUSSERL, E., *Ibid.*, § 4, p. 36.

¹²² HUSSERL, E., *Ibid.*, § 20, p. 92.

¹²³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 46, p. 195.

¹²⁴ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 46, p. 196. La position de Husserl quant aux sensations de température n'est pas totalement arrêtée. Il les associe parfois aux propriétés tactiles, parfois pas. Ici, il semble distinguer propriétés tactiles et propriétés de température.

b. Le schème spatio-temporel

Le schème spatial et le schème temporel ne se compénètrent pas originairement. *Ils ont chacun leur unité propre, et ce n'est que lorsqu'ils sont considérés ensemble qu'ils forment le schème spatio-temporel. C'est pourquoi nous les constituons séparément.*

1_ Le schème spatial

Le schème spatial est défini par Husserl comme une « unité de figure [...] et de place »¹²⁵. Il a donc deux composantes : il ne désigne pas uniquement une portion d'espace, il désigne aussi les qualités sensibles et géométriques de ce qui remplit cette portion d'espace. Plein sensible et schème spatial se chevauchent alors puisque les déterminations qui remplissent le plein sensible remplissent aussi le schème spatial. On retrouve d'ailleurs l'asymétrie entre propriétés premières, et propriétés secondes dans la constitution de l'espace :

Nous savons que la spatialité se constitue doublement, une fois avec les déterminités visuelles, l'autre fois avec les déterminités tactiles.¹²⁶

Car il y a fondamentalement pour Husserl deux types d'espace : l'espace visuel, et l'espace tactile. Mais alors, lorsque nous parlons de « l'espace », ou alors du « schème spatial », parlons-nous de l'espace visuel, ou de l'espace tactile ? En fait, nous parlons de *l'espace qui naît dans l'unité de l'espace visuel et de l'espace tactile* :

[...] l'espace, [...] se matérialise une fois visuellement, l'autre fois tactilement, et, dans la double matérialisation, est l'unique et l'identique¹²⁷

¹²⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, Appendice II au § 1, p. 395.

¹²⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 44, p. 191.

¹²⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 44, p. 191. Il ne faut pas entendre par le terme « matérialise » que les contenus visuels et tactiles apporteraient à l'espace une couche de matérialité – idée qui serait contradictoire avec l'essence du fantôme. Husserl entend simplement par le terme « matérialisation » le fait que les contenus visuels et tactiles remplissent l'espace (dans la note 2 de la page 95 Husserl précise d'ailleurs qu'utiliser ce terme n'est pas adapté ici puisqu'il s'agit du fantôme : « L'expression « matérialisation » est inutilisable, puisque, à bien y regarder, nous n'édifions ici que la chose dans sa couche inférieure (fantôme). »). « Ce qui remplit l'espace est la matière, un mot que nous devons prendre ici en un sens tout naïf, à savoir dans le sens que la perception nous prescrit : ce qui en elle se tient là comme remplissant l'espace. », HUSSERL, E., *Ibid.*, § 20, p. 91.

Le schème spatial se constitue donc via les sensations visuelles et tactiles du corps propre constituant. C'est pourquoi la constitution du schème spatial semble nécessiter ce que Husserl nomme l'*association* entre la vue et le toucher. L'association, désigne le fait que

Toute perception et série de perceptions [...] a ses compléments d'aperceptions parallèles émanant d'autres couches qui constituent une « co-donnée »¹²⁸

Autrement dit, la vue peut percevoir des propriétés du fantôme qui sont tactiles, ce faisant, la perception visuelle complète la perception tactile de ces propriétés. Mais il faut nuancer la distinction entre propriétés premières et propriétés secondes car Husserl écrit que

[...] des contenus visuels sont impuissants à assumer à eux seuls, la fonction de contenus d'exposition pour la spatialité visuelle et la choséité en général. Et j'ajoute aussitôt : la même chose vaut pour les contenus tactiles et les espaces tactiles.¹²⁹

Mais alors qu'est-ce qui justifie la distinction entre les propriétés sensibles premières et celles secondes ? Nous avons justement expliqué que c'est la capacité des premières à exposer, ce que semble contredire cette dernière citation. En fait, il n'y a pas de contradiction. Dans cette citation il est *impératif* de tenir compte des termes « à eux seuls ». Husserl ne dit pas que les contenus visuels et tactiles sont *incapables* d'être contenus d'exposition. Il dit qu'ils ne peuvent assumer ce rôle *à eux seuls*. Ils doivent être complétés par autre chose :

Cela veut dire que le moment extensionnel de la sensation visuelle, comme aussi de la sensation tactile, offre certes une esquisse de la spatialité, mais ne suffit pourtant pas à rendre possible la constitution de la spatialité [...]. Il est besoin de nouvelles sensations encore, et nous parlons ici des sensations de mouvement, qui ont dans l'« appréhension » animatrice, naturellement, une position et une fonction tout autres que les contenus exposants.¹³⁰

Voici donc une nouvelle propriété du fantôme :

Les fantômes aussi [...] peuvent, en tant que fantômes, se mouvoir, se déformer, se modifier qualitativement quant à la couleur, à l'éclat, au son, etc.¹³¹

¹²⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 70.

¹²⁹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 46, p. 195.

¹³⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 46, p. 196. Husserl précise immédiatement après cela que « le terme de sensation de mouvement est pour nous inutilisable [...]. Nous ferons usage, en excluant la signification psychologique, du terme de sensation kinesthésique », HUSSERL, E., *Ibid.*, § 46, pp. 196-197.

¹³¹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 68.

Ce sont donc les sensations kinesthésiques qui complètent les propriétés premières dans l'exposition. Mais *elles ne peuvent pas, contrairement aux contenus visuels et tactiles, être exposantes*. Il y a deux raisons à cela : non seulement ce ne sont pas des propriétés qualitatives du fantôme¹³², mais en plus elles n'en donnent pas d'esquisses. « Elles rendent l'exposition possible, sans exposer elles-mêmes. »¹³³ Husserl écrit ainsi que « toute spatialité se constitue, accède à la donation, dans le mouvement »¹³⁴.

2_ Le schème temporel

Le schème temporel, que Husserl désigne aussi par les termes de « temporalité transcendante » et de « temporalité pré-empirique », est défini comme une « figure temporelle générale »¹³⁵. Il est à distinguer de la durée de la chose, qui est appelée « temporalité phénoménale »¹³⁶. Le schème temporel est nécessaire au fantôme, car il permet de le constituer en tant qu'*unité*.

La forme perceptive temporelle donne au contenu de sensation de toutes les phases et, de même, aux phases d'appréhension, une unité, et plus précisément une unité successive continue.¹³⁷

Ainsi, bien que le fantôme soit rempli par différentes propriétés sensibles, il est toujours constitué comme une unité. Ce qui signifie que nous ne percevons pas un fantôme différent par type de sensation. *Chacun compénètre bien plutôt les autres afin de former l'apparence du fantôme.*

Le schème ne se multiplie pas [...] à cause de ce multiple remplissement. Les qualités sensibles remplissent la seule et unique corporéité spatiale absolument identique, en plusieurs couches¹³⁸

C'est pourquoi l'unité de la temporalité est un « élément premier »¹³⁹ de la constitution du fantôme.

¹³² Ce que nous disons vaut aussi pour l'exposition de la chose et du corps propre, puisque la couche du fantôme est une couche d'être inférieure pour tous les deux.

¹³³ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 46, p. 196.

¹³⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 44, p. 189.

¹³⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, Appendice II au § 1, p. 395.

¹³⁶ Plus d'information sur cette distinction seront apportées dans la sous-sous-section du chapitre III intitulée « Le rapport de la chose à la durée ».

¹³⁷ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 19, p. 89.

¹³⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 68.

c. *Les propriétés tactiles du fantôme*

On pourrait avoir l'impression que les propriétés sensibles exposantes du fantôme ne peuvent être que des propriétés visuelles, puisque le fantôme n'est pas matériel, ce qui semble se concrétiser par l'impossibilité pour le corps propre constituant de percevoir les propriétés tactiles du fantôme. Mais Husserl le précise bien :

[...] le concept de schème (de fantôme) n'est aucunement limité à une seule sphère sensible. Une chose perçue a également son *schème tactile*, qui vient au jour dans sa saisie tactile ; dans le schème complet, il faut en général *distinguer exactement autant de couches que nous pouvons trouver de genres de data sensibles* qui se déploient sur l'extension spatiale de la chose¹⁴⁰

Le fantôme a donc, c'est certain, des propriétés tactiles. Seulement, de par l'absence de matérialité, elles sont présentes, mais d'une façon toute particulière :

[...] le corps [du fantôme] a aussi un aspect ou une couche tactile, seulement celle-ci est encore indéterminée.¹⁴¹

Ainsi, *les propriétés tactiles du fantôme sont là en tant que possibles encore non effectifs*. C'est seulement lorsqu'elles deviendront effectives que le corps propre constituant pourra sentir tactilement la rugosité, le lisse, ou encore la porosité, bien que ces propriétés soient déjà présentes, en tant que possibles, dans le fantôme. Cela signifie que l'espace tactile et le fantôme peuvent se constituer même si les contenus tactiles ne sont pas encore effectifs.

d. *La notion de « sens »*

Dans ce qui précède, nous avons parlé des propriétés sensibles, qui ne sont perceptibles que grâce aux organes sensoriels d'un sujet percevant. Mais nous l'avons fait sans même expliquer ce qui fait qu'un sens est sens. Or, dans un écrit portant sur le toucher, et plus particulière sur son rapport à la constitution du corps, il semble qu'on puisse nous accuser d'avoir passé sous silence un élément primordial. Si nous ne définissons ce terme que maintenant, c'est parce que ce qui vient d'être dit va nous permettre de comprendre plus facilement la définition donnée par Husserl.

¹³⁹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 19, p. 89. Cette unité que permet le schème temporel n'est pas limitée aux contenus qui sont exposants, ceux visuels et tactiles, mais englobe aussi les contenus non exposants.

¹⁴⁰ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 68.

¹⁴¹ HUSSERL, E., *Ibid.* § 15, p. 71.

[...] chaque sens est « sens » grâce à une liaison aperceptive des *data* sensibles correspondants avec des *data* kinesthésiques.¹⁴²

L'entrelacement des contenus sensibles et des sensations kinesthésiques est donc condition de la possibilité des sens. Dans cette définition, nous retrouvons en effet l'idée qu'il y a une liaison nécessaire entre le contenu sensible et le contenu kinesthésique. Cette liaison est dite « aperceptive », c'est-à-dire qu'elle procure une perception directe dans laquelle l'objet n'est pas représenté, mais est *effectivement là*, dans ce que Husserl nomme « une archi-présence ». Comme nous l'avons déjà vu, les sensations kinesthésiques sont en effet nécessaires pour que les contenus sensibles premiers, c'est-à-dire visuels et tactiles, puissent être exposants. On pourrait alors se dire que la définition du terme « sens » que nous venons de donner ci-dessus n'est pas claire, puisqu'elle ne spécifie pas qu'il y a une distinction entre les propriétés sensibles premières, exposantes, et celles secondes, non exposantes. Mais on peut aussi penser que c'est simplement parce que même les propriétés sensibles secondes dépendent, en dernière instance, de la liaison aux sensations kinesthésiques.

Mais il reste encore une question à laquelle nous n'avons pas répondu : si le schème tactile n'est là qu'en tant que possible, est-ce que cela enlève au schème visuel sa fonction exposante ? Au vu de ce que nous avons dit, nous pouvons répondre par la négative à cette question. Si les contenus visuels n'étaient pas capables d'être exposants à cause de la non effectivité du toucher, alors ni l'espace, ni le plein sensible, ne pourraient se constituer. Autrement dit, il n'y aurait pas de constitution du fantôme, ce qui revient, par extension, à empêcher la constitution de la chose, et du corps propre. Mais cette question reste intéressante parce qu'elle nous invite à nous en poser une autre : est-ce qu'il peut déjà y avoir association entre le schème visuel et le schème tactile au niveau de la constitution du fantôme ? Car, par exemple, la propriété de « lisse » est une propriété tactile, ce qui signifie qu'elle relève « *en propre* » du toucher. Mais rien n'empêche d'autres sens d'appréhender cette propriété, d'une façon qui est dite « *impropre* ».

Le poli que nous voyons au papier, la rugosité que nous voyons à une lime, ne sont pas un poli ou une rugosité perçus en propre ; mais nous les voyons pourtant à ce qui apparaît visuellement¹⁴³

Seulement, le papier et la lime sont des choses matérielles, on pourrait donc dire que la perception visuelle de leurs propriétés tactiles n'est possible que parce que les propriétés

¹⁴² HUSSERL, E., « Constitution systématique de l'espace », in *Chose et espace*, § 2, p. 374.

¹⁴³ HUSSERL, E., *Ibid.*, §22, p. 100.

tactiles sont effectives. Alors que le schème tactile du fantôme, bien que présent, ne l'est qu'en tant que possible. Mais malgré cela, il y a bien, dès la couche du fantôme, association entre la vue et le toucher.

Le remplissement optique donné du schème visuel renvoie à l'aspect tactile du schème et, le cas échéant, au remplissement déterminé de celui-ci. « Par association », l'un évoque l'autre. J'apprends à connaître par l'expérience de nouveaux remplissements qui sont appréhendés, non pas en tant que récemment produits, mais en tant qu'existant déjà auparavant et continuant à en faire partie. Il en va de même pour une couche toute seule.¹⁴⁴

Husserl explique ici le principe de l'association, et surtout, précise bien qu'il y a association, même s'il n'y a qu'un champ sensible qui est effectif. C'est pourquoi il faut prêter attention aux termes « le cas échéant » et « de nouveaux remplissements [...] existant déjà auparavant ». Ils font référence à la présence de contenus sensibles qui ne sont pour l'instant présents qu'en tant que possibles, comme c'est le cas du schème tactile du fantôme. Pour justifier cela, Husserl se réfère au fonctionnement de la perception puisqu'elle « inclut, par la médiation d'un "sens", des horizons vides de "perceptions possibles" »¹⁴⁵. Ce qui pouvait nous paraître étonnant pour le schème tactile – le fait qu'il existe en tant que possible – est en fait une *composante essentielle et nécessaire de la perception du sujet constituant*. Lorsque nous voyons par exemple une face d'un objet, les propriétés des autres faces qui ne sont pas vues sont là en tant que possibles. Cela n'enlève rien, ni à la réalité et à la perfection de notre perception, ni à la possibilité d'une association. C'est pourquoi

[...] le corps a aussi un aspect ou une couche tactile, seulement celle-ci est encore indéterminée. Le corps est une unité de l'expérience et le sens de cette unité implique qu'elle soit un index pour une multiplicité d'expériences possibles dans lesquelles le corps peut venir à être donné d'une façon toujours nouvelle.¹⁴⁶

Des contenus sensibles tactiles sont ainsi toujours présents, uniquement en tant que possibles. Mais cela n'enlève rien au fantôme, il ne lui manque pas certaines propriétés, justement parce qu'elles sont présentes, bien que non effectives. C'est pour cette raison que le schème tactile garde un rôle essentiel dans l'exposition du fantôme. Il ne peut pas encore, à proprement parler, être pleinement exposant, contrairement aux contenus visuels, mais il est

¹⁴⁴ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 70.

¹⁴⁵ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

¹⁴⁶ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 71. L'utilisation du terme de « corps » est parfois ambiguë, Husserl l'utilise selon les moments pour parler du corps du fantôme, du corps de la chose (ce qui désigne souvent le fantôme), ou encore du corps propre. Ici, il l'utilise clairement pour parler du corps du fantôme.

nécessaire qu'il soit présent pour qu'il y ait constitution. On pourrait alors se dire qu'au niveau du corps propre constituant la vue a un rôle plus essentiel que le toucher dans la constitution du fantôme, puisque ses contenus sont effectifs. Mais ce n'est pas le cas, car sans les contenus tactiles, schème spatial et fantôme ne peuvent se constituer. *Vue et toucher ont donc un rôle différent dans la constitution du fantôme, mais tout aussi nécessaire.*

2. *Le fantôme n'est pas une chose, mais il ne peut y avoir de chose sans fantôme*

Dès l'introduction nous l'avons dit : Husserl distingue fantôme et chose. Pourtant, bien que différents, ils ne sont pas opposés. Ce que nous allons montrer c'est que la constitution de la chose est *dépendante* de la constitution du fantôme.

a. *Le rapport du fantôme à la chose*

À partir de ce que nous avons dit précédemment, nous pouvons affirmer que le fantôme n'est pas, contrairement à la chose, ou au corps propre, une réalité substantielle¹⁴⁷. C'est son absence de rapport à la causalité et aux circonstances qui l'explique :

[...] nous désignons comme substance (existence chosique, réelle) tout existant qui est en rapport avec des circonstances conditionnelles de l'existence et qui se trouve sous des lois de l'existence¹⁴⁸

Le fantôme a pourtant, comme la chose et le corps propre, un corps. Mais le corps du fantôme a la particularité d'être immatériel. *Il est de l'espace rempli par des déterminations sensibles et géométriques qui s'inscrivent dans un cadre spatio-temporel.* Son remplissement n'est que *qualitatif*. Or, ce sont précisément ces caractéristiques qui expliquent l'impossibilité du fantôme à être une chose : qu'une extension spatiale soit remplie par des qualités sensibles, géométriques, et kinesthésiques, n'est pas suffisant pour pouvoir parler d'une chose.

¹⁴⁷ Plus de précisions sur l'expression « réalité substantielle » seront apportées dans la sous-section du chapitre III intitulée « La chose est une réalité substantielle ».

¹⁴⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 33, p. 198.

[...] un corps spatial ayant un remplissement qualitatif n'est pas encore, par le seul remplissement qualitatif dans son extension, pleinement une chose, n'est pas encore une chose au sens usuel d'un *réel matériel*.¹⁴⁹

La chose est, quant à elle, un « réel matériel », c'est-à-dire que c'est par sa matérialité qu'elle se caractérise : « [...] le trait eidétique le plus englobant de la chose matérielle [est] la matérialité »¹⁵⁰. C'est principalement ce trait qui distingue chose et fantôme. Seulement, on ne peut pas simplement opposer fantôme et chose comme s'ils étaient absolument différents. Il y a en fait une *filiation* entre la constitution du fantôme, et celle de la chose : les propriétés qui composent le fantôme font partie des propriétés qui composent la chose. C'est pourquoi *la constitution du fantôme est préalable et nécessaire à celle de la chose*. On pourrait dire que *le fantôme est nécessairement la première détermination de la chose*.

Nous disons que l'essence d'une chose implique un *schème sensible* et nous entendons par là cette charpente fondamentale, cette forme corporelle (« spatiale ») accompagnée du remplissement en extension sur elle.¹⁵¹

Il y a donc une *hiérarchie* dans leur constitution : il faut nécessairement des *data* sensibles pour qu'il puisse y avoir un fantôme, tout comme il faut nécessairement un fantôme pour qu'il puisse y avoir une chose. On peut alors qualifier le rapport qui unit le fantôme à la chose comme étant *asymétrique*. Que la chose nécessite par essence la présence d'un fantôme, nous venons de le montrer. Mais nous ne pouvons pas affirmer cela, et en même temps affirmer que le fantôme nécessite la présence de la chose. Ce serait impossible puisqu'il peut y avoir un fantôme sans qu'il y ait de chose constituée.

[...] le fantôme est donné originellement et par là il est également pensable sans les composantes de la matérialité, alors que celles-ci, quant à elles, n'ont aucune autonomie (il s'agit là d'une séparation unilatérale).¹⁵²

Mais bien que le fantôme n'ait pas toutes les propriétés de la chose, il n'en est pas moins parfait, ni moins autonome.

¹⁴⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 67.

¹⁵⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 12, p. 57.

¹⁵¹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 67.

¹⁵² HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

b. *Le fantôme a une extension, la chose a une extension et est matérielle*

Nous venons de montrer que la chose matérielle est essentiellement distinguable du fantôme par la présence d'une couche de matérialité. Le fantôme, quant à lui, n'a pas cette couche, mais il a, tout comme la chose, une extension spatiale et une extension temporelle. L'extension est donc, tout comme les propriétés sensibles et géométriques, une propriété que la chose acquière grâce à la couche du fantôme.¹⁵³ Mais ce que nous disons là n'est pas uniquement intéressant dans le cadre de la distinction entre la couche du fantôme et celle de la chose. La distinction entre l'extension et la matérialité est à bien comprendre afin de saisir comment distinguer la nature matérielle de la nature animale. Le lecteur a en effet pu être étonné en lisant que le fantôme n'a pas de couche matérielle. N'avons-nous pas dit, dès l'introduction, que le fantôme, tout comme la chose, appartient à la nature matérielle ? On peut alors se demander comment quelque chose de non matériel peut appartenir à la nature matérielle. C'est en fait dans la différence entre l'extension et la matérialité que nous pouvons comprendre et expliquer ce qui paraît au premier abord contradictoire.

En fait, ce qu'il faut avant tout comprendre, c'est que l'*extensio*, entendue correctement, est ce qui distingue la nature au premier sens de la nature au second sens, bien que l'attribut eidétique le plus englobant de l'être matériel ne soit pas la simple *étendue*, mais bien la matérialité¹⁵⁴

La couche matérielle est donc bien un trait eidétique, mais uniquement de la chose. Pour distinguer la nature matérielle de la nature animale, *Husserl privilégie l'extension puisqu'elle préexiste à la matérialité* : « [...] ce qui importe, c'est de reconnaître la manière remarquable dont tout ce qui appartient par ailleurs à une chose matérielle est *a priori* (c'est-à-dire toujours par essence) relatif à son extension. »¹⁵⁵ La présence d'une couche d'extension au sein du fantôme permet ainsi, sans aucune contradiction, d'affirmer que le fantôme, qui n'est pas matériel, mais qui est étendu, appartient à la nature matérielle.

¹⁵³ Le fait que fantôme et chose soient étendus leur donne une caractéristique commune : ils ne peuvent être fragmentés. Car « à l'essence de l'extension est inhérente la possibilité idéale de la fragmentation. », HUSSERL, E., *Ibid.*, § 13, p. 59.

¹⁵⁴ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 12, p. 57. Les termes « ce qui distingue la nature au premier sens de la nature au second sens » désignent ce qui distingue la nature matérielle de la nature animale : « Dès le premier regard, ce qui nous frappe c'est la différence [...] entre une nature au sens premier, étroit, au sens inférieur, à savoir une *nature matérielle*, et une nature au sens second, plus large, une *nature animée*, "vivante" », HUSSERL, E., *Ibid.*, § 12, p. 55. Il faut entendre par les termes de « trait eidétique » ce qui « qualifie l'essence de ».

¹⁵⁵ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

c. *Les propriétés du fantôme permettent la possibilité d'autres propriétés qui sont impliquées dans le toucher, les propriétés causales*

Si nous confrontons un changement concernant le fantôme et un changement concernant la chose, il est clair que les deux changements ne sont pas identiques et qu'ils ne se différencient pas purement et simplement par une consistance propre au contenu qui, dans un cas, s'y ajoute sous le titre de la matérialité et dans l'autre cas fait défaut.¹⁵⁶

La présence d'une couche de matérialité n'est en fait pas suffisante pour expliquer tout ce qui différencie fantôme et chose. Cette « charpente fondamentale »¹⁵⁷ qu'est le fantôme permet aussi la présence d'autres propriétés qui sont constitutives de la chose : les propriétés causales.

La chose sensible au sens restreint, le fantôme, le schème sensible est le support de la puissance, de la force, de la propriété causale¹⁵⁸

Mais le fantôme ne peut être que le *support* de ces propriétés causales, au sens où il *permet* leur présence dans la constitution de la chose, *sans pouvoir lui-même posséder ces propriétés*. Car il y a quelque chose qui empêche fondamentalement le fantôme d'avoir lui-même des propriétés causales : c'est l'absence de propriétés matérielles. Le fantôme est

[...] une forme pure [...] sans la moindre relation avec les moments de la « matérialité » et donc avec des déterminations causales-réales de quelque type que ce soit¹⁵⁹

C'est pourquoi *il a un rapport différent de la chose à la causalité, mais aussi à toute forme de changement*. Si c'est le cas, c'est parce qu'il *ne peut pas être composé de propriétés réales*. La chose a, quant à elle, des propriétés sensibles et géométriques, mais aussi des propriétés réales, c'est-à-dire des propriétés matérielles. Ces dernières se distinguent des schèmes du fantôme parce qu'elles sont forcément des unités, tandis que les schèmes sont toujours multiples.

De plus, « les propriétés réales sont *eo ipso* des propriétés causales. »¹⁶⁰ Il y a donc un lien intrinsèque entre elles. En effet,

¹⁵⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 72.

¹⁵⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 67.

¹⁵⁸ HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice II au § 1, p. 397.

¹⁵⁹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 10, p. 47.

[...] la chose est ainsi faite que, au cours de changements tout à fait déterminés des circonstances réales, ses propriétés réales changent précisément d'une manière déterminée. [...] Pour tous les changements de propriétés nous avons des changements de circonstances correspondants.¹⁶¹

C'est pourquoi la chose n'entretient pas seulement des relations avec les circonstances, *elle en est dépendante constitutivement parlant*. « C'est relativement à des "circonstances" que la chose est ce qu'elle est »¹⁶².

En ce qui concerne la *causalité*, elle est une idée constitutive pour la nature matérielle, pour l'idée de la chose physique : c'est-à-dire que tous les traits caractéristiques « internes » de la chose en tant qu'elle persévère dans l'être, en tant qu'elle est une durée, sont eux-mêmes persistants et tout trait de ce genre exprime un comportement persistant dans le contexte causal du changement.¹⁶³

Ce qu'expose ici Husserl, c'est la façon dont la causalité règle toutes les propriétés de la chose en l'inscrivant dans un temps particulier¹⁶⁴, celui de la chose, et dans un contexte, qui explique les changements que subissent les propriétés de la chose. On le voit clairement ici : s'il n'y avait pas de causalité, il n'y aurait pas de choses¹⁶⁵.

Nous venons donc de présenter la couche de constitution du fantôme, en montrant, par la description des propriétés qu'elle « transmet » à la chose, qu'elle est nécessaire pour la constitution de cette dernière, et pour celle du corps propre. Dans le chapitre suivant nous allons présenter la constitution de la chose en nous intéressant particulièrement aux points de ressemblances et de divergences avec la constitution du fantôme. Ceci sera utile dans le cadre de la constitution du corps propre puisque nous verrons que la possibilité du *Leib* se concrétise par la possibilité de nouvelles propriétés, et sensations, qui reposent sur la présence de propriétés constituées au stade du fantôme et de la chose.

¹⁶⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 77.

¹⁶¹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 16, p. 80.

¹⁶² HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 72.

¹⁶³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 32, p. 184.

¹⁶⁴ Au sujet des analyses husserliennes du temps, voir HUSSERL, E., *Vorlesungen zur Phänomenologie des inneren Zeitbewusstseins*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1969. (Husserliana X). Traduit de l'allemand par Henri Dussort, *Leçons pour une phénoménologie de la conscience intime du temps*, Paris : Presses universitaires de France, 2002. (Coll. Épiméthée).

¹⁶⁵ Nous mettons un « s » au terme « chose » car dans le contexte ici présent ce terme est pour Husserl pluriel par le fait qu'il n'ait de sens qu'au sein d'un réseau de relations.

CHAPITRE III

La constitution de la chose matérielle

[...] un corps spatial ayant un remplissement qualitatif n'est pas encore, par le seul remplissement qualitatif de son extension, pleinement une chose, n'est pas encore une chose au sens usuel d'un *réal matériel*.¹⁶⁶

Nous le comprenons maintenant, ce « corps spatial ayant un remplissement qualitatif » c'est celui du fantôme. Nous venons d'en expliquer la constitution, ainsi que la façon dont il rend possible la chose, tout en s'en différenciant. Mais ce que nous n'avons pas encore expliqué c'est la façon dont la chose se constitue.

Avant d'aller plus en avant quant à cette couche constitutive, nous pouvons déjà préciser qu'ici nous nous intéressons aux caractéristiques constitutives que toute chose partage, et non à la constitution de telle ou telle chose ; et ce, dans la perspective de la constitution du corps propre. C'est pourquoi, nous n'aborderons que la constitution de la chose matérielle, solide, dite du « premier type ». Car il existe en fait un autre type de chose, qui est le « milieu ».

Il faut remarquer que nous nous en tenons, dans nos analyses, à un type déterminé de chose matérielle : à savoir celui du *corps solide*. Cette restriction n'est pas une restriction arbitraire, cela montre plutôt que nous devons y voir le terrain de la constitution de la nature matérielle. [...] par contre, il en va tout autrement pour les milieux. Eux aussi se constituent pour nous en tant que corps fluides ou gazeux au sens des choses matérielles¹⁶⁷

Puisque nous avons déjà précisé dans l'introduction que l'effectivité du toucher ne dépend pas du milieu où il s'exerce, et que le milieu n'est pas un facteur déterminant dans la constitution du corps propre dans l'attitude solipsiste, nous ne l'exposerons pas ici. C'est pourquoi nous ne parlerons que de la chose du premier type, la chose matérielle.

¹⁶⁶ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 67.

¹⁶⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, annexe, pp. 86-87.

1. Quelle sont les caractéristiques de la chose ?

a. *La chose a des propriétés réales*

Dans le chapitre précédent, nous avons déjà mentionné le fait que la chose possède, contrairement au fantôme, des propriétés réales. Mais nous n'en avons pas dit plus à ce sujet. Ce qu'il nous reste à expliquer, c'est comment propriétés réales de la chose et schèmes du fantôme peuvent fonctionner ensemble, au sein de la chose. En effet, les schèmes qui forment la couche du fantôme ne peuvent disparaître dans la constitution de la chose, car si le fantôme est « la charpente fondamentale »¹⁶⁸ de la chose, c'est parce que ses propriétés sensibles et géométriques, tout comme son encrage spatio-temporel, sont nécessaires à la possibilité de la chose et de ses propriétés. La constitution de la chose est donc dépendante de celle du fantôme. C'est pourquoi, au sein de la chose, il n'y a pas opposition entre le schème du fantôme et les propriétés réales, mais bien plutôt continuité.

[...] la structure *constitutive* de chose dans la sphère de l'intuition, quant à sa remarquable stratification [...] n'est qu'une espèce de prolongement d'une stratification, différente mais analogue, dans laquelle se constitue déjà de son côté, en tant qu'unité, le *schème sensible*, le niveau le plus bas de la formation d'unité que nous avons à présent considérée.¹⁶⁹

Cela semble pourtant étonnant de dire qu'il y a une continuité entre les propriétés du fantôme et celles réales. Dans le chapitre II nous avons montré que schème et propriété réelle se distinguent notamment par leur rapport à la causalité. Les propriétés réales de la chose, parce que matérielles, sont toujours nécessairement des propriétés causales¹⁷⁰. Tandis que les contenus du plein sensible du fantôme, qui ne peuvent avoir de lien avec la couche de la matérialité, ne peuvent être causaux. Mais nous ne revenons pas ici sur ce que nous avons dit dans le chapitre précédent. *Il y a bien une différence nette entre le schème du fantôme, et les propriétés réales de la chose.* Mais au sein de la chose, cette différence *s'atténue*. Le schème, tant qu'il est schème du fantôme, ne peut avoir de rapport à la causalité. Par contre, lorsqu'il devient schème de la chose, il entre en relation, par l'entremise de la chose, avec la causalité. *Au sein de la chose, le schème devient lui aussi dépendant des circonstances.* Il a alors un rôle important à jouer à l'égard de ces dernières. Car *c'est uniquement grâce au schème que les*

¹⁶⁸ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 67.

¹⁶⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 16, p. 86.

¹⁷⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 77 : « Les propriétés réales sont *eo ipso* des propriétés causales ».

propriétés réales peuvent s'exposer. C'est-à-dire que l'aperception des propriétés réales repose en fait sur l'articulation entre le schème et les circonstances :

[...] l'aperception de la propriété réelle inclut cette articulation au sein de circonstances et de changements des schèmes¹⁷¹

Mais ce que nous apercevons alors ce ne sont pas les schèmes ou les circonstances qui y sont afférentes. C'est directement la chose elle-même, ainsi que ses différentes propriétés : « [...] chose et propriété, et non schème et circonstances (prises également en tant que schème) sont saisies de façon objectivante. »¹⁷² Si c'est le cas, c'est parce que dans ce contexte le schème n'est pas perçu comme un simple schème fantômatique, c'est-à-dire comme

[...] une étendue remplie de façon simplement sensible, mais au contraire il est perçu précisément en tant qu'« archi-manifestation » (manifestation originale) d'une propriété réelle¹⁷³

Le schème n'apparaît pas au corps percevant comme dans la perception d'un fantôme en tant que schème sensible, il ne nous apparaît qu'en tant que manifestation d'une propriété réelle, c'est-à-dire en coïncidence avec un état réel momentané. Le schème est donc nécessaire à l'aperception des propriétés réales, et puisque la chose est un « substrat de propriétés réales »¹⁷⁴, la participation du schème à l'exposition des propriétés réales est décisive pour la constitution de la chose, et par extension, pour celle du Körper.

Seulement, ce que nous venons de dire au sujet du rapport entre circonstances, schèmes, propriétés réales, et appréhension de chose, vaut lorsque la propriété réelle n'est pas altérée. Pour reprendre un exemple pris par Husserl¹⁷⁵, ce que nous venons de dire décrit la façon dont nous percevons un ressort lorsqu'il se tend et se détend *normalement* sous le coup d'une pression puis d'un relâchement. Mais il arrive parfois que les propriétés de la chose s'altèrent. C'est par exemple le cas lorsque le ressort a été tellement tendu qu'il perd son élasticité. Il ne peut alors plus se tendre et se détendre. Ce faisant, *le rapport entre circonstances, schèmes, propriétés réales, et appréhension de chose, ne disparaît pas*. Il y a deux possibilités : soit la propriété a disparue, soit elle s'est simplement altérée. Dans tous les cas, *ce que ne peut perdre la propriété réelle c'est la règle qui conditionne son rapport au*

¹⁷¹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 74.

¹⁷² HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

¹⁷³ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

¹⁷⁴ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

¹⁷⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 16, p. 79.

schème : « [...] dans des circonstances semblables, des conséquences semblables. »¹⁷⁶
Lorsqu'une propriété s'altère ou disparaît, il y a alors une nouvelle propriété qui prend sa place. Soit parce qu'il s'agit de la propriété préexistante à l'altération, mais sous sa forme altérée. Soit parce qu'une nouvelle propriété remplace une propriété qui a disparu. L'absence d'élasticité remplaçant par exemple l'élasticité.

Mais, en dépit de l'identité de forme [de la règle qui articule le rapport entre la propriété réelle et le schème], la connexion fonctionnelle factuelle, les schèmes et les circonstances coordonnés les uns aux autres, sont maintenant différents.¹⁷⁷

L'articulation entre schème et circonstances existe donc nécessairement au sein de la chose, peu importe si la propriété réelle qu'elle détermine s'altère, ou non. Mais il faut être attentif au fait qu'*une altération de la propriété réelle change la façon dont se fait cette articulation, ainsi que les éléments qui s'articulent.*

b. La chose est nécessairement intégrée à un temps et un espace

Comme la temporalité, la spatialité appartient à l'essence de la choséité apparaissante. La chose qui apparaît, inchangée ou non, dure, elle remplit un temps, et, en outre, elle remplit un espace, son espace, même si c'en est un différent, peut-être, en différents points temporels.¹⁷⁸

Puisque nous avons vu dans le chapitre précédent que le fantôme a nécessairement une extension spatiale-temporelle, il ne paraît pas étonnant que ce soit toujours le cas pour la chose. Mais chose et fantôme n'entretiennent pas le même rapport au temps et à l'espace.

1_ Le rapport de la chose à la durée

Dans la citation ci-dessus, Husserl écrit : « la chose [...] dure ». C'est autour de cette notion de « durée » que s'opère la distinction entre la relation de la chose au temps et celle du fantôme au temps. Le fantôme a nécessairement une extension temporelle, grâce à la présence de son schème temporel. Mais la chose a quant à elle un schème temporel, *et* une durée.

¹⁷⁶ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

¹⁷⁷ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

¹⁷⁸ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 20, p. 91.

Nous séparons maintenant la durée de la chose (et, s'entend, la {durée} entièrement déterminée, qui implique sa place particulière dans « le » temps) et le schème temporel.¹⁷⁹

La durée est durée *de* la chose, c'est-à-dire qu'elle n'a d'existence que par rapport à l'existence d'une chose. « La durée n'est ce qu'elle est qu'en tant que durée d'une chose (d'un réel en général) [...] et la chose est impensable sans durée. »¹⁸⁰ Le fantôme ne peut quant à lui avoir de durée puisqu'il n'est pas une réalité substantielle¹⁸¹. Le schème temporel, que le fantôme possède aussi, est pour sa part une « figure temporelle générale »¹⁸², il n'est pas attaché à la présence de telle ou telle chose. C'est l'unité dans laquelle tout étant matériel ou animal est nécessairement incarné. Le schème temporel n'exclut pourtant pas la durée de la chose, au contraire, il l'inclut, tandis que la durée de la chose s'inscrit dans le schème temporel.

[...] la constitution de l'unique temps [...] inclut la temporalité de la chose, auquel sa durée s'intègre, ainsi que la durée de toutes les choses et de tous les processus chosiques qui appartiennent à l'environnement de chose.¹⁸³

La durée est ainsi « remplie par les déterminités de chose »¹⁸⁴. C'est au travers de celles-ci qu'elle se manifeste. C'est pourquoi, bien que chaque propriété réelle soit elle-même une unité à part entière, elles appartiennent toutes à une même unité : celle de la durée de la chose. « Ainsi la durée de l'être chosique se décompose en segments, en ce qui concerne chaque propriété. »¹⁸⁵ Mais les différences entre fantôme et chose ne s'arrêtent pas à l'extension temporelle. Elles concernent aussi l'extension spatiale.

2_ Le rapport de la chose à l'unité

Il appartient à l'essence de la matérialisation chosique que la chose possède une figure unitaire, un espace unitaire, et que tous les pleins appartiennent à cet unique et même espace.¹⁸⁶

¹⁷⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, Appendice II au § 1, p. 395.

¹⁸⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, Appendice II au § 1, p. 396.

¹⁸¹ Plus de précisions sur la substantialité de la chose seront apportées dans la sous-section de ce chapitre intitulée « La chose est une réalité substantielle ».

¹⁸² HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice II au § 1, p. 395.

¹⁸³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 25, p. 110.

¹⁸⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, Appendice II au § 1, p. 395.

¹⁸⁵ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 16, p. 80.

¹⁸⁶ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 22, p. 98.

Dans cette citation, non seulement Husserl affirme que la chose matérielle remplit nécessairement un espace, tout comme le fantôme, mais aussi que la chose se présente toujours comme une unité¹⁸⁷. Mais une unité particulière, puisqu'elle est différente de celle du fantôme. En effet, le fantôme est une unité composée de schèmes qui sont toujours multiples. La chose, quant à elle, est composée d'une multiplicité de propriétés réales qui ont chacune leur *unité propre*.

[...] si la chose *est*, alors elle est en tant que « réal » identique de ses propriétés réales, lesquelles sont, pour ainsi dire, les purs et simples rayons de son être unitaire.¹⁸⁸

Mais il faut ajouter que *la multiplicité de ces propriétés ne s'apparente pas à une multiplicité de la chose ou de son apparence*. La chose est bel et bien une. C'est *une unité composée d'autres unités*. Chaque unité fusionnant avec les autres afin de former une nouvelle unité, plus riche, mais pas plus parfaite¹⁸⁹.

c. Les caractéristiques de la chose qui ont déjà été exposées

Dans le chapitre II nous avons déjà mentionné en plusieurs endroits les autres caractéristiques de la chose. C'est pourquoi nous allons simplement les rappeler ici, en montrant de quelle façon elles fonctionnent ensemble.

La chose hérite plusieurs caractéristiques du fantôme : elle est localisée dans un espace et un temps, elle a des propriétés sensibles et géométriques, et elle a une extension. C'est pourquoi la chose nécessite la présence du fantôme. À ces premières propriétés, s'ajoute celle qui représente le trait eidétique de la chose matérielle : la matérialité¹⁹⁰. Précédemment, nous avons expliqué comment l'articulation entre schèmes et circonstances permet l'aperception

¹⁸⁷ On peut remarquer que la présence de l'extension spatiale est la condition de possibilité de la fragmentation de l'unité qu'elle forme. C'est pourquoi « l'extension spatiale ou la corporéité – a une place d'un type tout à fait propre parmi les propriétés constitutives d'une chose matérielle », HUSSERL, E., *Ideen II*, § 13, p. 58.

¹⁸⁸ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, pp. 76-77.

¹⁸⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 16, pp. 83-84 : Husserl s'interroge sur le thème de la division, et sur la possibilité que toutes les unités présentes au sein de la nature soient les parties d'une unité plus grande, la nature elle-même, comme les propriétés réales qui, tout en étant des unités, sont les parties d'une unité plus grande, celle de la chose.

¹⁹⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 12, p. 57 : « [...] le trait eidétique le plus englobant de la chose matérielle [est] la matérialité ».

des propriétés réales. Mais ce n'est pas la seule chose que cette articulation rend possible. C'est aussi grâce à elle que la chose peut acquérir la couche de la matérialité.

La réalité proprement dite qui s'appelle ici matérialité ne réside pas dans le schème simplement sensible, elle ne réside pas dans ce qui pourrait être attribué au perçu, alors même que pour celui-ci il n'y aurait pas du tout de relation aux « circonstances » et qu'une telle relation n'aurait aucun sens ; bien plutôt elle réside précisément dans cette relation¹⁹¹

[...] les déterminités spécifiquement matérielles sont fondées dans celles qui sont saisies sous le titre de « pur schème »¹⁹²

Cette nouvelle couche permet alors la possibilité d'autres caractéristiques de la chose : les propriétés réales, et les propriétés causales. C'est à partir de l'unité des propriétés réales que la chose se donne, non seulement comme une unité, mais aussi comme ayant une *identité*. *Mais propriétés réales et propriétés causales ne sont pas vraiment dissociables, car la chose est toujours prise dans un contexte, et sujette aux effets de la causalité.*

Une *unité* traverse [...] tous les changements d'états, en rapport avec les circonstances réales, [...] de telle sorte que, du côté de l'appréhension, tout changement d'état a lieu ou peut avoir lieu, en conservant l'unité de son sens, dans le contexte réel donné¹⁹³

Si nous disons que la chose est « prise dans un contexte », c'est parce qu'elle a toujours une position par rapport aux autres choses qui se trouvent dans le monde. Lorsque cette position se modifie ou est modifiée, cela advient au sein des unités temporelles et spatiales. Mais elle ne peut changer de place que selon des circonstances réglées. Ce changement va alors provoquer une modification de l'environnement des autres choses, et va possiblement provoquer en elles un changement, de place par exemple. C'est d'ailleurs la position des autres objets qui donne au corps propre constituant des points de repère pour percevoir un changement de position au sein de la chose. Ces différents changements s'inscrivent donc dans l'unité spatiale, dans l'unité temporelle, mais aussi dans la durée de la chose. Ils entrent dans ce qu'on pourrait appeler *l'histoire de la chose*, c'est-à-dire l'histoire de ses différentes positions et états.

¹⁹¹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 72.

¹⁹² HUSSERL, E., *Ibid.*, § 21, p. 142.

¹⁹³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 16, p. 77.

2. Que change, au niveau de la chose, l'apport de nouvelles qualités par rapport à ce que nous avons dit du fantôme ?

a. *Des contenus tactiles effectifs sont-ils possibles ?*

La première couche d'être qui constitue le corps propre, celle du fantôme, possède des contenus tactiles. Seulement, ils ne sont là qu'en tant que possibles. Ils ne peuvent être effectifs au stade du fantôme. La chose, quant à elle, a des propriétés tactiles effectives, c'est pourquoi, contrairement à l'arc-en-ciel, qui est un fantôme, nous pouvons saisir une chose.

[...] la chose elle-même n'a pas deux formes qui coïncident, mais *une seule* forme (et également une seule surface) qui peut être et touchée et vue.¹⁹⁴

Mais savoir que les contenus tactiles sont effectifs n'est pas suffisant pour savoir quel rôle jouent les sensations tactiles pour la constitution de la chose, ainsi que les rapports qu'elles entretiennent avec les autres sensations. C'est à présent ce qu'il nous faut expliquer. Ce faisant, nous donnerons déjà des explications sur l'effectivité des propriétés tactiles du *Körper*, ce qui est intéressant par rapport à la constitution du corps propre en tant que simple chose matérielle.

Au niveau de la chose, tous les contenus sensibles ont la possibilité d'être effectifs, qu'ils soient visuels, tactiles, olfactifs, gustatifs, ou odorants. Ces propriétés

[...] contribuent toutes au donné de chose, quant à la constitution ; la chose apparaissante renvoie donc à elles toutes et laisse en suspens divers éléments, en tant qu'apparitions momentanées, dans les différentes sphères sensibles – ce qui peut recevoir une détermination plus précise, donc plus complète, par l'entremise de perceptions nouvelles et par le recours aux perceptions d'une sphère sensible qui n'est pas intervenue mais à laquelle nous étions renvoyé de façon indéterminée.¹⁹⁵

Les propriétés tactiles, tout comme les propriétés visuelles, se distinguent toujours de ce que nous avons appelé, dans le chapitre II, les propriétés sensibles secondes, puisque les premières sont exposantes, pas les dernières. Mais au-delà de cela il n'y a pas, dans la donnée

¹⁹⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 18, p. 108.

¹⁹⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 18, p. 104.

normale et optimale de la chose, de priorité des propriétés tactiles par rapport aux autres¹⁹⁶. Il n'y a pas non plus, pour la chose, d'effectivité du toucher, au sens où elle serait capable de ressentir des sensations tactiles. Car la chose matérielle est inanimée, elle ne peut avoir un organe tactile, ni percevoir tactilement. Si nous précisons que nous parlons ici de la « donnée normale » de la chose, c'est parce qu'il arrive que la chose soit constituée de façon anormale. Dans ce cas, l'anormalité de la constitution ne vient pas de la chose elle-même, ni de sa façon de s'exposer, mais bien plutôt d'une altération des organes du sujet percevant la chose¹⁹⁷. Si j'ai par exemple une vue trouble, je peux avoir du mal à percevoir clairement les contours d'un objet. Par le sens du toucher, je peux alors préciser ma perception, et en avoir une image plus fine. Dans cette circonstance, des propriétés de la chose peuvent être considérées par le sujet constituant comme étant prioritaires par rapport à d'autres. Mais cette priorité ne relève pas des propriétés de la chose elle-même. *Ce n'est pas une priorité de principe, c'est une priorité circonstancielle* ; circonstances qui sont relatives au corps propre percevant, non pas à la chose. C'est pourquoi, si j'ai par exemple une coupure au doigt, je peux avoir des difficultés à savoir si ce que je touche est complètement lisse. C'est alors le sens de la vue qui est prioritaire, car il est plus à même de me donner une perception précise.¹⁹⁸ Mais nous n'irons pas plus loin sur la constitution anormale de la chose puisque

La constitution normale est celle qui constitue la réalité première du monde et du corps propre, celle qui doit être constituée pour que des mutations aperceptives puissent se constituer précisément en tant que mutations, en tant qu'incluant des circonstances « anormales » de l'expérience, qui font entrer en ligne de compte la réalité d'un niveau plus élevé en tant qu'elles instaurent de nouveaux rapports de dépendance.¹⁹⁹

Au sein de la constitution de la chose, les sensations tactiles n'ont donc pas de priorité. Les propriétés tactiles gardent, tout comme pour le fantôme, leur rôle exposant, en fournissant l'esquisse de la chose. Mais il y a tout de même un point qui différencie les propriétés tactiles au niveau de la chose par rapport au fantôme : c'est leur possibilité d'être effectives.

¹⁹⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 18, p. 107.

¹⁹⁷ Si nous abordons ici la perception du sujet ayant un corps propre c'est parce que selon la thèse ontologique constitutive de Husserl tout étant est relatif à une conscience constituante. C'est donc relativement à un sujet percevant que les propriétés sensibles de la chose acquièrent leur possibilité, et leur sens.

¹⁹⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, p. 108.

¹⁹⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 18, p. 106.

b. *La chose est une réalité substantielle*

La chose physique ou matérielle est *res extensa*. Nous avons déjà discuté du sens de son « attribut eidétique », l'*extensio*. Qu'est-ce qui constitue alors le concept de cette « *res* », que veut dire *réalité étendue, réalité en général* ? On parle aussi de *substance* étendue. Que signifie, demandons-nous, une telle substantialité prise dans sa plus grande généralité possible ?²⁰⁰

Nous l'avons déjà évoqué dans les chapitres précédents : la chose matérielle est une réalité substantielle. Mais nous n'avons pas expliqué pourquoi elle l'est. Il nous faut aussi préciser pourquoi nous écrivons dans le titre de cette partie que « la chose est une réalité substantielle », au lieu de simplement dire qu'elle est une substance.

Commençons par définir ce qu'il faut ici entendre par le terme de « substance ».

[...] nous désignons comme substance (existence chosique, réelle) tout existant qui est en rapport avec des circonstances conditionnelles de l'existence et qui se trouve sous des lois de l'existence²⁰¹

« Un rapport avec des circonstances conditionnelles de l'existence », et avec « des lois de l'existence », c'est précisément ce que possède la chose. Comme nous l'avons vu dans la première section de ce chapitre²⁰², la chose est nécessairement soumise à cette règle : « À circonstances semblables, conséquences semblables »²⁰³. C'est donc bien son rapport à la causalité, permis par la présence d'une couche de matérialité, qui en fait, contrairement au fantôme, une réalité substantielle. Pas n'importe laquelle, une réalité substantielle *matérielle*. Il y a en effet un autre type de réalité substantielle qui va nous intéresser dans les deux prochains chapitres : celui de la réalité substantielle animale. Il s'agit de celle des étants qui appartiennent à la nature animale, comme c'est le cas pour le corps propre. De plus, parler de « réalité substantielle » est un choix de Husserl.

Pour distinguer ces authentiques « réalités » du sens répandu du terme, qui est aussi son sens *le plus large*, comprenant *tout* être individuel (ou temporel), nous parlerons de *réalité substantielle* ; c'est toutefois ce que par la suite précisément nous viserons toutes les fois

²⁰⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 63.

²⁰¹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 33, p. 198.

²⁰² Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la sous-section de ce chapitre intitulée « La chose a des propriétés réales ».

²⁰³ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 15, p. 73.

où nous parlerons simplement de substantialité ou encore de substance, ou de chose.²⁰⁴

Si Husserl préfère les termes de « réalité substantielle » c'est donc parce que ce que désigne habituellement le terme de « substance » ne correspond pas à sa classification des différents étants. Cet être qu'il ne veut pas désigner en tant que substance, contrairement à ce que ferait la définition traditionnelle de la substance, c'est le fantôme. C'est pourquoi on ne peut parler de réalité substantielle qu'à partir du niveau de la constitution de la chose.

c. *Qu'est-ce que connaître une chose ?*

La chose est une unité qui, en tant que réelle, se forme à partir de l'unité de ses propriétés réales. C'est pourquoi, c'est à travers elles que le corps propre constituant peut la connaître. Savoir par exemple que la chose a une extension temporelle, c'est bien sûr connaître quelque chose *sur* la chose, mais ce n'est pas connaître *cette* chose à la différence d'une autre chose. C'est pourquoi

Connaître une chose, cela veut [...] dire : savoir par expérience comment elle se comporte, si on la pousse et si on la frappe, si on la plie et la casse, si on la soumet au chaud et au froid, c'est-à-dire comme elle se comporte dans le contexte de ses causalités, dans quels états elle passe, comment elle reste la même à travers ces états.²⁰⁵

C'est donc plus précisément au travers de son rapport à la causalité qu'on peut connaître une chose. Mais il ne faut pas oublier que toute propriété réelle est causale, et que la causalité n'est pas en elle-même perceptible²⁰⁶. *C'est en fait au travers de la modification, ou de la non-modification de l'apparence de la chose que nous pouvons d'une certaine façon voir la causalité, et ainsi connaître la chose.*

Seulement, il nous faut ici préciser qu'il y a trois strates de la constitution de la chose, auxquels correspondent trois types de connaissance de la chose²⁰⁷. La chose peut d'abord être considérée *en elle-même*, c'est-à-dire lorsqu'on ne considère que les propriétés qui lui sont

²⁰⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 17, p. 88.

²⁰⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 15, p. 77.

²⁰⁶ HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice II au § 1, pp. 397-398.

²⁰⁷ Dans ce qui suit nous allons aborder des éléments qui se rapportent à la présence de la conscience et à l'intersubjectivité. Or, puisque ces éléments ne nous intéressent pas dans notre écrit, nous n'allons pas nous attarder outre mesure dessus. Si nous en parlons tout de même, c'est parce que la constitution de la chose se fait à partir des activités constituantes d'un sujet percevant, c'est-à-dire d'un corps propre, et parce que ceci est intéressant car le corps propre se constitue en partie sous la modalité d'une chose matérielle.

propres, qu'elle ne peut pas ne pas avoir, et qui ne dépendent pas d'un sujet percevant. « Tout objet est ce qu'il est, c'est-à-dire qu'il a des qualités propres, des propriétés dans lesquelles s'expose son être identique »²⁰⁸. Ces propriétés sont des traits eidétiques de la chose, qui se donnent en tant qu'*optimaux*. Il y a deux types de qualités qui peuvent remplir cette fonction : les qualités géométriques, et les qualités sensibles, qui ensemble constituent le plein sensible du fantôme.

Ensuite – et c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons dans cet écrit – on peut considérer la chose selon ses propriétés *telles qu'elles apparaissent à un corps propre seul*, c'est-à-dire dans l'attitude solipsiste. Ce dont il est question ici c'est de la chose en tant qu'elle est perçue. C'est pourquoi elle dépend des organes percevant, comme dans l'exemple mentionné précédemment²⁰⁹. Ce faisant, la chose devient relative, non seulement aux circonstances dans lesquelles elle est perçue, mais aussi au sujet qui perçoit. Mais ceci ne représente pas une dégradation dans sa constitution, comme si elle était une chose moins parfaite parce que caractérisée relativement à la perception un sujet. Par contre, il faut remarquer que *cette relativité introduit la possibilité que les caractéristiques de la chose soient appréhendées de façon erronée*.

Le monde matériel reste un monde soumis à l'expérience. Il se donne tel qu'il est quand la corporéité charnelle est normale ; par contre, quand la corporéité charnelle est anormale, il se donne dans des apparences anormales (mais ce sont là des « *sensualia* » normaux ou, pour parler plus clairement, des fantômes).²¹⁰

Ce que signifie cette parenthèse est très important. Ici, Husserl dit clairement que dans le cas où le sujet percevant a un organe sensoriel défaillant, l'erreur de perception ne vient pas de la donnée de la chose, comme si elle se donnait de façon erronée. *L'erreur vient de l'organe percevant*. Un autre sujet n'ayant pas d'organe défectueux percevrait *exactement la même donnée*, mais cette fois de façon *normale*.²¹¹ Il verrait donc la caractéristique qui correspond *effectivement* à ce qu'est la chose. C'est pourquoi

Il y a le monde constitué normalement comme le monde vrai, comme « norme » de la vérité, et il y a une *multiplicité de*

²⁰⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, p. 116.

²⁰⁹ Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la sous-section de ce chapitre intitulée « Des contenus tactiles effectifs sont-ils possibles ? ».

²¹⁰ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, pp. 111-112.

²¹¹ Il existe un autre stade de la constitution de la chose, celui où cette dernière est constituée par plusieurs sujets. Dans cette situation, si l'un de mes sens me trompe, c'est dans la communication avec les autres *ego* que je peux corriger ma perception, mais aussi et avant tout, me rendre compte de mon erreur.

« *semblants* », d'aberrations du mode de donné qui trouvent leur « explication » dans l'expérience de la conditionnalité psychophysique.²¹²

La connaissance que nous avons d'une chose n'est donc jamais une connaissance pleine. Ceci s'explique par le mode de donation de la chose. Elle se donne dans une esquisse, mais une esquisse qui n'est pas complète puisque reste toujours la possibilité que ses propriétés changent.

La chose, et en général tout ce qui appartient à la sphère de la choséité, n'est jamais donnée ni à donner définitivement. Elle n'accède à la donnée que dans un progrès infini de l'expérience.²¹³

Dans l'essence de la chose existe donc toujours la possibilité qu'elle s'expose différemment. Ceci signifie que nous ne pouvons jamais complètement connaître une chose. À la rigueur, la seule chose que nous pouvons faire c'est connaître tout de la chose à un point fixe du temps. C'est pourquoi chercher à connaître une chose, c'est-à-dire savoir comment elle va réagir dans n'importe quelle situation, est une entreprise vaine :

Naturellement, si la tâche réside dans la production d'une donnée absolument intégrale, elle est *a priori* impossible à accomplir, c'est une tâche insensée. Ce que nous concluons de cela, c'est donc d'emblée que la connaissance de la réalité ne peut pas avoir cet idéal²¹⁴

Après avoir défini ce qu'il faut entendre par « corps propre », et de quelle façon le fantôme et la chose se constituent, nous allons nous intéresser à la constitution du corps propre lui-même. Plus précisément, nous allons nous arrêter sur le rôle du toucher dans cette constitution, et le rapport qu'il entretient avec les autres sens. Ce que nous venons de dire dans les chapitres précédent nous permettra alors de faire ressortir les spécificités du toucher qui n'entrent ni dans la constitution du fantôme, ni dans celle de la chose. Nous allons donc aborder ce stade particulier de la constitution où le corps propre constituant se constitue lui-même.

²¹² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, p. 113. Le monde, constitué comme le monde vrai, peut se donner dans l'attitude solipsiste ou dans l'intersubjectivité.

²¹³ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 39, pp. 170-171.

²¹⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 39, p. 171.

CHAPITRE IV

Le toucher, sens originellement nécessaire à la constitution du corps propre

Dans les chapitres précédents, nous avons défini le corps propre et montré comment se constituent les deux couches d'être inférieures qui le composent : celles du fantôme et de la chose. Le fantôme est un corps immatériel rempli de propriétés sensibles, kinesthésiques et géométriques, et qui possède une extension spatiale et temporelle. La chose est quant à elle un corps matériel, qui possède des propriétés sensibles, géométriques, kinesthésiques et réales. Elle a elle aussi une extension spatiale et temporelle, mais possède en plus une couche de matérialité, ainsi qu'un rapport nécessaire aux circonstances. Enfin, le corps propre est le résultat de l'entrelacement d'une âme à un corps. Ce corps est matériel, et il possède toutes les propriétés de la chose. Mais à celles-ci s'ajoutent d'autres propriétés qui reposent sur la présence de l'âme. Connaître ces éléments va nous permettre de distinguer clairement les propriétés qui sont inhérentes à la couche d'être du corps propre, et celles qu'il hérite du fantôme et/ou de la chose. Ce faisant, nous serons aussi plus à même de distinguer la spécificité du toucher au sein de la constitution du corps propre.

Jusqu'ici, le toucher, en tant que sens d'un sujet constitué, n'est pas effectif. Le fantôme, tout comme la chose, ne sont pas sentants, ils n'ont pas de *sensations tactiles*. Ils sont par contre constitués par un sujet sentant, et ont tous deux des *propriétés tactiles*. Mais jusqu'à présent ces propriétés n'ont pas de spécificité qui leur soit propre. Elles sont *exposantes*, certes, mais les contenus visuels le sont aussi. C'est pourquoi, les sensations tactiles n'ont aucune priorité par rapport aux autres sensations. Il nous faut donc expliquer pourquoi il y a un basculement au sein de la couche du corps propre, qui se concrétise par la constitution des sensations tactiles du sujet constitué ; sensations qui ont une priorité par rapport aux autres sensations, et voir quelles en sont les conséquences.

La couche de la constitution du corps propre se compose en fait de quatre strates constitutives différentes. Les deux premières caractérisent la constitution du point de vue du *dedans*. Ces strates sont composées par des éléments qui ne peuvent être sentis, vécus, que par le sujet qui en fait lui-même l'expérience, en lui. Les deux dernières strates caractérisent quant à elles la constitution du point de vue du *dehors*. Ce sont des éléments que je peux observer chez les autres corps propres, et qu'eux-mêmes peuvent observer chez moi. Mais puisque nous restons dans l'attitude solipsiste, nous ne les aborderons que comme caractéristiques qui se manifestent aussi bien à moi qu'au monde chosique extérieur, et non pas comme étant *effectivement* perçues par d'autres sujets que moi.

Au sein de toutes ces strates il y a une *hiérarchie*. La dernière ne peut exister sans que la première existe préalablement. Cette première strate du niveau constitutif du corps propre est celle qui manifeste le rôle spécifique du toucher, ainsi que l'entrelacement de l'âme au corps. Il s'agit du *corps propre en tant que champ de localisation*. Ensuite, vient la strate du corps propre en tant que support du libre mouvement et de la volonté. Quant aux strates qui le caractérisent du point de vue du dehors, nous avons d'abord celle du corps propre en tant que point zéro de l'orientation. Puis, en dernière et quatrième strate, le corps propre en tant qu'élément d'interconnexion causale.

Dans ce chapitre IV, nous n'allons aborder que la première de ces quatre strates afin de nous concentrer exclusivement sur le toucher. Puis, dans le prochain chapitre, nous traiterons des trois autres, et des liens qu'elles entretiennent avec la première strate, c'est-à-dire avec le toucher.

1. *Le toucher, mode d'appréhension originnaire du corps propre*

a. La sensation tactile, sensation nécessairement localisée

La première strate du niveau constitutif du corps propre, celle des champs de localisation, est en fait la strate du regroupement des différents types de sensations en des champs, qui sont localisés. Elle est nécessaire à la possibilité de toutes les autres strates constitutives du corps propre.

Mais nous avons déjà vu, dès la couche du fantôme, que des propriétés sensibles peuvent se regrouper en champs. C'est d'ailleurs la capacité qu'ont les propriétés visuelles et

tactiles de se comporter ainsi qui les rend aptes à exposer le fantôme ou la chose, c'est-à-dire aptes à en donner une esquisse. Mais ici il n'est plus simplement question de « champs de sensations », il est question de *champs de sensations localisées*. Lorsque nous parlons de « champs de localisation », ce que nous désignons c'est la *nécessaire localisation des sensations*²¹⁵ *dans une partie de mon corps*. Lorsque je me brûle le doigt par exemple, je ne ressens pas la brûlure partout dans mon corps, la douleur est *localisée* en un *endroit précis*, le doigt brûlé. Lorsque je touche un mur rugueux, c'est uniquement l'espace de ma main qui est en contact avec le mur qui me fait sentir sa rugosité. La différence entre les champs de sensations, et ceux de localisation est que nous ne parlons plus simplement de propriétés sensibles, mais de sensations *senties*²¹⁶, c'est-à-dire d'un sujet qui sent des propriétés sensibles. Ici, il faut ainsi différencier la rugosité, qui est une propriété tactile, du rugueux, qui est une sensation tactile. Ces sensations, il n'y a qu'un sujet sentant qui peut les sentir, ce que ne peuvent le fantôme ou la simple chose matérielle. Car une table a beau avoir la propriété d'être lisse, elle ne peut pas, en tant que chose matérielle inerte, *éprouver* ce lisse. Tandis que lorsque je passe ma main le long de la table, j'ai la sensation du lisse de celle-ci. *Le lisse n'est pas alors une propriété de ma main, mais bien une propriété de la table*. Pour ma part, ce que j'ai c'est la *sensation* que ce que je touche est lisse via le *contact* de la table et de ma main. Ces sensations

[...] sont « *localisées* » [dans ma main], mais ne constituent pas des propriétés (comme le sont le rugueux ou le lisse de la main en tant que chose physique). Parler de la chose *physique* « main gauche », c'est faire abstraction de telles sensation (une boule de plomb n'a rien de tel, ni non plus toute chose « simplement » physique, toute chose qui n'est pas mon corps).²¹⁷

Si le corps propre est capable d'éprouver des sensations c'est précisément parce qu'il est composé de l'entrelacement d'une âme à un corps. Son *Körper* a donc, comme toute chose matérielle, des propriétés sensibles, mais en plus de cela, son *Leib* ressent des sensations,

²¹⁵ Dans ce contexte, les termes de « sensation localisées » et d'« impression sensible » renvoient à la même chose.

²¹⁶ Puisque nos considérations ne portent pas sur l'*ego* psychique du sujet, il ne faut entendre par le terme de « sensation » que ce qui se rapporte à une perception sensible. Autrement dit, nous ne prenons pas en compte les sensations qui se rapportent à des émotions et sentiments, ni même au souvenir.

²¹⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 207. La dernière phrase, et plus particulièrement les mots « toute chose qui n'est pas mon corps », n'est valable que parce que nous nous trouvons dans l'attitude solipsiste. Dans l'attitude intersubjective il y a d'autres étants qui ont la capacité d'avoir des sensations, ce sont les autres corps propres.

c'est-à-dire qu'il peut sentir des propriétés sensibles, géométriques et réales. C'est pourquoi *le corps propre peut être senti, mais aussi être sentant*²¹⁸.

Ce point – la localisation des sensations dans le corps propre – distingue le corps propre de la simple chose matérielle, puisque c'est le *Leib* qui permet la perception d'une sensation, tandis que le *Körper* à lui seul en est incapable.

[...] mon corps, en entrant en rapport physique (sous la forme d'un coup, d'une pression, d'un choc, etc.) avec d'autres choses matérielles, offre principalement l'expérience [...] d'événements somatiques spécifiques du type de ceux que nous nommons : *impressions sensibles*. De tels événements font défaut aux choses « simplement » matérielles.²¹⁹

Or, le toucher est *originellement le seul sens* dont les sensations se regroupent en champs de localisation²²⁰. C'est pourquoi

[...] le corps propre [...] ne devient *corps propre* que parce qu'il y a, par le toucher, insertion des sensations, parce qu'il y a insertion des sensations de douleur, etc., en bref par la localisation des sensations en tant que sensations.²²¹

Ce faisant, le toucher fait du corps propre tout entier un champ de localisation puisque tout le corps est capable de percevoir tactilement.²²² Bien sûr, selon la partie mise en jeu dans la perception, cette dernière est plus ou moins fine, mais elle est toujours possible pour chaque partie du corps, tout du moins dans des circonstances normales de perception²²³. Concernant l'épiderme, qui est la limite de mon corps, on peut d'ailleurs dire qu'elle est une *interface entre le monde et moi*. Elle a une face orientée vers le monde, qui m'ouvre à lui en me permettant d'entrer en contact avec lui, c'est-à-dire avec tout ce qui le compose, et une face orientée vers moi, qui me protège du monde, en protégeant notamment mes organes internes.

²¹⁸ Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la prochaine sous-section intitulée « Les différentes sensations engagées dans le toucher correspondent à différentes couches d'être ».

²¹⁹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 208.

²²⁰ Plus de précisions pour expliquer l'impossibilité des sensations issues des autres sens que celui tactile à se regrouper originellement en champ de localisation seront apportées dans la seconde section de ce chapitre intitulée « Les particularités du toucher par rapport aux autres sens ».

²²¹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 214.

²²² Il faut tout de même préciser qu'il n'y a pas que les parties externes du corps qui sont organes du toucher. Il en va de même pour les parties internes de notre corps, comme les muscles, les organes, etc. Ils ne peuvent être touchés sans que je me sente comme étant touché.

²²³ Si nous ne parlons que des circonstances normales de la perception, c'est parce que c'est ainsi que s'opère la constitution : « La constitution est celle qui constitue la réalité première du monde et du corps propre, celle qui doit être constituée pour que des mutations aperceptives puissent se constituer précisément en tant que mutations, en tant qu'incluant des circonstances "anormales" de l'expérience », HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, p. 106.

Ainsi, dans la perception tactile effective, l'épiderme représente la limite entre le monde et moi. Les propriétés de l'objet touché me parviennent via les sensations que le contact de mon corps avec l'objet me fait ressentir. C'est pourquoi

[...] dans toute expérience d'objets chosiques spatiaux, le corps propre est « *partie prenante* » en tant qu'organe de perception du sujet de l'expérience²²⁴

*Que le du corps propre entier soit percevant tactilement a donc pour conséquence que tout mon corps est organe de perception*²²⁵. Il faut maintenant voir les différentes sensations qui sont mises en jeu lorsque je touche quelque chose, ainsi que la place de la localisation dans la perception tactile.

b. Les différentes sensations engagées dans le toucher correspondent à différentes couches d'être

Les propriétés tactiles ont nécessairement, tout comme c'est déjà le cas depuis la couche du fantôme, un rôle à jouer dans l'exposition du corps. Rappelons-le, il n'y a que deux types de propriétés sensibles qui peuvent être exposants : ce sont les contenus visuels et les contenus tactiles. Mais au niveau de la constitution du corps propre, les sens du sujet constitué sont effectifs. Les sensations du corps propre constituent alors le corps propre lui-même. Et dans cette constitution le toucher acquiert une priorité par rapport aux autres sens, ce qui se concrétise par une priorité des sensations et propriétés tactiles, même par rapport à celles visuelles. Les propriétés visuelles restent exposantes, c'est-à-dire qu'elles participent toujours à l'esquisse du corps propre, seulement elles ne peuvent plus être premières²²⁶. Les propriétés premières sont nécessairement celles perçues tactilement. Mais la perception des propriétés tactiles de la chose touchée n'est qu'un versant de l'expérience tactile. À celle-ci s'ajoute la perception des sensations tactiles, qui se fait *à-même* mon corps, et qui a aussi une priorité. Les sensations tactiles *représentent la couche primaire de toutes mes sensations*. Autrement dit, elles sont *nécessaires à la possibilité des sensations*. Ces deux versants de l'expérience tactile se retrouvent dans le terme de « sensation », qui est ambiguë puisqu'il peut désigner les propriétés sensibles tout comme les sensations que je perçois lorsqu'un de

²²⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36, p. 206.

²²⁵ Plus de précisions sur la façon dont les différentes strates du niveau constitutif du corps propre participent à l'effectivité du toucher seront apportées dans le chapitre V.

²²⁶ Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la sous-section de ce chapitre intitulée « C'est uniquement par le sens du toucher que le corps propre peut être constitué ».

mes sens est actif. Jusqu'à présent cette ambiguïté ne perturbait pas la compréhension de notre propos puisque les sensations tactiles, au sens de ce que je ressens lorsque je touche, vois, sens, goûte, ou entends, quelque chose, n'étaient pas possibles pour les êtres constitués. Maintenant, nous précisons à chaque fois comment il faut entendre le terme de « sensation ». Dans le reste de cette sous-partie, sauf précision, nous désignerons par le terme de sensation les propriétés sensibles, ainsi que les sensations que chaque sens peut me donner.

Mais malgré l'importance nouvelle que la couche tactile acquiert grâce à l'effectivité du toucher chez l'être constitué, les sensations tactiles ne peuvent pas être exposantes à elles seules. Elles ont toujours besoin d'être complétées par d'autres sensations : les sensations kinesthésiques²²⁷. Chaque type de sensation a ainsi une fonction différente.

Les sensations de mouvement, [sont] sources d'indications, et
les sensations du toucher, sources de représentations²²⁸

À celles-ci – les sensations tactiles et kinesthésiques – s'ajoutent un nouveau type de sensations, les sensations de contact.

Contact signifie ici un événement physique ; deux choses
inanimées se touchent aussi, mais le contact du corps détermine à
même le corps, ou en lui, des sensations.²²⁹

Lorsque nous en étions au stade de la constitution de la chose, ou en-deçà, il pouvait donc déjà y avoir sensation tactile entre deux choses. Mais pas au sens où ces deux choses se sentiraient l'une l'autre, sentiraient qu'elles touchent autre chose, et par là sentiraient les propriétés tactiles de l'autre. Par ce terme de « toucher », tout ce qu'on veut signifier c'est qu'il y a une *absence de distance* entre elles. Mais *il n'y a, pour le fantôme et la chose, aucune sensation qui naît de cette proximité, car dans cette situation ce ne sont que des êtres inanimés qui sont engagés dans le toucher. Au contraire, lorsque le corps propre touche quelque chose, cela provoque en lui des sensations.* Lorsque je touche un mur rugueux, j'ai par exemple la sensation de la rugosité. Mais, comme nous l'avons dit, les sensations que j'ai lorsque je touche quelque chose ont une particularité. *Lorsque le corps propre est tactilement sentant, ses sensations tactiles sont nécessairement localisées. C'est le rôle des sensations de*

²²⁷ Plus de précisions sur la façon dont les sensations kinesthésiques participent à la constitution du corps propre seront apportées dans la section du chapitre V intitulée « Le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement ».

²²⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 207.

²²⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36, p. 209.

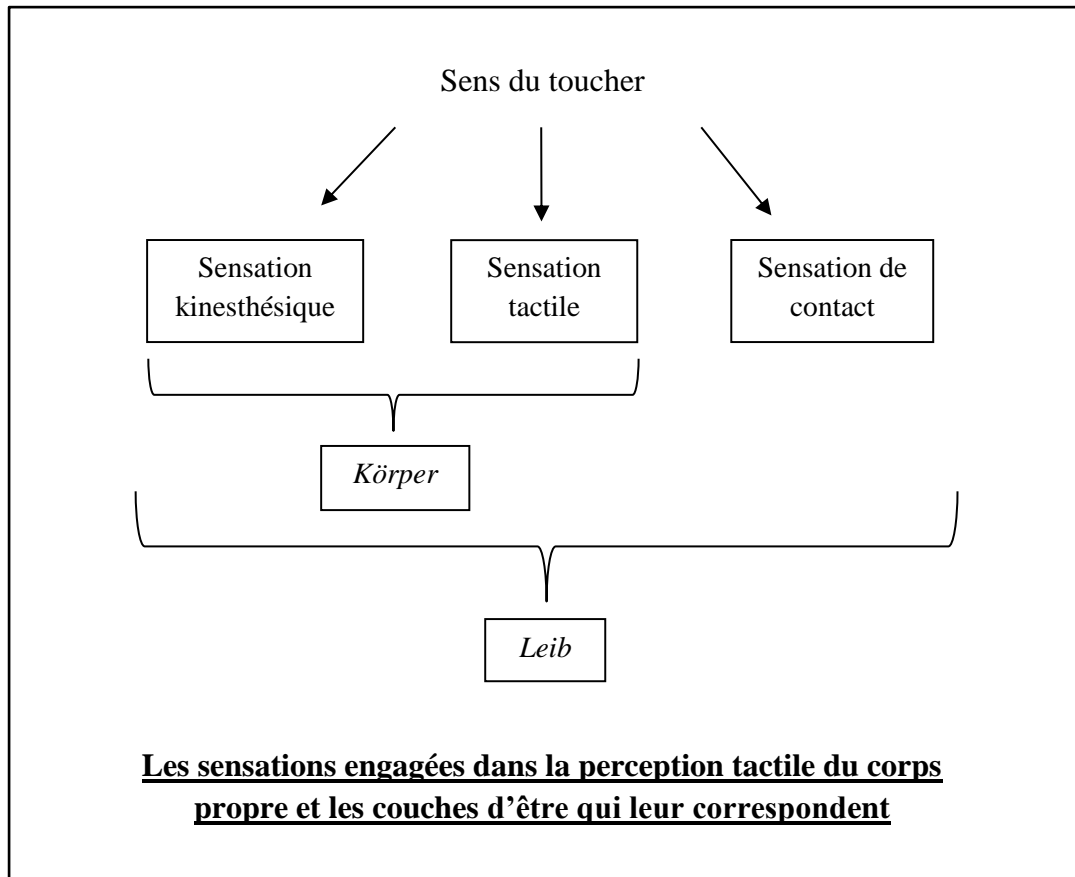
contact. Ces sensations sont propres au toucher. Si c'est le cas, c'est parce que les sensations tactiles sont *les seules à pouvoir être localisées à-même le corps*.

On se rend alors compte qu'il y a un lien insécable entre localisation et contact. *C'est parce que je sens que c'est telle partie de mon corps qui entre en contact avec autre chose que je peux précisément localiser ma sensation dans telle ou telle partie de mon corps*. Lorsque ma main glisse le long de la table et sent son aspect lisse, je sens que la sensation de lisse est localisée dans ma main. Je sens quelle partie de mon corps, en tant qu'organe tactile, est engagée dans la sensation, et ceci n'est pas sans importance. Car, bien que tout mon corps soit tactile, c'est-à-dire capable de sentir tactilement, la finesse de la perception n'est pas la même selon la partie de mon corps qui est engagée dans la perception. Ceci s'explique d'abord par la finesse de la peau. La peau de mes doigts, plus fine que celle de mes talons, est par exemple plus sensible aux propriétés tactiles des objets avec lesquels elle entre en contact. Mais c'est aussi *la capacité de mon corps à prendre la forme de l'objet touché* qui me permet d'en avoir une perception plus fine. Ainsi, les mains, qui sont la partie du corps que nous pouvons mouvoir dans le plus de positions, sont la partie par laquelle nous avons la perception la plus fine. Nous pouvons, grâce à elles et aux différentes articulations des doigts, pleinement longer les différentes formes des objets. Si je prends dans mes mains un petit cube, je peux longer ses différentes arrêtes, je peux même le serrer entre mes mains pour ressentir dans une seule perception toutes ses faces. Si par exemple je le perçois via mon mollet, ma perception sera beaucoup moins précise puisque je ne pourrais ni manipuler l'objet, ni même le toucher précisément.

Nous avons donc trois types de sensations qui interviennent lorsque le sens du toucher est actif. Certaines existent déjà avant la couche du corps propre : ce sont les sensations kinesthésiques, ainsi que les sensations tactiles, au sens des propriétés tactiles de la chose touchée. À partir de la couche du corps propre, les sensations tactiles et kinesthésiques sont maintenant entendues au sens plein, c'est-à-dire qu'on désigne par là les propriétés tactiles et kinesthésiques, *ainsi que* les sensations éprouvées dans l'acte de sentir. Elles sont enfin complétées par d'autres sensations, qui n'appartiennent qu'au corps propre sentant : les sensations de contact. Ces dernières fournissent la localisation des sensations dans le corps propre. À partir de cela, on peut associer les différents types de sensations engagés dans le toucher à une couche d'être spécifique²³⁰. Si les sensations ne sont « que » tactiles et

²³⁰ Plus de précisions sur l'association dans l'exemple de la main touchante-touchée seront apportées dans la sous-sous-section de ce chapitre intitulée « Le cas où je touche mon propre corps ».

kinesthésiques, alors elles relèvent du *Körper*. Si les sensations sont tactiles, kinesthésiques, et de contact, alors elles relèvent du *Leib*²³¹. Dans cette distinction, c'est la double modalité selon laquelle se constitue le corps propre que nous retrouvons.



c. Exemples de cas limites

Nous allons maintenant nous attarder sur deux cas limites qui concernent ce que nous venons de dire de la perception tactile du corps propre. Ils ne relèvent pas d'une perception anormale, mais plutôt de perceptions qui, tout en relevant de la perception normale²³², sont quelque peu différentes de ce que nous venons de présenter.

²³¹ L'analyse de mon propre corps propre est un cas particulier : selon l'attention que je porte à mon corps, je peux le considérer soit comme un simple *Körper*, soit comme mon *Leib*. Plus de précisions concernant ce point seront apportées dans la seconde section de ce chapitre intitulée « Les particularités du toucher par rapport aux autres sens ».

²³² Ici, nous prenons comme perception normale celle d'un sujet qui n'a aucun défaut de sensation, tactile ou autre. Mais comme déjà mentionné, la normalité de la perception ne dépend dans l'attitude solipsiste que de la continuité dans la perception. Si un aveugle de naissance, grâce à une opération par exemple, acquiert le sens de la vue, les sensations et propriétés visuelles représentent d'abord pour lui une perception anormale.

1_ Le cas où les sensations tactiles continuent sans que je touche l'objet

Un cas étonnant de sensation tactile est celui où je ressens une sensation alors que je ne touche plus l'objet. Dans ce cas, les sensations mises en jeu sont toujours celles kinesthésiques, tactiles, et de contact. Mais elles interviennent quelque peu différemment.

[...] si je veux me donner dans la perception la chose tactile presse-papier, je la touche par exemple avec le doigt. Je fais alors l'expérience tactile de la surface de verre lisse, de la finesse de l'arête de verre. Mais si je prête attention à ma main, ou encore à mon doigt, celui-ci a des sensations de contact qui continuent à vibrer alors même que ma main s'est éloignée du presse-papier ; de même, doigt et main ont des sensations kinesthésiques : précisément ces mêmes sensations qui fonctionnent, en ce qui concerne la chose presse-papier, comme source d'indications ou comme source de présentations, fonctionnent comme *effets* du contact du presse-papier sur la main et comme impressions sensibles produites en elle.²³³

Cet exemple pris par Husserl est doublement intéressant. Il l'est d'abord par rapport au schéma que nous avons mis ci-dessus. Nous avons montré que le sens du toucher met en jeu trois types de sensations différentes, et que selon les types de sensations en jeu, c'est soit le *Körper*, soit le *Leib* qui est considéré. Seulement, notre schéma laissait entendre qu'il faut nécessairement qu'il y ait les trois types de sensations – celles kinesthésiques, tactiles, et de contact – pour qu'un *Leib* soit sentant tactilement parlant. Cet exemple nous montre en fait que ce qu'il faut, c'est qu'*originellement* ces trois types de sensations soient présentes. Mais ensuite, l'une d'elle peut disparaître, au moins en partie, sans que cela ne fasse disparaître toute sensation tactile. C'est ce qui se passe ici. Il faut nécessairement que j'aie touché l'arête du presse-papier pour qu'ensuite, même sans la toucher, je puisse en avoir une sensation tactile. Mais là où nous sommes encore plus étonnés, c'est que la sensation qui disparaît en partie est la sensation tactile. Bien sûr, elle ne peut complètement disparaître puisque ce que nous ressentons en touchant l'arête du presse-papier est une sensation tactile, et que c'est celle-ci qui perdure dans notre doigt bien que je m'éloigne de l'objet. C'est en fait le double sens du terme « toucher » qui explique ce que nous disons ici. Dans cet exemple, il n'y a plus de sensation du toucher au sens où mon doigt est à distance du presse-papier. Le toucher dont deux *Körper* sont capables a disparu. Mais il y a encore une sensation tactile au sens où la

²³³ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 209.

sensation localisée dans mon doigt, et qui dure, est sensation d'une propriété tactile. Ce que je ressens c'est « la finesse de l'arête de verre »²³⁴ du presse-papier. C'est donc bien une propriété tactile qui m'est donnée tactilement. Cela nous rappelle qu'il ne faut pas confondre le toucher et le contact.

Contact signifie ici un événement physique ; deux choses inanimées se touchent aussi, mais le contact du corps détermine à même le corps, ou en lui, des sensations.²³⁵

La sensation de contact ne désigne pas le fait qu'il n'y ait pas de distance entre deux choses. Elle désigne la localisation de la sensation dans la partie du corps qui est engagée dans la sensation. À l'inverse, on peut ne désigner par le terme « toucher » qu'une simple absence de distance, sans qu'il y ait sensation, ni localisation.

Mais on aurait pu penser que ce serait plutôt la sensation kinesthésique qui disparaîtrait dans notre exemple. En effet, il semble évident que j'ai besoin de bouger ma main pour pouvoir longer de mon doigt l'arête du presse-papier. Une fois que j'ai éloigné ma main du presse-papier, je peux par contre la garder immobile, et toujours sentir dans mon doigt la sensation tactile. Mais si une sensation tactile est possible malgré la distance, c'est justement parce que *la sensation kinesthésique continue à jouer un rôle, même si la main ne bouge plus*. Toute perception repose en fait sur trois éléments : l'impression, la rétention, et la protention. *Les sensations localisées sont des impressions sensibles*. Seulement, la perception est pour Husserl une *perception vivante*. Elle n'est pas uniquement spontanée, elle est aussi composée de sensations qui sont anticipées – cela correspond à la *protention* – et de sensations qui sont conservées même si l'objet perçu n'est plus effectivement présent – ceci correspond à la *rétention*. Ce dernier cas – la rétention – explique ce qui se passe dans notre exemple du presse-papier. En touchant le presse-papier, j'ai une sensation tactile. Mais celle-ci ne disparaît pas immédiatement dès que je m'éloigne du presse-papier. Ce dernier a en fait produit un tel effet sur moi que la sensation tactile ressentie en le touchant *perdure* encore, dans une rétention.²³⁶ Or, ce sont les sensations kinesthésiques, qui sont *nécessairement temporelles* puisque le mouvement a un encrage temporel, qui permettent cette rétention. C'est pourquoi *elles ne peuvent disparaître* dans notre exemple.

²³⁴ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

²³⁵ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

²³⁶ Une rétention advient aussi par exemple lorsque je vois une lumière vive, et qu'en fermant les yeux, sans rien faire d'autre que de fermer les yeux, je « vois » des tâches de lumières vives apparaître. Ceci n'est pourtant pas à confondre avec une image rémanente, qui adviendrait par exemple si de mon doigt j'appuyais sur ma paupière fermée puisque dans le cas de la rétention il s'agit d'une forte impression sensible qui est toujours perçue, au moins partiellement, même après que la source de cette impression ait disparue.

2_ Le cas où l'organe du toucher est altéré

Des *anomalies* apparaissent lorsque le changement causal réel qui affecte le corps propre perturbe tout d'abord la fonction normale d'organes singuliers en tant qu'organes de perception²³⁷

La perception normale que me donnent chacun de mes sens est *une perception qui n'est pas forcément parfaite, ni vraie*. Mais elle est normale dans le sens où c'est constamment cette perception que mes sens me donnent. C'est pourquoi *des circonstances anormales sont caractérisées par le fait que je me rends compte qu'il y a un changement dans ma perception qui n'aurait pas dû se produire*. Dans l'attitude solipsiste, je peux m'en rendre compte de deux façons. Soit mes autres sens me montrent que ma perception est erronée, et la corrigent²³⁸. Je peux par exemple voir de façon floue les contours d'un objet, j'ai alors l'impression que cet objet n'a pas d'arêtes nettes, mais par le toucher, je sens que les contours de l'objet sont nets. Ceci me permet de me rendre compte de l'erreur de ma perception. Dans ce cas, un sens peut acquérir une priorité par rapport à un autre sens, puisqu'il donne une meilleure perception de la chose. Mais c'est une priorité qui n'est que *circonstancielle*, et non de *principe*. Soit parce que le souvenir de perceptions passées me montre qu'il y a un problème dans ma perception. Si j'ai déjà perçu un objet comme étant rugueux, et que maintenant, sans circonstances causales qui pourraient l'expliquer, je perçois cet objet comme étant lisse, le souvenir de la première perception me montre mon erreur actuelle.²³⁹

Si l'organe est seulement altéré,

[...] par exemple, si l'on s'est brûlé au doigt, cette altération du corps propre physique (du doigt dans sa matérialité) a pour conséquence psycho-physique que le corps que l'on touche apparaît dans sa consistance de « tactile » doté de tout autres qualités que précédemment et c'est le cas pour tous les corps que l'on touche avec ce même doigt.²⁴⁰

²³⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, p. 106. Il faut rappeler que « la fonction normale » de l'organe dépend de la constance de la perception. Il est par exemple normal pour un daltonien de voir une pomme rouge verte alors qu'objectivement, c'est-à-dire en elle-même, elle est rouge.

²³⁸ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 18, pp. 107-108.

²³⁹ Dans l'attitude intersubjective, ma perception peut en plus de cela être corrigée par les perceptions des autres *ego*. À ce sujet, voir *Ibid.*, § 18, pp. 120-121.

²⁴⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 18, pp. 106-107.

Dans ce cas-ci, nous avons toujours des sensations tactiles. Celles-ci ne disparaissent pas puisque l'organe tactile, ici le doigt, n'est pas totalement incapable de sentir. Mais il ne sent plus *normalement*. Dans ce cas particulier, *la symétrie du corps* rajoute alors une autre façon de corriger ma perception : j'ai deux mains, et nous allons ici considérer qu'elles sont, dans des circonstances normales, capables de la même perception. Supposons qu'un de mes doigts, de la main gauche par exemple, est brûlé. Lorsque je saisis une pomme de cette main, j'en ai une perception altérée et anormale. Mais si je la saisis de la main droite, j'en ai alors une perception normale, à condition que cette main n'ait subi aucun changement anormal. Ainsi, l'organe tactile acquiert une autre particularité. Nous avons vu qu'il est particulièrement vaste, puisqu'il est localisé sur toute la couche externe de mon corps, tandis que les autres sens se concentrent dans une partie précise et restreinte du corps. Mais en plus, *quasiment chaque partie de mon corps a comme une partie jumelle, qui est capable de donner des perceptions tactiles aussi précises qu'elle*. Par là on ne dit pas qu'elles sont parfaites, on dit simplement qu'elles ont le même *degré de précision*. Les changements de perception suite à l'altération d'une partie du corps peuvent donc possiblement être neutralisés par une autre partie qui lui est similaire.

Mais un autre cas existe, celui où un organe me fait totalement défaut. Supposons qu'il s'agisse de l'organe tactile. La différence avec la situation précédente est que ma perception tactile n'est pas anormale, elle est complètement *inexistante*. Ceci peut arriver de deux façons : soit il s'agit de ma situation perceptive normale, soit il s'agit d'une perte du sens du toucher. Je ne peux alors ni avoir de sensations tactiles, ni percevoir tactilement des propriétés tactiles. Mais via l'*association*, je pourrais pourtant encore percevoir certaines propriétés tactiles. Je peux par exemple voir le rugueux d'un mur. Dans ce cas, un autre organe, ici la vue, est le seul capable à me fournir une perception de propriétés qui ne relèvent pourtant pas des propriétés de son genre, ici les propriétés tactiles. Mais je ne pourrais jamais ressentir ce que cela fait de sentir tactilement le rugueux si je ne peux plus toucher. Je ne pourrais jamais percevoir ces propriétés comme si je les percevais tactilement. Et bien sûr, plus aucune sensation tactile ne serait possible. Si cette absence de toucher est originaire, je ne peux d'ailleurs même pas imaginer dans l'attitude solipsiste qu'il soit possible d'avoir une sensation tactile.²⁴¹ Ce que nous pouvons alors nous demander c'est l'incidence de l'absence de toucher pour la constitution du corps propre. Est-elle toujours possible ?

²⁴¹ Mais dans l'attitude intersubjective, la communication avec les autres m'apprendrait qu'il me manque quelque chose.

2. Les particularités du toucher par rapport aux autres sens

a. *C'est uniquement par le sens du toucher que le corps propre peut être constitué*

Nous l'avons vu dès le stade de la constitution du fantôme : il y a deux types de propriétés sensibles qui se démarquent des autres. Ce sont les propriétés visuelles et tactiles, qui ont la particularité d'être exposantes, ce que ne peuvent être les propriétés olfactives, gustatives et auditives. Lorsque nous arrivons au stade de la constitution du corps propre, on peut donc s'attendre à ce qu'il y ait toujours cette distinction entre propriétés sensibles premières et secondes. Seulement, elle ne reste pas la même dans la sphère des sens. Les sens du goût, de l'odorat et de l'ouïe ont bel et bien besoin que le corps propre soit constitué avant que le corps propre puisse avoir des sensations gustatives, olfactives et auditives. Mais ce qui change, c'est que c'est aussi le cas de la vue. Contrairement aux propriétés visuelles, qui sont premières dans l'exposition du fantôme et de la chose, les sensations visuelles ne le sont pas dans la constitution du corps propre. *Il n'y a que le toucher qui est originellement capable de constituer le corps propre.*

Une des particularités du toucher par rapport aux autres sens est qu'*il est le seul à me permettre de découvrir l'intégralité de mon corps*. Par la vue je peux facilement voir tout ce qu'on pourrait appeler la « face avant » de mon corps, c'est-à-dire celle du côté de mon visage. Mais je ne peux voir que de façon limitée la « face arrière ». De plus, il y a des parties de mon corps que je ne pourrai jamais voir : c'est le cas pour mon dos, ou encore mon crâne. Nous avons pourtant déjà tous eu l'occasion de voir *chaque partie* de notre corps. Mais pour ce faire, il nous a fallu recourir à des *moyens détournés* : un miroir, un reflet, une photographie. Ce n'est pas *directement* via l'organe de la vue que nous avons vu notre dos, ce que nous avons vu n'est d'ailleurs pas le dos lui-même, mais uniquement une *représentation* du dos.

[...] dans l'image, le *sujet*, le représenté en image, ne se tient pas là en chair et en os, mais seulement comme en chair et en os ; une réalité en chair et en os, qui accède à la donation dans l'image, expose une réalité qui n'est pas donnée en chair et en os, et ce de la manière qui est propre à la figuration par image.²⁴²

²⁴² HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 4, p. 36.

La différence entre la vue et le toucher est donc celle-ci : *je ne perçois les propriétés tactiles de mon corps propre que dans un acte dans lequel il doit nécessairement être présent en chair et en os*²⁴³. Et cela vaut pour tout le corps : puisque toute la couche externe du corps est mon organe tactile, *je peux toucher l'entièreté de mon corps*. Car quelle partie de mon corps ne puis-je pas toucher ? Aucune. Quand pour obtenir une perception visuelle complète de mon corps, je suis obligée de connaître certaines parties dans des circonstances où le corps n'est pas présent en chair et en os, mais seulement *comme* en chair et en os, dans l'expérience tactile du corps, c'est toujours bel et bien le corps que je perçois, et non une *image* du corps. La vue pourrait donc nous permettre de constituer *certaines* parties du corps, mais elle serait bien incapable de constituer l'*ensemble* du corps. *Le toucher est le seul sens à pouvoir constituer l'ensemble du corps propre*, car par le toucher je peux toucher l'ensemble de mon corps ; et ce, toujours dans une présence effective du corps propre. Autrement dit, *c'est par le toucher que j'unifie mon corps*.

Le corps propre ne peut se constituer en tant que tel
originellement que dans le toucher²⁴⁴

Cela signifie que dans le toucher je découvre ce qui constitue la couche extérieure de mon corps. Par là, ce que je découvre ce sont non seulement les *limites* de mon corps, mais aussi qu'*il y a une extériorité qui n'est pas moi*. Lorsque je vois un verre être renversé par une rafale de vent et se briser sur le sol, je ne ressens aucune sensation de pression, ni aucune douleur. Si par contre mon corps est confronté à une rafale de vent, et que je tombe, je ressens l'un et l'autre. De même, si je veux bouger mon bras, normalement, il bouge immédiatement comme je le souhaite²⁴⁵. Si par contre je souhaite faire bouger le verre, aucun mouvement ne se produit. C'est dans toutes ces expériences que je découvre la différence entre mon corps propre, et le reste du monde. Seulement, pour ce faire, il faut que j'aie d'abord constitué mon corps propre, ce qui ne peut se faire que par le sens du toucher.

²⁴³ Un cas limite est bien sûr celui de la rétention, dont nous avons parlé précédemment. Mais il ne constitue en rien un obstacle ou une contradiction à ce que nous disons ici. Dans le cas de la rétention, il faut nécessairement qu'il y ait *d'abord* une perception effective dans laquelle le corps propre est bel et bien en jeu. Or, ce dont nous parlons ici c'est justement de ce moment originel dans lequel le corps propre se constitue. Qu'ensuite une perception tactile soit possible sans que le corps propre soit effectivement touché, ça n'a rien d'impossible, et ça ne change rien au déroulé du moment constitutif.

²⁴⁴ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 214.

²⁴⁵ Plus de précisions sur le corps propre en tant qu'organe du mouvement seront apportées dans la première section du chapitre V intitulée « Le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement ».

Si donc le toucher venait à me manquer, je serais dans l'incapacité de constituer mon corps, et d'en saisir l'unité. C'est pourquoi la différence qu'établit Husserl entre la vue et le toucher se concrétise ainsi :

Toute chose que nous voyons est une chose tangible et, en tant que telle, renvoie à un rapport immédiat au corps propre, mais non en raison de sa visibilité. *Un sujet qui ne serait doté que de la vue, ne pourrait avoir absolument aucun corps propre apparaissant*²⁴⁶

La possibilité d'une représentation du monde chez des aveugles de naissance témoigne empiriquement que tout peut se jouer dans la sphère extra-visuelle et qu'il faut ici ordonner les aperceptions de telle sorte que de telles corrélations puissent se constituer.²⁴⁷

Dans la première citation, ce qui empêche la constitution par les sensations visuelles ce n'est pas le fait que la vue soit le seul sens dont les sensations sont considérées, comme si l'ajout de propriétés gustatives, olfactives, ou auditives, pouvait permettre au corps propre de se constituer. Le problème se situe bien plutôt dans *l'absence de toucher*. Il faut le répéter, *au sein de la constitution du corps propre, le toucher est le seul et unique sens à pouvoir unifier le corps, c'est-à-dire à pouvoir le faire apparaître*²⁴⁸. C'est alors uniquement à partir de ce moment – la constitution du corps propre par le toucher – que toutes les autres sensations peuvent se rattacher à l'unité du corps. Cela signifie que les autres sensations ne peuvent être qu'*annexes* aux sensations tactiles, dans le sens où elles nécessitent un corps déjà constitué.

b. Les autres particularités du toucher par rapport aux autres sens

Nous venons d'énoncer la principale particularité du toucher : le toucher est le seul sens à pouvoir constituer le corps propre. Mais de ce que nous venons de dire découle une autre caractéristique qui est nécessaire pour comprendre la spécificité du toucher : il est le seul sens à pouvoir être redoublé. Autrement dit, le toucher implique nécessairement une symétrie du sensible : *la perception tactile est toujours double*. Qui plus est, ce redoublement se joue à deux niveaux : celui où mon corps propre touche une autre chose matérielle, et celui où mon corps propre se touche lui-même.

²⁴⁶ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 213.

²⁴⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36, pp. 209-210.

²⁴⁸ Une question qui découle de ce que nous disons ici est de savoir ce qui arrive aux personnes qui perdent le sens du toucher. Ce cas de figure est notamment présenté par O. Sacks dans le chapitre « La femme désincarnée » qui se trouve dans *L'homme qui prenait sa femme pour un chapeau*. Ici nous n'en traiterons pas puisque cet exemple dépasse le cadre de la constitution.

1_ Le cas où je touche une autre chose matérielle

Ce premier cas est le plus général, il vaut pour toute perception tactile d'une chose matérielle via mon corps. – Il s'agit en fait de la situation dans laquelle se constitue la chose matérielle. Mais durant le chapitre III nous ne portons pas encore notre attention sur le sujet constituant.

Lorsque je longe, par exemple de ma main, une table, il y a ce que Husserl nomme une « *double appréhension* ». Celle-ci est la première forme de redoublement. Elle désigne le fait que dans la perception tactile sont mises en jeu les propriétés tactiles de l'objet touché, ainsi que ma capacité à me sentir en train de sentir, c'est-à-dire à *me découvrir comme sujet sentant*. Lorsque je presse par exemple ma main sur la table, non seulement je sens la dureté de la table, mais je sens aussi que quelque chose résiste à la pression de ma main. Ce faisant, je découvre les propriétés de la chose touchée, mais je découvre aussi des propriétés de ma main en tant que touchante. Je touche la table et en même temps je suis touchée par elle. Dans ce cas de figure, je me rends par exemple compte de la force que je mets dans ma main pour appuyer sur la table.

La même sensation de pression de la main qui repose sur la table est appréhendée tantôt en tant que perception de la surface de la table (à proprement parler d'une petite partie de celle-ci) et, au cours d'« une autre orientation de l'attention », elle produit, dans l'actualisation d'une autre couche d'appréhension, des sensations de pression du doigt.²⁴⁹

À la perception tactile de la table (à cette appréhension perceptive) est nécessairement liée une perception du corps propre avec la sensation de contact y afférente.²⁵⁰

Dans une même sensation tactile, ce sont donc nécessairement deux éléments qui se constituent. Il y a d'une part *la sensation tournée vers la chose touchée*, qui me permet d'appréhender ses propriétés tactiles. D'autre part, il y a *la sensation tournée vers la partie sentante de mon corps*, qui me donne cette fois des informations sur ma main en tant que sentante. Bien que ces deux versants de la sensation se donnent parallèlement, je peux faire

²⁴⁹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 209.

²⁵⁰ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

abstraction de l'une afin de prêter plus attention à l'autre²⁵¹. C'est ce qu'entend Husserl en parlant d'« une autre orientation de l'attention ».

Dans le domaine tactile, nous avons *l'objet extérieur* qui se constitue de façon tactile et un deuxième objet, *le corps propre*, qui se constitue de même de façon tactile [...]. On trouve donc ici la double appréhension suivante : la même sensation de toucher, appréhendée en tant que trait caractéristique de l'objet « extérieur », et appréhendée en tant que sensation de l'objet-corps propre. [...] Nous n'avons rien de semblable pour *l'objet qui se constitue de façon purement visuelle*.²⁵²

La vue est capable de nous donner de multiples informations sur le monde qui nous entoure, seulement, son mode de perception l'empêche d'avoir cette double appréhension lors de la perception visuelle. Ceci s'explique par trois choses²⁵³. Tout d'abord, il faut remarquer qu'il n'y a pas de symétrie dans la perception visuelle. Lorsque je vois la propriété visuelle d'un objet, mon organe visuel, c'est-à-dire l'œil, n'est pas lui-même vu. Alors que lorsque je touche un objet extérieur à moi, mon organe du toucher, par exemple ma main, est elle aussi touchée durant cette perception. En plus de cette absence de symétrie, l'œil ne peut jamais être directement vu *en chair et en os*. Si c'est le cas c'est parce l'œil « est un objet du toucher pour la main, il relève originairement des objets simplement touchés et non vus. »²⁵⁴ De même, c'est cette distance qui distingue d'une autre façon vue et toucher :

[...] les choses ne se passent pas comme si les couleurs qui, dans l'appréhension de la chose extérieure vue, sont attribuées à l'objet et sont objectivées en lui en tant que ses traits caractéristiques, comme si ces mêmes couleurs donc, en tant que sensations, apparaissaient localisées à même l'œil, lui-même apparaissant visuellement²⁵⁵

Si par exemple je touche de ma main un pain de glace, alors je ressens, à même ma main, la sensation de froid. Je la sens qui pénètre d'une certaine façon dans ma chair. Si par contre je vois la couleur rouge, je ne la sens pas comme étant localisée à même mon œil, comme si, en percevant la couleur rouge, mon œil *devenait* lui aussi rouge. La nécessaire distance entre l'objet perçu visuellement et l'organe visuel implique alors une impossibilité pour le sujet percevant d'entrer en contact avec les objets. Je ne peux pas

²⁵¹ Ceci est précisément une abstraction, et non une duplicité de la sensation tactile. Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la sous-sous-section de ce chapitre intitulée « Le cas où je touche mon propre corps ».

²⁵² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 210.

²⁵³ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

²⁵⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, p. 211.

²⁵⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, p. 210.

[...] voir la chose vue comme glissant sur l'œil qui voit, en le « touchant » continuellement, comme nous pouvons, avec un organe effectif du toucher, par exemple la surface de la main, passer sur l'objet et avec l'objet sur la surface de la main.²⁵⁶

On remarque que *cette absence de distance*, qui distingue la perception tactile de toutes les autres perceptions, *est le point essentiel qui permet à la sensation tactile de fournir une double information*. Elle apporte une connaissance non seulement sur l'objet touché, mais aussi sur l'organe touchant.

2_ Le cas où je touche mon propre corps

Le deuxième cas notable de double appréhension tactile est celui où une partie de mon corps en touche une autre. Cet exemple a été théorisé par Husserl comme étant celui de « la main droite touchant la main gauche ». Il montre une capacité toute particulière que le toucher est le seul à posséder : la possibilité de constituer le fait d'être touchant *et touché en même temps*. Ainsi, si une partie de mon corps en touche une autre, alors

[...] nous avons la même sensation *redoublée* dans les deux parties du corps, parce que chacune est pour l'autre une chose extérieure qui touche et qui produit des effets et que chacune est en même temps corps propre.²⁵⁷

Ce qui entre en jeu ici c'est non seulement la double constitution du corps propre, mais aussi *ce sur quoi se porte notre attention*. Dans cette notion de l'« attention », c'est en fait le concept d'*intentionnalité* que nous retrouvons. Ce qui ressort dans la perception où deux organes tactiles se touchent dépend de la partie de la sensation sur laquelle je me concentre. Je peux soit viser les propriétés qui relèvent du *Körper*, soit mes sensations en tant que *Leib*.²⁵⁸

Le corps propre se constitue donc originellement sur un mode double : d'une part, il est chose physique, *matière*, il a son extension dans laquelle entrent ses propriétés réelles, la coloration, le lisse, le dur, la chaleur et toutes les autres propriétés matérielles du même genre ; d'autre part, je trouve en lui et je *ressens* « sur » lui et « en »

²⁵⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, pp. 210-211.

²⁵⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36, p. 207.

²⁵⁸ Nous signalons ce fait, mais nous ne nous attarderons pas dessus puisque l'explication de l'intentionnalité relève de l'explication de la conscience, ce qui n'a pas sa place dans le moment de la constitution où nous nous trouvons. Ceci relève bien plutôt de la constitution de l'*ego* pur. À ce sujet, voir le second chapitre de la deuxième section des *Ideen I*, intitulé « La conscience et la réalité naturelle », et le second chapitre de la troisième section des *Ideen II*, intitulé « La motivation en tant que loi fondamentale du monde de l'esprit ».

lui : la chaleur du dos de la main, le froid aux pieds, les sensations de contact au bout des doigts.²⁵⁹

Dans l'expérience de ma main droite touchant ma main gauche, ma main droite représente mon organe du toucher en train de toucher une chose matérielle, tandis que ma main gauche n'est « que » sentie, telle une chose matérielle. En portant mon attention sur ma main droite, je la découvre en train de sentir, c'est-à-dire en tant que *Leib*. Tandis que ma main gauche est perçue comme une simple chose matérielle, comme un *Körper*. Ma main droite est active dans la perception, tandis que ma main gauche ne l'est pas. C'est donc par ma main droite que je perçois les propriétés tactiles de ma main gauche. Je peux par exemple la trouver lisse et chaude. Vu de cette façon, tout se passe *comme si* j'étais dans le cas précédemment mentionné : une partie de mon corps, en tant qu'organe tactile, touche une chose matérielle, ce qui permet non seulement de percevoir les propriétés de la chose, mais aussi de sentir des sensations qui relèvent de mon organe tactile. Seulement, si ces deux situations ne sont pas complètement les mêmes, c'est parce que *le rapport touchant-touché peut s'inverser*. Ma main gauche, initialement touchée, peut devenir touchante, puisqu'*elle est aussi organe tactile*. Ma main droite passe alors de touchante à touchée. Cela signifie que *la double appréhension que nous avons exposée précédemment, peut être redoublée dans le cas où ce sont deux parties de mon corps propre qui se touchent*.

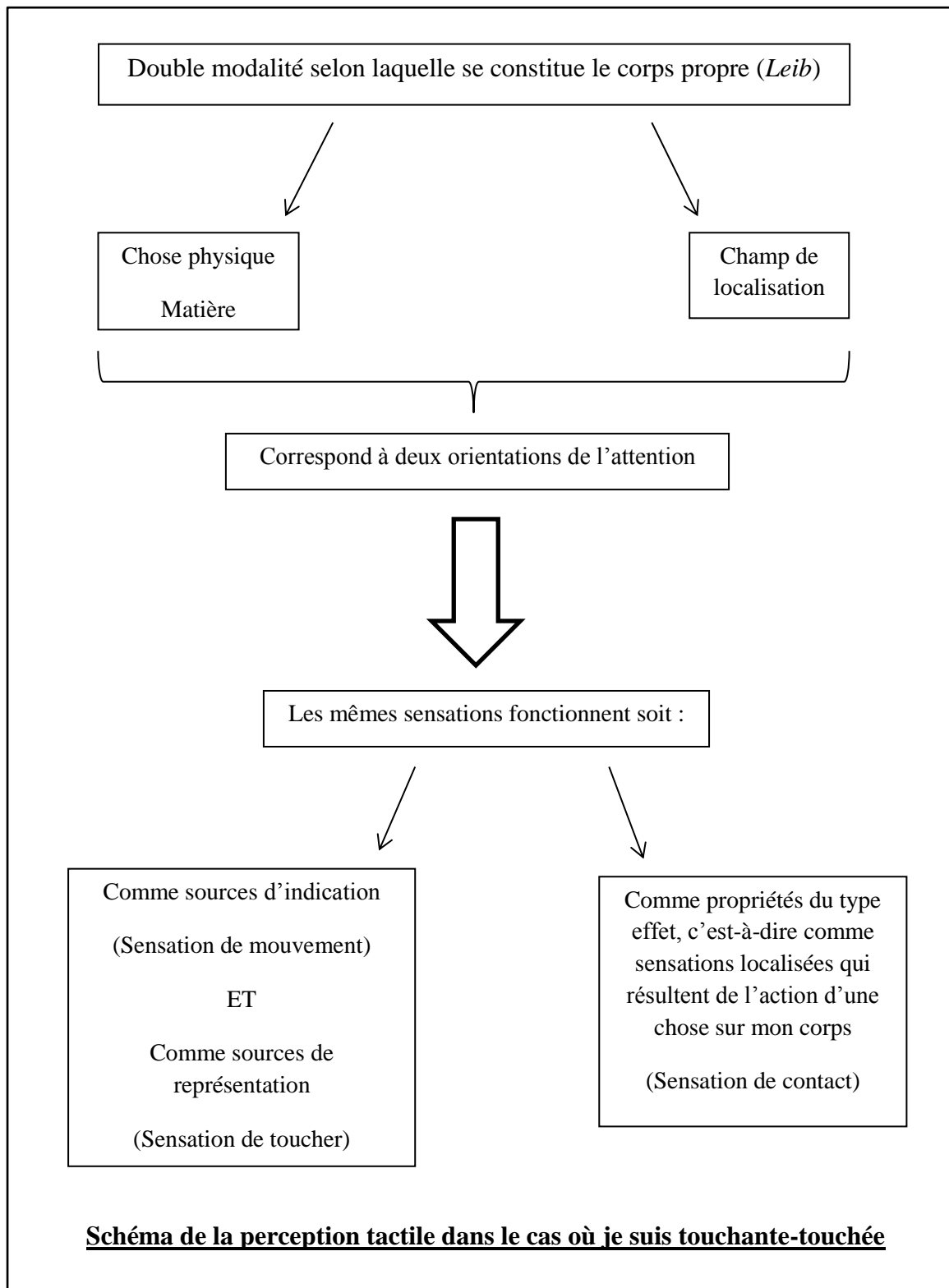
[...] pour le contact d'une main avec l'autre main : nous avons alors deux sensations et chacune peut faire l'objet d'une double appréhension et par conséquent d'une double expérience.²⁶⁰

Dans les deux cas, *les sensations sont toujours exactement les mêmes, c'est ce sur quoi je porte mon attention qui est différente*. Ce n'est donc que par abstraction que je peux à un moment mettre en exergue les propriétés tactiles de la main touchée, et à un autre moment les sensations tactiles de la main touchante. Dans notre exemple, la main gauche n'était au début considérée que comme chose physique, comme *Körper*, ce qui signifie que les seules informations dont nous tenions compte à son égard étaient des informations d'indication et de représentation qui me sont fournies par les sensations kinesthésiques et les sensations tactiles. Mais lorsque je porte aussi mon attention sur les sensations de contact, je considère alors ma main gauche en tant que touchante, c'est-à-dire en tant que *Leib*.

²⁵⁹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 208.

²⁶⁰ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36, p. 209.

D'une manière générale, dans le contact d'une partie quelconque de mon corps grâce à une autre partie, chacune est pour l'autre une chose extérieure dotée de propriétés matérielles, et simultanément, chair, c'est-à-dire support de sensations localisées. Cette distinction, c'est déjà celle que nous avons schématisée précédemment. On peut dans le cas de la main touchante-touchée, l'exprimer ainsi :



Il ne faut pas perdre de vue ce que nous avons déjà dit : il s'agit, dans ce cas de redoublement, et dans celui précédemment exposé, de la même sensation. La sensation qui est en jeu lorsque ma main gauche est touchée par ma main droite, et celle lorsque ma main gauche touche ma main droite, sont une seule et même sensation. La seule différence est que dans le premier cas je ne porte pas mon attention sur les sensations de contact.

Si je les y ajoute, il n'est alors nullement question de dire que la chose physique s'enrichit, mais bien *qu'elle devient chair, qu'elle sent*. Les sensations de « contact » appartiennent à tout endroit de la surface objective apparaissant de la main touchée, lorsqu'elle a été touchée précisément à cet endroit.²⁶¹

3_ Les autres sens sont-ils capables de redoublement ?

Est-ce possible pour les autres sens d'être redoublés ? Nous allons considérer le cas de la vue, ce qui nous permettra de traiter aussi cette question pour les autres sens.

Je ne me vois pas moi-même, je ne vois pas mon corps, comme je me touche moi-même. Ce que je nomme un corps propre vu n'est pas un voyant vu, comme mon corps en tant que corps touché est un touchant touché. Ce qui fait défaut ici, c'est une apparence visuelle d'un objet qui voit, c'est-à-dire chez lequel l'intuition donne la sensation de lumière comme étant en lui. Bref, ce qui fait défaut, c'est l'analogon de la sensation du toucher, laquelle est l'objet d'une saisie effective en même temps que la main qui touche.²⁶²

Le problème est à nouveau ici celui de la distance. Dans la perception tactile, une même sensation peut être appréhendée de deux façons, selon ce sur quoi je porte mon attention. Si ceci est possible, c'est parce qu'il n'y a aucune distance entre ce qui touche et ce qui est touché. Mais, parce que la perception visuelle se fait à distance, tout ce que m'offre la sensation visuelle c'est la perception des propriétés visuelles de ce que je regarde, c'est-à-dire de propriétés visuelles qui ne sont pas dans mon organe sentant. En regardant ma main, je ne me sens pas comme étant vu. Pour que ceci fonctionne, il faudrait que mon œil gauche puisse se regarder lui-même, en chair et en os, ou être regardé par mon œil droit. Ce sont les seuls cas de figure où je pourrais être voyant vu. Seulement c'est impossible. *L'œil est une partie que je ne vois pas, et que je ne peux percevoir que tactilement, et il en va de même pour les autres sens, hors celui tactile.*

²⁶¹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 36, p. 207.

²⁶² HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, p. 211.

c. *D'autres sensations que celles tactiles peuvent-elles être localisées ?*

On remarque donc qu'un point majeur qui donne au toucher ce rôle si particulier c'est l'absence de distance entre l'organe percevant, et la chose perçue, ce qui se concrétise par une *localisation immédiate des sensations tactiles à même le corps*. Nous l'avons déjà précisé dès l'introduction : le toucher n'a besoin d'aucun milieu pour pouvoir être effectif, il n'a d'ailleurs même pas besoin d'une chose extérieure. La seule chose qui lui soit nécessaire c'est le corps propre lui-même, et l'effectivité du sens tactile.

Les autres types de sensations sont bel et bien localisés dans le corps, mais ce n'est que de façon indirecte, via le sens du toucher.

Si, finalement, pourtant, l'œil en tant qu'organe et, avec lui, les sensations visuelles, sont attribués au corps propre, cela se passe d'une manière indirecte par l'entremise des sensations à proprement parler localisées.²⁶³

Ainsi, lorsque je mets mes mains devant mes yeux, je me rends compte que ma vue est cachée. C'est de cette façon que je découvre mon œil en tant qu'organe visuel. « L'œil, en effet, est *lui aussi* un champ de localisation, mais *seulement pour les sensations de contact* »²⁶⁴. Grâce aux yeux, j'ai des sensations visuelles et je perçois des propriétés visuelles, mais *l'œil lui-même* ne peut être perçu que tactilement, et non visuellement. Lorsque je le touche, je peux ainsi ressentir des sensations de pression ou de douleur par exemple, qui sont des sensations tactiles. La couche des sensations tactiles, qui est localisée, localise donc à son tour les autres organes sensoriels.

Naturellement, le corps propre est vu lui aussi comme toute autre chose, mais il ne devient *corps propre* que parce qu'il y a, par le toucher, insertion des sensations, parce qu'il y a insertion des sensations de douleur, etc., en bref par la localisation des sensations en tant que sensations. Le corps propre de type visuel prend part alors lui aussi à la localisation, parce qu'il coïncide avec le corps propre tactile²⁶⁵

²⁶³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, p. 211.

²⁶⁴ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

²⁶⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, p. 214.

Et ce que nous disons ici ne vaut pas que pour la vue. Les autres sens, hors celui tactile, rencontrent exactement le même problème. Leurs sensations ne sont pas capables de redoublement comme le toucher car *elles ne peuvent être directement localisées*. On peut par exemple considérer le cas de l'ouïe, dont Husserl dit ceci :

L'oreille est « partie prenante », mais le son reçu n'est pas localisé dans l'oreille (je ne tiendrai évidemment pas compte ici du cas du « bourdonnement d'oreille » et d'autres sons du même genre qui se produisent subjectivement dans l'oreille. Ils sont dans l'oreille comme les sons du violon sont à l'extérieur dans l'espace, mais ils n'ont pas pour autant le caractère propre d'« impressions sensibles », ni la localisation qui est propre à celles-ci).²⁶⁶

C'est pourquoi nous ne sommes pas entendant et entendu de la même façon que nous sommes touchant et touché. On peut d'ailleurs remarquer que, même si nous ne pouvons directement toucher les tympans, qui sont à proprement parler l'organe auditif, *c'est par le toucher que nous localisons cet organe*. C'est en bouchant mes oreilles grâce à mes mains que je découvre cette aptitude qu'ont les oreilles à entendre des sons. Même chose pour l'odorat. C'est en bouchant mon nez, ou alors en amenant des senteurs près de lui que je découvre sa capacité à sentir. Enfin, concernant le goût, nous avons déjà évoqué cette particularité qu'il possède : *c'est uniquement parce que l'organe gustatif, la langue, est aussi tactile qu'elle peut sentir les propriétés gustatives*. On voit donc très clairement que le toucher permet non seulement de découvrir toutes les parties de mon corps, mais aussi de découvrir tous les autres organes sensoriels. *C'est tactilement que les autres sens sont localisés dans mon corps, et par extension, c'est tactilement que leurs sensations sont localisées en moi*.

De la même façon, il y a, au-delà d'un lien insécable entre sensations tactiles et sensations kinesthésiques, une dépendance des secondes par rapport aux premières qui permet aux sensations kinesthésiques de jouer un rôle dans la constitution du corps propre.

Un corps qui n'aurait pas de sensations tactiles ne pourrait se l'approprier, il percevrait son corps comme n'importe quelle chose car les sensations kinesthésiques ne pourraient être localisées dans ce corps.²⁶⁷

²⁶⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, p. 212.

²⁶⁷ VASSILIOU, F., « Perceptual constitution in Husserl's phenomenology: The primacy of tactual intentionality », in *The New Yearbook for Phenomenology and phenomenological Philosophy*, Vol. XV, édité par Daniele De Santis et Emiliano Trizio, Londres: Routledge, 2017.

d. *Le rôle constitutif du toucher se prolonge aussi dans d'autres sensations*

Ainsi, la sensation tactile par laquelle je découvre et j'unifie mon corps forme la couche primaire de toutes les autres sensations. Autrement dit, s'il n'y avait pas originellement cette perception tactile de mon corps, je ne pourrais constituer et localiser ces sensations. Mais les sensations qui relèvent des organes visuel, gustatif, olfactif, et auditif, ne sont pas les seules à dépendre de la couche primaire du toucher. Grâce aux sensations tactiles, il y a en tout trois groupes de sensations qui sont intégrés au corps.

1_ Les sensations du premier groupe : les impressions sensibles

Les sensations du premier groupe sont celles qui trouvent leur localisation dans le corps propre. Dans ce groupe, on retrouve la sensation originellement nécessaire à la présence de toutes les autres : la sensation tactile. Une fois qu'elle est présente et que le corps a été unifié grâce à elle, d'autres sensations peuvent advenir dans ce groupe. Autrement dit, d'autres sensations peuvent être attribuées au corps propre. Parmi celles-ci, on retrouve toutes les sensations qui appartiennent aux autres sens : celles visuelles, olfactives, gustatives et auditives. Elles n'adviennent qu'après le toucher puisqu'elles ont besoin du toucher pour être localisées au sein du corps propre. Mais une fois que ce dernier est constitué par le toucher, ces sensations « ont une localisation somatique immédiate »²⁶⁸. Lorsque j'ouvre les yeux, j'ai immédiatement des sensations visuelles, je n'ai pas besoin de refaire à chaque fois le processus de localisation de mon organe visuel pour que les sensations visuelles soient localisées dans mon corps. Je me souviens que mes yeux sont organe de la vue²⁶⁹. Et il en va de même pour les autres sens.

Mais ce premier groupe n'est pas composé que des sensations que les sens me donnent. À ces sensations s'ajoute un dernier type de sensation, qui est la sensation

²⁶⁸ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 39, p. 216.

²⁶⁹ Le souvenir relève de la conscience, c'est pourquoi nous n'allons pas nous attarder plus sur ce point. Au sujet de la relation entre perception et souvenir, voir HUSSERL, E., *Ideen I*, §§ 43-44, et § 99.

kinesthésique²⁷⁰. Elle doit nécessairement appartenir au même groupe que les sensations sensibles puisqu'elle leur est nécessaire. Des sensations kinesthésiques dépend en effet non seulement l'exposition du corps, mais aussi la perception elle-même.

Les sensations qui appartiennent à ce groupe sont désignées par Husserl en tant que « sensations localisées », ou encore en tant qu'« impressions sensibles ». Elles permettent la constitution « des objets spatiaux apparaissants »²⁷¹. Mais leur présence est aussi la *condition de possibilité* des sensations du second groupe, c'est-à-dire des affects sensibles.

2_ Les sensations du second groupe : les affects sensibles

Ce groupe est constitué des sensations de plaisir et de douleur, de bien-être et de malaise. Elles ont la particularité d'être localisées d'une manière spécifique : soit elles peuvent remplir tout le corps propre, c'est ce qui se produit lorsque je ressens du plaisir, soit elles peuvent n'être localisées que dans une partie précise du corps, comme lorsque je ressens de la douleur, suite à une brûlure de mon doigt.

Aux sensations primaires

Il s'y rattache donc des groupes de *sensations qui, pour les actes d'évaluation*, les vécus intentionnels de la sphère de l'affect et par conséquent *pour la constitution de valeurs* en tant que corrélats intentionnels de ces vécus, *jouent en tant que « hylê » un rôle analogue à celui que jouent les sensations primaires pour les vécus intentionnels de la sphère de l'expérience* et par conséquent pour la constitution d'objets chosiques spatiaux.²⁷²

Husserl établit dans cette citation un parallèle entre les sensations du premier groupe, et les sensations du second groupe. Bien qu'elles soient différentes, elles jouent le même rôle,

²⁷⁰ Plus de précisions sur la liaison entre les sensations tactiles et les sensations kinesthésiques, ainsi que le rôle précis de ces dernières seront apportées dans la première section du chapitre V intitulée « Le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement ».

²⁷¹ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 39, p. 216.

²⁷² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 39, p. 216. Husserl fait une distinction entre trois attitudes différentes : l'attitude théorique, l'attitude pratique, et l'attitude axiologique. À chacun des groupes de sensation que nous présentons ici correspond un type d'attitude. Le premier groupe correspond à l'attitude théorique, le second groupe à l'attitude axiologique – c'est ce à quoi fait ici référence Husserl en parlant d'acte d'évaluation –, et le dernier groupe correspond à l'attitude pratique. Ces différences d'attitudes relèvent de la conscience et de l'intentionnalité, ce qui se trouve en dehors de la sphère de notre écrit, c'est pourquoi nous n'en parlerons pas plus. À ce sujet, voir les paragraphes 1 à 9 inclus des *Ideen II*. « Hylê » est quant à lui un terme grec qui désigne la matière.

mais par rapport à autre chose. Les sensations du premier groupe permettent « la constitution d'objets chosiques spatiaux ». Leur corrélat est donc l'esquisse de l'objet, qui nous apporte une connaissance sur la forme de ce dernier. C'est pourquoi ces sensations font partie des actes constituants, et relèvent de l'« attitude théorique », l'attitude par laquelle je porte un jugement. Quant aux sensations du second groupe, elles permettent « la constitution de valeurs ». Quand on prend comme exemple le plaisir, on se rend bien compte qu'il relève d'un acte d'évaluation, et qu'il se concrétise par l'attribution d'une certaine valeur à l'acte ou l'objet évalué. Ces sensations relèvent donc de ce que Husserl nomme l'« attitude axiologique », c'est-à-dire de notre capacité à évaluer les choses. C'est pourquoi les corrélats de ces sensations sont par exemple le bon, l'agréable, le désagréable, etc.

3_ Les sensations du troisième groupe

Dans ce groupe de sensations se trouvent les sensations de détente et de tension énergétique, les sensations d'inhibition, et par exemple les sensations de libération internes. Pour leur part, elles ne peuvent être localisées que dans le corps propre pris dans son ensemble. Lorsque je me décale pour éviter quelque chose, ce sont par exemple ces sensations qui sont mises en jeu. Elles « forment les soubassements hylétiques de la vie de désir et de vouloir »²⁷³, et relèvent pour leur part de l'« attitude pratique », dans laquelle nous jugeons de quelque chose en nous intéressant aux moyens et aux buts.

Ainsi, les sensations qui appartiennent à ces trois groupes ont « une localisation somatique immédiate ; [elles] *appartiennent* donc, pour tout homme, *de façon intuitive immédiate, au corps propre en tant que celle-ci est son corps-même* »²⁷⁴. Toutes ces sensations m'apparaissent immédiatement comme étant *les miennes*. Mais elles ne le peuvent qu'*après* avoir été localisées dans le corps propre via le toucher. C'est pourquoi *les sensations tactiles gardent une priorité par rapport à toutes les autres sensations*.

²⁷³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 39, p. 216.

²⁷⁴ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

3. Comment les sensations s'entrelacent-elles aux propriétés réales de la chose ?

Comme nous l'avons vu, le corps propre a une double constitution : il se constitue en tant que chose physique, c'est-à-dire en tant que *Körper*, et il se constitue en tant que champ de localisation, c'est-à-dire en tant que *Leib*. Une partie de ses caractéristiques est ainsi commune à celles de la chose. C'est par exemple le cas des propriétés réales. Le corps propre possède lui aussi ces propriétés, en plus des propriétés sensibles, géométriques et kinesthésiques, déjà présentes chez le fantôme. Nous avons vu dans le chapitre III de quelle façon les propriétés sensibles du fantôme permettent les propriétés réales de la chose. Il nous faut maintenant voir comment les sensations peuvent coexister avec ces propriétés, et fonctionner ensemble.

a. *L'étendue : propriété particulière*

L'étendue est une propriété qui est déjà présente dès la couche du fantôme, et que chose et corps propre possèdent aussi. Au sein de la chose, elle devient un *élément nécessaire à toutes les propriétés réales*. Mais elle n'est pas elle-même une propriété réelle.

La chose est ce qu'elle est, par ses propriétés réales [...] ; chacune est un rayon de son être. Mais l'extension corporelle n'est pas au même sens un rayon de l'être réel, elle n'est pas de la même manière une propriété réelle (elle n'est « à proprement parler aucune propriété réelle »), mais une forme eidétique de toutes les propriétés réales.²⁷⁵

Toute propriété réelle de la chose est donc *a priori* relative à son extension.²⁷⁶ Concernant le corps propre, il en va de même : *toutes les propriétés réales du Körper sont par essence relatives à son extension*. Ainsi, la dureté des os n'a de sens qu'en rapport avec la propriété extensive de chacun des os. Ces caractéristiques, qui sont relatives au *Körper* et non au *Leib*, ne sont pourtant pas moins importantes que celles du *Leib*. Pour être corps propre, le *Leib* a besoin de la couche du *Körper* :

²⁷⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 13, p. 60.

²⁷⁶ Ce rapport est toutefois différent selon la propriété considérée puisque chaque propriété a une façon particulière de s'étendre.

[...] un corps spatial vide est *realiter* un néant, il n'a d'être que dans la mesure où une chose avec ses propriétés chosiques trouve son étendue en lui. Mieux : le corps *est* une détermination *réale*, mais c'est une détermination fondamentale en tant que fondement d'essence et forme pour toutes les autres déterminations.²⁷⁷

Le corps propre a donc lui aussi besoin que l'étendue fasse partie de ses propriétés. Mais tout ce qui le compose n'est pas étendu. La partie matérielle du corps propre, le *Körper*, est caractérisée par la possibilité, et même par la nécessité, d'un rapport à l'étendue, tandis que la partie animale, le *Leib*, n'a pas d'étendue.

[...] c'est bien sous le rapport de l'étendue corporelle que se distinguent *choséité matérielle* et *choséité* au sens de la *nature animale*.²⁷⁸

C'est au sujet de l'âme que ceci est le plus flagrant :

Il faut encore souligner une différence : la chose matérielle en tant que *res extensa* est par principe *fragmentable*, elle se fragmente en réalités partielles de la même manière que l'extension avec laquelle elle coïncide. [...] L'âme, en revanche, n'a pas en elle d'« endroits », pas de fragments. Elle est une unité qui n'est absolument pas fragmentable, terme qui supposerait bien entendu qu'on puisse distinguer dans *une* âme des parties en tant qu'âmes et du même coup les séparer en fragments.²⁷⁹

Lorsqu'il y a fragmentation de mon *Körper*, c'est d'abord et avant tout l'*extension* qui se fragmente, à quoi s'ajoute une fragmentation de la matérialité. D'une unité unique, on passe à de multiples unités. C'est ce qui arrive lorsqu'un est verre est cassé, ou lorsqu'on sectionne un membre. *Les propriétés psychiques par contre ne sont pas fragmentables*. Elles ne sont pas dans telle ou telle partie du corps, mais bien dans le corps *tout entier*²⁸⁰. Lorsqu'une partie du corps est sectionnée, une partie de l'âme ne disparaît pas.²⁸¹

²⁷⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 13, pp. 60-61.

²⁷⁸ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 12, p. 57.

²⁷⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 32, p. 192.

²⁸⁰ Plus de précisions sur l'unité physico-esthétique, c'est-à-dire sur la correspondance entre mes sensations et les différentes parties du corps, seront abordées à la fin de cette section. Mais nous ne nous arrêterons pas sur des analyses de pertes de facultés psychiques suite à des séquelles au cerveau, ceci relève plutôt d'une analyse neuro-psychologique que phénoménologique.

²⁸¹ On peut par contre remarquer que mon âme ne se trouve plus dans le membre sectionné et séparé du corps, mais bien qu'elle reste dans la partie du corps qui est toujours agissante et capable de mouvement. Nous ne nous attarderons pas plus sur ce point puisqu'il concerne les rapports entre conscience, âme et corps, et qu'ici nous ne traitons pas du rapport à la conscience.

b. *Différences entre les propriétés réales et les impressions sensibles*

Une première différence découle de ce que nous venons de dire : les propriétés réales sont nécessairement étendues, alors qu'à l'inverse, les impressions sensibles ne sont pas étendues, elles ne sont que localisées dans un corps, qui a une étendue. C'est pourquoi

[...] la *localisation d'impressions sensibles* est en fait quelque chose de *principiellement autre que l'extension de toutes les déterminations matérielles de chose*.²⁸²

On peut résumer ceci en disant que *toutes les impressions sensibles relèvent de mon âme*, ce qui signifie qu'elles ne sont pas étendues, mais localisées, *tandis que tout ce qui est étendu relève du Körper*. De plus, les impressions sensibles se distinguent des propriétés réales par le fait que les propriétés qui provoquent les impressions sensibles, ou sensations localisées, n'appartiennent pas, la plupart du temps, au corps propre²⁸³. Lorsque je touche un mur rugueux, c'est certes dans ma main touchante que je ressens la rugosité, mais la rugosité que je ressens n'est pas une propriété de ma main, mais bien une propriété du mur. *Les impressions sensibles sont donc localisées dans mon corps, mais elles n'expriment pas une caractéristique de mon corps*.²⁸⁴ Les propriétés réales sont, quant à elles, précisément des propriétés de *mon corps*.

Enfin, mes impressions sensibles, tactiles par exemple, changent constamment, mais elles ne sont données ni par schématisation, ni par esquisse, car elles sont *immanentes*. Elles se donnent immédiatement et pleinement. Lorsque je ressens une douleur dans mon doigt, je ne ressens pas une douleur partielle. Il y a bien sûr des degrés de douleur, ou de chaleur. Mais peu importe l'intensité de ces impressions sensibles, le point ici c'est que nous les percevons dans leur entièreté. À l'inverse, les propriétés réales ne se constituent que dans de multiples esquisses, car elles sont pour leur part, *transcendantes*. Par exemple, si je pose ma main sur une plaque chaude, j'acquies la connaissance de la propriété de chaleur, mais uniquement pour la partie de la plaque que je touche. Ceci me donne une première esquisse. Pour savoir si c'est une propriété de toute la plaque, il faudrait que je la touche entièrement. Ce faisant,

²⁸² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 212.

²⁸³ Par exemple, ce n'est pas le cas lorsque nous touchons notre propre corps.

²⁸⁴ On peut toutefois trouver des contre-exemples à ce que nous disons ici. Lorsque je touche de ma main gauche, et suffisamment longtemps, un pain de glace par exemple, ma main acquiert d'une certaine façon la propriété de froid. Car en enlevant ma main gauche du pain de glace, et en la touchant de ma main droite, je sens que ma main gauche est froide, que c'est maintenant une de ses caractéristiques. Mais c'est une caractéristique qui relève de la rétention d'une sensation, et non d'une propriété normale de ma main.

j'aurais d'autres esquisses. Seulement, de nouvelles esquisses, différentes, comme le fait que la plaque devienne froide, sont toujours possibles. Mais *se donner par esquisse ne signifie pas que les propriétés réales sont dégradées ou moins précises que les impressions sensibles.*

Ce n'est pas une propriété fortuite de la chose ou un hasard de « notre constitution humaine » que « notre » perception ne puisse atteindre les choses elles-mêmes que par l'intermédiaire de simples esquisses. Nous sommes au contraire sur le plan de l'évidence : l'essence même de chose spatiale [...] nous enseigne que ce type ne peut par principe être donné à la perception que par esquisses²⁸⁵

Les esquisses ne sont ni une limitation, ni une négation. Se donner par esquisses, c'est-à-dire partiellement, est inhérent à la position du transcendant. Les *Körper*, même dans la perception en chair et en os, ne peuvent se donner complètement. Si c'est le cas, c'est parce qu'on ne peut jamais complètement connaître une chose. *Toute chose est nécessairement susceptible d'une nouvelle détermination.*

c. *L'unité physico-esthétique*

Pour pouvoir comprendre le corps et la façon dont il se constitue, c'est l'unité des couches du *Körper* et du *Leib* que Husserl cherche à saisir. Cette unité que constituent ces deux couches, c'est ce qu'on traduit en français par l'« *unité physico-esthétique* »²⁸⁶. Elle est non seulement indissoluble au niveau de la nature animale, puisqu'il ne peut y avoir de *Leib* sans *Körper*, mais elle est aussi *immédiatement effective dans l'expérience de mon corps.*

Il n'y a pas [...] la main en tant que corps physique et, liée simplement à elle, une conséquence extra-physique ; elle est d'emblée caractérisée dans l'aperception en tant que main *avec* son champ de sensation, avec son état de sensation, constamment co-appréhendé, qui change par suite de l'action extérieure – c'est-à-dire en tant qu'*unité physico-esthésiologique.*²⁸⁷

Dans la constitution, on ne perçoit pas d'abord notre *Körper*, puis ensuite notre *Leib*. Par contre, nous pouvons bien sûr, comme c'est le cas dans notre exemple de la main touchante touchée, ne considérer notre main que selon ses propriétés réales, c'est-à-dire en tant que *Körper*. Tout comme nous pouvons ne la considérer qu'en tant qu'elle ressent une sensation localisée en elle, c'est-à-dire en tant que *Leib*. Mais ceci ne change rien à ce que

²⁸⁵ HUSSERL, E., *Ideen I*, § 42, p. 137.

²⁸⁶ Le terme d'« esthétique » ne désigne ici que le fait d'éprouver des sensations. Il désigne donc la couche du *Leib*, alors que « physico » renvoie à la couche du *Körper*.

²⁸⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 40, p. 220.

nous venons de dire : *dans notre expérience de notre corps, tout comme dans sa constitution, nous vivons intuitivement dans l'unité du Körper et du Leib*. Ne faire attention qu'aux propriétés du *Körper*, ou ne faire attention qu'aux sensations du *Leib*, c'est faire *abstraction* d'une partie de la sensation. *Ce qui change ce n'est pas la sensation, mais uniquement ce sur quoi se porte l'attention*.

Je peux, dans l'abstrait, séparer la couche physique et la
couche esthésiologique, mais je ne le peux précisément que dans
l'abstrait²⁸⁸

Nous avons jusqu'ici montré qu'il y a des distinctions entre ces deux couches d'être. Mais, parce qu'elles sont entrelacées l'une avec l'autre, cet entrelacement, dans lequel je constitue mon propre corps, se traduit par certaines correspondances.

Tout d'abord, on trouve une correspondance entre la localisation des sensations et la localisation dans l'extension. Lorsque je me brûle le doigt, ma sensation de douleur est en effet localisée dans mon doigt, mais la brûlure elle-même, en tant que propriété de mon doigt au sens d'une chose matérielle, est elle aussi localisée dans l'extension de mon doigt. Propriété réelle et sensation ont alors *exactement* la même localisation. Mais il faut ici préciser un point : ce que nous disons n'est dans un premier temps possible que pour les sensations originellement localisées, c'est-à-dire pour les sensations tactiles. Car l'odeur du chocolat n'est pas originellement localisée dans mon nez, tout comme la sensation de rouge ne l'est pas dans mon œil. L'absence de distance entre le touchant et ce qui est touché est ce qui permet cette correspondance de localisation pour les sensations tactiles. Mais ensuite, les autres sensations, c'est-à-dire celles qui ne sont pas tactiles, sont elles aussi localisées par le toucher. *Toutes ces sensations ne sont donc pas localisées à proprement parler, mais elles le sont secondairement, ce qui est suffisant pour que leur localisation corresponde à la localisation dans l'extension des propriétés réelles*.

Ensuite, il y a une seconde correspondance : celle entre les forces et types d'excitations extérieurs avec les impressions sensibles. On peut prendre l'exemple d'une situation où d'un coup un son très fort retentit et me fait mal aux oreilles. Dans cette situation, la sensation de douleur que je ressens est *proportionnelle* à la puissance du son émis. Mais bien que ce soit quelque chose d'extérieur à moi qui produise cette sensation en moi, les sensations n'apparaissent pas comme quelque chose d'étranger, qui est seulement causé. Elles

²⁸⁸ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

ne m'apparaissent pas non plus comme une simple conséquence extra-physique, qui n'aurait aucune commune mesure avec son principe. Dans l'expérience de cette sensation, c'est une *expérience de moi-même* que je fais, et je me sens *intimement* et *nécessairement* liée à cette sensation, bien que je n'en sois pas la cause. *La sensation ne m'apparaît ni comme un simple effet*, comme si je ne participais d'aucune façon à la sensation, *ni comme quelque chose qui ne soit qu'intérieur à moi-même. Elle est bien plutôt le produit de la réaction de mon intériorité à une action extérieure.*

d. De nouvelles propriétés réales sont possibles

Que la constitution du corps propre soit double, puisqu'il se constitue en tant que chose physique et en tant que champ de localisation, le rend tributaire des propriétés des couches d'être inférieures qui entrent dans sa constitution. Mais *au sein de l'entrelacement entre le Körper et le Leib, un nouveau type de propriété réelle apparaît.* Pour comprendre comment ceci est possible, il faut revenir au fait que le corps propre

[...] est appréhendé non seulement comme dépendant en ce qui concerne la couche de sensations primaire, sa couche de sensations à proprement parler localisée, mais aussi en ce qui concerne les champs de sensations et les groupes de sensations non proprement localisés qui lui sont médiatement attribués, comme c'est le cas par exemple pour le champ de la vue.²⁸⁹

Dans cette citation, nous retrouvons la distinction que nous avons faite précédemment : le champ de sensation tactile est le seul à être originairement et à proprement parler localisé. Les sensations qui relèvent des autres sens ne sont que médiatement localisées, via le toucher. Mais il nous faut encore expliquer comment et par quoi ces sensations médiatement localisées sont déterminées. Pour exposer ce point, Husserl prend comme exemple les sensations visuelles. Elles sont déterminées par leurs rapports au système nerveux, par les éléments qui les excitent, comme la couleur rouge d'un tissu, mais aussi par l'état de l'organe visuel, c'est-à-dire par les propriétés réales de l'œil, en tant que partie du *Körper*²⁹⁰. Jusqu'ici, nous avons vu que les propriétés réales caractérisent le *Körper*, tandis que les impressions sensibles caractérisent le *Leib*, et que même si elles ne sont pas sans rapports, elles ne sont pas de même nature. Mais toutes les propriétés réales ne sont pas indépendantes de la présence du *Leib*. *Il existe en fait des propriétés réales qui n'existent pas*

²⁸⁹ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 40, p. 221.

²⁹⁰ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

dans la couche de la chose matérielle, et qui ne peuvent advenir qu'à partir de la constitution du corps propre. Si c'est le cas, c'est parce qu'elles ne sont possibles que grâce à la perception des champs sensibles. Dans le passage de la constitution de la chose à celle du corps propre

[...] il se constitue ainsi de nouvelles propriétés réales du corps propres [*sic*] [...]. L'excitabilité en général devient ainsi un titre commun pour toute une classe de propriétés réales qui ont une tout autre source que les propriétés extensives proprement dites (et, par là, que les propriétés matérielles) de la chose et qui, en fait, relèvent d'une tout autre dimension.²⁹¹

Ce nouveau type de propriété réelle, Husserl le nomme « excitabilité ». Il désigne ce qui, dans le monde extérieur, provoque en moi une sensation. Si l'excitabilité est dite réelle, c'est uniquement parce qu'elle trouve son ancrage dans le corps propre matériel, et qu'elle est dépendante des circonstances réales. Dépendante de circonstances réales déjà existantes, oui, mais aussi de nouvelles circonstances, qui n'existent que parce que nous considérons ici le cas d'un corps propre, et non d'une simple chose matérielle.

[...] ici les rapports de dépendance, dans lesquels une telle chose se trouve à l'égard de la nature extérieure, sont autres que ceux des choses matérielles entre elles.²⁹²

Ces circonstances nouvelles, qui permettent l'apparition d'une autre propriété réelle, ne sont en fait pas tout à fait nouvelles, comme si elles n'existaient pas auparavant. Elles sont déjà présentes dans l'appréhension de la chose matérielle, mais n'y jouent pas encore de rôle.

Il est impliqué en général dans l'intuition d'un réel qu'une telle intuition laisse en suspens, dans son appréhension, d'autres dépendances réales qui n'appartiennent pas encore de façon déterminée [...] au fonds [*sic*] de l'appréhension accomplie.²⁹³

Cette couche, formée par la propriété réelle prise dans de nouvelles circonstances est primordiale, puisque c'est en fait « par cette couche que le corps propre matériel s'entrelace avec l'âme »²⁹⁴. Elle est donc nécessaire à l'effectivité des organes sensibles, à la possibilité de sensations, et à la possibilité du corps propre et de sa constitution.

²⁹¹ HUSSERL, E., *Loc. Cit.*

²⁹² HUSSERL, E., *Ibid.*, § 40, p. 220.

²⁹³ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 40, p. 220. Le terme « réel » désigne ici la chose matérielle, en tant que chose appartenant au réel.

²⁹⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 40, p. 221.

Dans ce chapitre, et à travers l'analyse de la première strate constitutive du corps propre, nous venons d'aborder la façon dont le sens tactile fonctionne, ainsi que ce qui le distingue des autres sens. Nous avons par exemple vu que les sensations tactiles, au sens des sensations que j'éprouve tactilement, sont nécessaires à la possibilité de toutes les autres sensations. Mais il ne faut pas pour autant croire que le sens tactile soit indépendant du reste du corps. Ce que nous allons maintenant voir dans le dernier chapitre c'est de quelle façon les trois autres strates de la constitution du corps propre enrichissent l'expérience tactile. De plus, nous verrons qu'il existe certaines situations, qui sont pourtant censées mettre en jeu le toucher, dans lesquelles il n'est pas nécessaire.

CHAPITRE V

Les autres strates du niveau constitutif du corps propre prolongent et complètent le toucher tout en reposant sur lui

Dans le premier chapitre, nous avons expliqué des éléments afin de comprendre ce qu'est le corps propre constituant. Il nous faut maintenant voir comment le corps propre lui-même se constitue. Pour l'instant, nous avons seulement mentionné la présence des trois dernières strates du niveau constitutif du corps propre, sans plus nous y arrêter. Ces strates, que nous allons aborder dans ce chapitre, ce sont celles du corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement, en tant que point zéro de l'orientation, et en tant qu'élément d'interconnexion causale. Ce sont les dernières strates constitutives du corps propre dans l'attitude solipsiste. À travers elles, nous montrerons qu'entre le *Körper* et le *Leib* « il se produit dans la donation intuitive non une simple liaison mais justement l'unité. »²⁹⁵ Or, cette unité se retranscrit au niveau des sensations, et plus particulièrement des sensations tactiles. En effet, la première strate de la constitution solipsiste, sur laquelle repose les trois autres dont nous allons maintenant parler, n'est possible que grâce à la présence des sensations tactiles localisées. Grâce aux explications du précédent chapitre, nous verrons de quelle façon ces trois dernières strates reposent sur celle des champs de localisation, et avant tout sur le toucher lui-même. De cette façon, nous nous rendrons aussi compte de ce que le toucher doit aux autres strates de la constitution du corps propre dans l'attitude solipsiste. Car le toucher leur est redevable quant à la possibilité de certaines sensations. Autrement dit, concernant les strates constitutives dont nous allons parler ici, nous nous intéresserons particulièrement à la façon dont elles prolongent et permettent la présence du toucher, ainsi que du corps propre, tout en reposant sur lui.

²⁹⁵ HUSSERL, E., *Ideen III*, § 4, p. 141.

1. Le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement

Dans le chapitre I, nous avons abordé certains points essentiels de la constitution du corps propre, ainsi que ce qui l'apparente ou le distingue des autres éléments. Mais le corps propre tel que nous l'avons présenté n'était en fait qu'un corps immobile. Nous n'avons pas développé la seconde strate de sa constitution, celle qui lui permet de se mouvoir librement, et lorsqu'il le fallait, nous avons supposé que le corps propre peut se mouvoir, mais sans expliquer comment.

a. *Le mouvement kinesthésique, complément du toucher qui me permet de parcourir mon corps*

« Les sensations de mouvement jouent en outre un rôle important. »²⁹⁶ C'est dès le niveau constitutif du fantôme et de la chose que cela se manifeste. Elles permettent l'exposition de ces couches d'être, mais sans exposer elles-mêmes. Si c'est le cas, c'est parce que *leurs esquisses se donnent nécessairement dans un rapport au mouvement ou au non mouvement*. Dans la continuité du mouvement et du repos, c'est alors l'unité du fantôme et de la chose qui se donne.

La continuité de la corporéité spatiale, en quelque sorte l'identité de la forme corporelle se conservant continûment inchangée, conserve l'unité qui la traverse. L'unité repose partout sur la continuité du plein temporel.²⁹⁷

Mais ni la chose, ni le fantôme, ne sont sentants. Leurs mouvements ne peuvent en fait être perçus que par un corps propre. Ce dernier est le seul à pouvoir avoir *conscience* du mouvement. De même, le corps propre est le seul être capable de sentir son propre mouvement. Seulement, au sein de la constitution du corps propre, le rôle des sensations kinesthésiques est quelque peu différent de celui qu'il avait jusque-là pour le fantôme ou la chose. « Les sensations de mouvement, [sont] sources d'indications »²⁹⁸. Elles sont sources d'indications sur la position des différentes parties de mon corps. C'est par elles que je sais et

²⁹⁶ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 214. Husserl parle régulièrement de « sensations de mouvement », mais il précise pourtant dans *Chose et espace*, § 46, pp. 196-197, que : « [...] le terme de sensation de mouvement est pour nous inutilisable [...]. Nous ferons usage, en excluant la signification psychologique, du terme de *sensation kinesthésique* ». C'est pourquoi dans notre écrit nous ne parlons que de « sensations kinesthésiques », bien qu'il puisse arriver que dans certaines citations il soit question de « sensations de mouvement ».

²⁹⁷ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 81, p. 322.

²⁹⁸ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 36, p. 207.

que je sens lorsqu'une partie de mon corps se meut. Cette particularité va alors se concrétiser dans le rôle que jouent les sensations kinesthésiques pour l'exposition du corps propre.

Je disais que les sensations de mouvement n'exposent aucune matière, et cela se rapportait à la chose extérieure qui apparaît. D'une certaine manière cela ne vaut pas pour le corps du Je, auquel elles sont bel et bien, dans leur apparaître, incorporées. Mais cela se produit d'une manière qui différencie essentiellement le corps (*Leib*) de toutes choses extérieures.²⁹⁹

Les sensations kinesthésiques deviennent exposantes au sein de la couche du corps propre, dans le sens où elles font partie de son apparaître. De ce fait, et bien qu'elles soient présentes dans la couche du fantôme et de la chose, le corps propre se distingue des autres choses par ses motivations kinesthésiques.

[...] le corps de chair est constitué dans chaque cas par les kinesthèses en fonction avec les modes d'apparition afférents à celles-ci, lesquelles naturellement sont éprouvées ici, par modification de l'attitude, comme processus kinesthésiques localisés dans les mains, dans les yeux, dans les membres de la chair, et comme parallèles aux mouvements spatiaux externes des membres.³⁰⁰

Si c'est le cas, c'est parce que le corps propre se constitue d'une façon particulière : il se constitue dans l'unification de son corps via le sens tactile. Or, pour ce faire, il faut que je puisse en parcourir toutes les parties. Le toucher en lui-même, sans possibilité de mouvement, n'est pas suffisant. *Le toucher n'a pas besoin d'un milieu particulier pour être effectif, mais il a par contre besoin de se mouvoir pour qu'il y ait un contact entre l'organe tactile et la chose sentie.* C'est-à-dire qu'il faut originairement et nécessairement que les sensations kinesthésiques soient effectives, tandis que le fantôme et la chose peuvent d'abord se constituer en étant au repos³⁰¹.

Cet entrelacement entre sensations tactiles et sensations kinesthésiques, nous l'avons déjà abordé précédemment. Lorsque nous avons exposé dans le chapitre précédent les différents groupes de sensations, nous avons dit que *toutes les sensations qui ne sont pas tactiles sont localisées grâce au sens tactile.* Ceci vaut aussi pour les sensations

²⁹⁹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 47, p. 197.

³⁰⁰ HUSSERL, E., « *Die Erde bewegt sich nicht* », in *Philosophical Essays in Memory of E. Husserl*, édité par Marvin Farber, Cambridge : Harvard University Press, 1940. Traduit de l'allemand par Didier Franck, Dominique Pradelle et Jean-François Lavigne, *La Terre ne se meut pas*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1989, p. 89. (Coll. Philosophie).

³⁰¹ Il faut nécessairement que ce soit le cas puisque chose et fantôme ne peuvent eux-mêmes provoquer leurs mouvements, ils ne peuvent en être l'auteur, mais seulement l'acteur.

kinesthésiques, malgré la nécessaire collaboration entre sensations tactiles et sensations kinesthésiques.

Au fond, les sensations de mouvement ne doivent vraiment leur localisation qu'à leur entrelacement continuuel avec des sensations localisées de façon primaire.³⁰²

Mais alors l'unification de mon corps n'est possible que grâce à la *collaboration* entre la première et la seconde strate du niveau constitutif du corps propre. Le mouvement spontané et libre offre donc au sujet percevant la possibilité de constituer les choses au travers de nombreuses esquisses, c'est-à-dire de mieux les connaître. *Dans le mouvement, je peux alors abolir l'élément extérieur qui limite la perception tactile : la distance.* À partir de ce moment, les sensations kinesthésiques fonctionnent de deux façons : *elles sont constituantes pour l'apparition* – du fantôme, de la chose, et du corps propre – *mais en plus de cela, elles sont localisées dans mon corps, et permettent sa constitution.* Seulement, pour que ce dernier point soit tout à fait correct, c'est-à-dire pour que nous puissions dire que les sensations kinesthésiques participent à la constitution du corps propre, il convient de distinguer deux façons de parler du mouvement :

À ce propos il y a lieu de bien séparer « se mouvoir » et « être en mouvement ». Être en mouvement est un fait objectif. Si je n'en sais rien, et avant tout si cela n'apparaît en rien, cela ne change rien au monde d'objets qui apparaît. Ce qui importe donc avant tout, c'est le « se mouvoir », qui se signale dans les sensations kinesthésiques.³⁰³

Dans le cadre de la constitution, c'est donc le « se mouvoir » qui nous intéresse. Il correspond au mouvement spontané. Mais en fait, nous ne nous sommes intéressés ici qu'à la première façon dont le corps propre peut être engagé dans le mouvement. C'est pour l'instant sur celle-ci que nous allons nous concentrer, puisqu'il nous faut aborder ce qui rend possible le mouvement. Mais on peut déjà noter qu'il y a une seconde façon dont le corps propre peut se mouvoir, et qu'elle correspond à la dernière strate du niveau constitutif du corps propre.³⁰⁴

³⁰² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 214.

³⁰³ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 45, p. 194. Plus de précisions sur un exemple où il n'apparaît pas que je suis en mouvement seront apportées dans la sous-section de ce chapitre intitulée « Cas limites où "l'intuition du mouvement peut être interprétée comme repos, l'intuition du repos comme mouvement" ». Si le monde d'objet qui apparaît ne change pas tant que je ne sais pas que je suis en mouvement, c'est parce que le monde est un monde qui se constitue pour moi, selon la perception que j'en ai. Si je n'ai pas l'impression qu'il y a du mouvement, alors j'ai l'impression que tout est au repos, c'est-à-dire que tout reste inaltéré.

³⁰⁴ Plus de précisions sur ce point seront apportées dans la dernière section de ce chapitre intitulée « Le corps propre en tant qu'élément d'interconnexion causale ».

b. *La seconde strate du niveau constitutif du corps propre*

Ce que nous venons de voir c'est donc que je ne peux unifier mon corps que parce que je suis capable de le parcourir tactilement. Or, le mouvement n'est possible que grâce à la seconde strate du niveau constitutif du corps propre : le corps propre en tant que support du libre mouvement, et organe du vouloir. Le corps propre

[...] est *organe du vouloir*, il est *le seul et unique objet qui peut être mis en mouvement de manière spontanée et immédiate* par le vouloir de l'*ego* pur qui est le mien³⁰⁵

[...] je possède un système kinesthésique global dont je peux disposer librement, qui est à traiter chaque fois de façon libre à travers l'arrêt et la mise en fonction. La kinesthèse fonctionne de manière double : en tant que constituant un phantôme [*sic*] (les choses sensibles) et en tant que constituant le mouvement, l'automouvement (de la chair)³⁰⁶

Le corps propre est capable de se mouvoir librement, ce qui le distingue notamment du fantôme et de la chose. Mais pour bien comprendre ceci, il ne faut pas confondre « vouloir » et « décider ». L'organe du vouloir est *libre*, et agit de manière *spontanée*. Non seulement il ne suppose pas de décision, qui est un choix entre au moins deux actions, mais en plus il ne s'agit pas d'une action simplement mécanique. En effet, le corps propre, bien qu'il soit en partie constitué comme une chose matérielle, s'en distingue sur ce point.

*Les choses simplement matérielles ne sont susceptibles que de mouvement mécanique, et la spontanéité de leur mouvement n'est que médiate*³⁰⁷

Si on se rappelle de ce que nous avons dit dans le chapitre I, on comprend bien pourquoi le simple *Körper* ne peut se mouvoir spontanément : *c'est uniquement grâce à l'âme que le vouloir est intégré au corps propre*. Et comme le *Körper* se distingue notamment du *Leib* par l'absence d'âme, l'impossibilité de se mouvoir spontanément est pour lui un *trait eidétique*.

³⁰⁵ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 38, p. 215. Les autres corps propres sont aussi capables de ce type de mouvement, mais au sein de l'attitude solipsiste, je ne peux pas encore le savoir. Je crois être le seul *ego* à exister et à posséder cette particularité puisque la réduction suspend tout sens renvoyant à la constitution d'autres *ego*.

³⁰⁶ HUSSERL, E., *Zur Phänomenologie der Intersubjektivität*, édité par Iso Kern, La Haye : Martinus Nijhoff, 1973. (Husserliana XIII). Traduit de l'allemand par Nathalie Depraz, « Appendice LXX » *Sur l'intersubjectivité I*, Paris : PUF, 2011, p. 138. (Coll. Épiméthée).

³⁰⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 38, p. 215.

Toutefois, dire que le corps propre peut se mouvoir spontanément et librement ne signifie pas qu'aucune contrainte ne s'applique à ce mouvement. Libre mouvement et mouvement mécanique sont nécessairement soumis à des contraintes. Tous deux sont essentiellement contraints par les caractéristiques et capacités du corps. Je ne peux bouger ma main que si j'en ai une, et si j'en ai une, je ne peux la bouger que dans les limites qui sont permises par la longueur de mon bras et les différentes articulations qui le composent. Ainsi, il y a des parties de mon corps, c'est-à-dire des parties de mon organe tactile, qui ne peuvent se mouvoir de telle sorte qu'elles puissent toucher l'ensemble des parties de mon corps. C'est par exemple impossible de toucher mon cou avec le dessus de mon crâne. Le toucher, même lorsque mon corps peut se mouvoir, est donc limité par mon corps lui-même. Mais puisque chaque partie du corps est accessible tactilement, grâce à la multiplicité des expériences que me permettent les autres parties du corps, ceci ne pose aucun problème pour la constitution du corps propre. La strate du corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement, en me permettant de parcourir librement et spontanément mon corps, me permet donc de le constituer tactilement. Mais nous ne voulons pas dire par là que nous pouvons absolument faire n'importe quel mouvement. Ce que nous disons c'est que nous pouvons faire n'importe quel mouvement *dans la limite*³⁰⁸ *des mouvements possibles par mon corps*.³⁰⁹

Quoi qu'il en soit, l'organe du vouloir a un rôle double au sein de la constitution. En effet, en corrélation avec les organes de la perception, je peux non seulement, grâce au vouloir, *constituer mon corps propre*, mais je peux aussi *constituer un monde-objet pour moi*. Il est donc engagé dans ma propre constitution, en tant que *Leib* ou que *Körper*, lorsqu'il me permet de parcourir mon corps, mais aussi dans la constitution de ce qui m'est externe, quand il me permet de me déplacer, et donc d'avoir de multiples esquisses des étants du monde. Cela me permet d'apprendre à connaître le monde, et de compléter la perception que j'en ai lorsque je suis statique. C'est ceci qui permet au corps propre d'être constituant.

C'est grâce à de tels actes libres [...] que peut se constituer pour cet *ego*, dans de multiples séries de perceptions, un monde-objet, un monde de choses spatio-corporelles (y compris aussi la chose-corps propre [*sic*]).³¹⁰

³⁰⁸ Ma volonté par contre n'est pas soumise à ces limites. Je peux bien être incapable d'étendre mon bras à l'infini, cela ne m'empêche pas de le vouloir. Mais le passage de la volonté à l'effectivité est quant à lui subordonné à des contraintes.

³⁰⁹ À ce sujet, on peut noter que les limites des mouvements dont mon corps est capable ne sont pas fixes. Au cours de la croissance, ou alors en pratiquant certains sports, nous gagnons par exemple en souplesse, ce qui étend la sphère des mouvements possibles.

³¹⁰ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 38, p. 215.

c. *Différences entre la perception du mouvement d'une des parties de mon corps et la perception du mouvement de tout mon corps*

1_ Perception du mouvement spontané d'une partie de mon corps

Lorsque je meus une partie de mon corps, il y a en fait deux façons de percevoir ce mouvement, qui correspondent à deux façons de porter mon attention sur mon corps³¹¹. La première est celle où je perçois la partie de mon corps en mouvement comme n'importe quel objet en mouvement. Dans ce cas, je perçois mon corps en tant que *Körper*, et je ne porte mon attention que sur le changement, au sein de l'extension temporelle et spatiale, des esquisses dans lesquelles mon *Körper* se donne. La situation que nous décrivons ici n'est donc pas celle où *je me sens* en train de me mouvoir, mais celle où je perçois qu'une chose se meut ; situation particulière où la chose qui se meut est mon propre corps.

La perception du mouvement peut alors se faire de trois façons, et ne passe pas par une sensation kinesthésique venant de la partie du corps en train de se mouvoir. Soit je vois une partie de mon corps bouger, soit je le sens tactilement, par exemple lorsqu'une chose se dérobe sous ma main sentante, soit je le vois et le sens tactilement. Le mouvement peut donc être perçu, soit visuellement, soit tactilement, soit via ces deux sens. Mais le toucher a tout de même une caractéristique que la vue ne possède pas, et qui rend la perception tactile moins limitée. L'organe visuel ne peut en effet me donner une perception visuelle que dans certains milieux et dans certaines conditions. S'il n'y a pas de lumière, ou que mes paupières sont closes, je ne peux percevoir les mouvements de quoi que ce soit. À l'inverse, *le toucher n'a besoin d'aucun milieu pour être effectif. Et même s'il est altéré, du moment qu'il ne fait pas totalement défaut, il peut nous indiquer qu'il y a mouvement.* Si c'est le cas c'est parce que la perception tactile qui me permet de savoir qu'une partie du *Körper* bouge n'a pas besoin d'être fine, elle peut au contraire être très grossière. Pour que le toucher transmette une telle information, et puisque nous ne tenons pas compte ici des sensations kinesthésiques de la partie se mouvant, il faut que la partie du corps qui perçoit celle qui se meut soit en contact avec cette dernière, même brièvement, ou alors qu'elle provoque dans la partie sentante des changements. Concernant le toucher, c'est la seule condition.

De plus, il existe une situation dans laquelle le toucher permet la constitution d'une partie de mon *Körper*, mais sans être présent dans la perception de celui-ci. Supposons que la

³¹¹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice X au § 83, p. 425.

partie qui se meut, pour laquelle je ne porte pas mon attention sur les sensations kinesthésiques, soit ma main droite. Si je fais des mouvements rotatifs avec mon poignet droit, ma main se meut, mais ne rencontre aucune autre partie de mon corps qui, en tant que sentante, pourrait m'informer du mouvement de ma main. Mais lorsque je bouge ainsi ma main, j'ai au niveau de mon poignet lui-même, et de mon avant-bras, des sensations de tension et de détente. C'est alors par elles que je prends conscience du mouvement de ma main. Or, cette perception est bel et bien reliée à la sensation tactile : c'est grâce aux sensations tactiles que les sensations de détente et de tension sont localisées. *Pour qu'elles soient en jeu, il faut d'abord qu'il y ait eu sensation tactile.* Pourtant, je ne constitue pas ma main et mon poignet comme étant deux parties de mon corps qui se touchent. Elles sont pour moi originairement et nécessairement *reliées*. Mais plus encore, si ma main et mon poignet étaient les deux seules parties qui composent mon corps, alors je ne pourrais les constituer. Si c'est le cas, c'est parce que je ne pourrais pas, de ma seule main, toucher mon poignet. Les doigts seraient capables de constituer une partie de ma main, mais rien de plus. Pour qu'il y ait constitution du corps propre, il faut donc qu'il y ait la possibilité d'atteindre tactilement toutes les parties du corps.

La seconde façon de porter mon attention sur mon corps est celle où je perçois que la partie du corps qui se meut fait partie de mon propre corps parce qu'elle me fournit des sensations kinesthésiques. Dans ce cas de figure, c'est sur le *Leib*, et plus particulièrement sur les sensations localisées que nous portons notre attention. La partie du corps qui bouge n'est plus perçue comme une simple chose matérielle, mais c'est bien plutôt « de l'intérieur » que je ressens son mouvement. Les mouvements kinesthésiques ne sont alors pas simplement perçus, mais aussi sentis. Seulement, je ne peux les sentir avec les mêmes organes que dans le premier cas. Ici, la vue est incapable de me fournir des sensations kinesthésiques d'une quelconque partie de mon corps. Bien sûr, lorsque je sens mon œil bouger dans son orbite, j'ai des sensations kinesthésiques, c'est-à-dire des sensations de son mouvement, mais celles-ci relèvent en fait du toucher, et non de la vue, puisque l'œil

[...] est un objet du toucher pour la main, il relève originairement des objets simplement touchés et non vus. [...] L'œil est touché et fournit lui-même des sensations de toucher et de mouvement³¹²

³¹² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 211.

Il y a donc des sensations kinesthésiques qui qualifient l'organe de la vue, mais pour autant, et parce qu'il n'y a pas de réversibilité au niveau de la vue, elles ne se donnent pas grâce aux sensations visuelles. Elles se donnent bien plutôt dans les sensations tactiles puisque

Au fond, les sensations de mouvement ne doivent vraiment leur localisation qu'à leur entrelacement continuuel avec des sensations localisées de façon primaire.³¹³

Autrement dit, c'est dans leur entrelacement aux sensations tactiles qu'elles acquièrent une localisation. C'est ainsi que je sens que telle ou telle partie de mon corps se meut.

2_ Perception du mouvement spontané de mon corps tout entier

Un autre type d'expérience du mouvement, est celui où tout mon corps se meut. Ce mouvement, je peux le percevoir visuellement, une fois que mon corps est constitué, puisque je vois différentes parties de mon corps se mouvoir. Et pour m'assurer que c'est bien moi qui bouge, et non pas les objets qui m'entourent, il me suffit de regarder les parties visibles de mon *Körper*³¹⁴. Je peux par exemple voir mes jambes qui se déplacent, ou mes bras qui se balancent. En associant ces différentes informations, je comprends alors que *c'est tout mon corps qui se meut*, puisque mes bras ou mes jambes ne peuvent s'éloigner de moi.³¹⁵

Seulement, la vue est à nouveau limitée par le milieu et les circonstances. Ce que nous venons de décrire ne fonctionne que si le sens de la perception visuelle peut être effectif. On peut pourtant se déplacer dans le noir et sentir que c'est notre corps tout entier qui se meut. Cela est possible grâce au toucher. Premièrement, parce qu'une fois que mon corps est constitué, je n'ai pas besoin de le toucher en entier pour sentir qu'une partie de celui-ci se meut. Si on se concentre par exemple sur les sensations fournies par les pieds, en tant qu'organes tactiles, on peut savoir qu'ils se meuvent. Mais pour savoir que le corps tout entier se meut, il faut aussi prêter attention aux sensations kinesthésiques. Ce faisant, je sens le mouvement de mes jambes et de mes bras, et je sais que mon corps tout entier se meut. Le toucher à lui seul, parce qu'il s'entrelace nécessairement aux sensations kinesthésiques, est

³¹³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 37, p. 214.

³¹⁴ Plus de précisions sur deux cas limites de confusion entre mouvement et repos seront apportées dans la sous-section de ce chapitre intitulée « Cas où "l'intuition du mouvement peut être interprétée comme repos, l'intuition du repos comme mouvement" ».

³¹⁵ HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice X au § 83, p. 428.

donc suffisant pour que je sente que c'est mon corps tout entier, et donc moi, qui me meus.³¹⁶ Ensuite, je peux tactilement le savoir grâce au milieu. Car dire qu'aucun milieu ne peut empêcher la sensation tactile ne signifie pas qu'il n'a pas d'incidence sur elle. Ainsi, je peux d'une certaine façon être « touchée » par l'air. Le fait de courir en est un exemple frappant. Lorsque je cours, je sens l'air qui « frappe » les différentes parties de mon corps, parfois même, il leur oppose une résistance. Et cette pression qu'exerce l'air sur mon corps me permet de sentir les différentes positions dans lesquelles il est, c'est-à-dire de savoir qu'il bouge. Pour savoir qu'il s'agit de la part de mon corps d'un mouvement spontané, et non d'un mouvement mécanique, j'ai seulement besoin d'avoir une âme, ce que j'ai forcément.

2. Le corps propre en tant que point zéro de l'orientation

a. *La troisième strate du niveau constitutif du corps propre*

Nous venons de voir comment le corps propre peut se mouvoir. Ce qu'il nous faut maintenant remarquer c'est que dans toutes les expériences possibles du corps propre, non seulement le corps reste le même, c'est-à-dire qu'il reste inaltéré, que nous soyons en mouvement, ou que nous soyons au repos, mais en plus de cela *le corps propre est toujours le centre à partir duquel nous avons une perception du monde*. Parce que je ne peux m'extraire de mon corps, que je ne peux avoir une perception sans qu'il n'entre en jeu, et sans qu'il soit « l'endroit » à partir duquel j'ai une perception, *mon corps propre est le point zéro de mon orientation*. Il est le centre à partir duquel je vis et perçois, car tout ce que je peux faire ou vivre, je ne le peux qu'à partir de lui. Il est donc mon *point d'ancrage dans le monde*, mais aussi le « centre autour duquel se groupe le reste du monde spatial »³¹⁷. Cela signifie aussi que mon expérience sensible est limitée par mon union avec mon corps. Car *je ne peux pas savoir ce qui se passe en dehors de l'horizon perceptif que mes sens me donnent à partir de la place que j'occupe*.

Une place, toute chose en occupe une, mais la mienne a pour moi un aspect particulier : c'est *spontanément* que je peux me mouvoir d'une place à une autre. C'est pourquoi *j'ai la possibilité d'occuper n'importe quel emplacement spatial*. « Mon corps "peut

³¹⁶ On peut noter qu'aux sensations tactiles et kinesthésiques s'ajoutent aussi les sensations de détente et de tension qui sont elles aussi liées aux sensations tactiles.

³¹⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 42, p. 227.

se mettre en tout emplacement de l'espace", chacun peut devenir zéro, ou se trouver dans la zone-zéro. »³¹⁸ C'est pourquoi l'espace est pour moi le « champ des lieux pour tous les corps, mais aussi pour toutes les parties, tous les fragments pensables des corps »³¹⁹. À l'inverse, les simples choses matérielles ne peuvent *vouloir* l'endroit qu'elles occupent, car contrairement au corps propre, elles n'ont pas d'âme, ce qui les rend incapables de se mouvoir librement.

C'est pourquoi j'ai toujours l'impression d'être le centre du monde, au sens où c'est toujours *par* mon corps, comme centre de l'expérience, que je suis dans le monde et que j'y vis.

[...] tandis que le sujet est toujours pour chaque « maintenant », au centre, dans l'« ici » d'où il voit toutes choses et pénètre le monde par la vue, le lieu objectif par contre, c'est-à-dire la place de l'*ego* et par conséquent de son corps dans l'espace, est une place qui change.³²⁰

D'ailleurs, au stade constitutif où nous en sommes – celui de la constitution du corps propre dans l'attitude solipsiste – il m'est absolument impossible de savoir que je ne suis qu'un centre comme un autre. Tout me semble exister par rapport à moi, et uniquement par rapport à moi.³²¹ Lorsque je dis : « cette chaise est sur la droite », « la droite » ne peut désigner qu'*un espace qui a son référentiel dans la position de mon propre corps*. Si je me tourne et que je redis cette phrase, elle ne désigne plus la même chose puisque l'orientation de mon corps a changée. De la même façon, c'est ainsi que je me sens en tant que sujet percevant. *Mes perceptions sensibles n'ont de sens qu'en rapport avec une certaine orientation de mon corps*.

C'est ainsi que toute chose qui apparaît a *eo ipso* un rapport d'orientation au corps ; et non seulement la chose qui apparaît effectivement, mais aussi toute chose qui doit pouvoir apparaître. Si j'imagine un centaure, je ne peux pas l'imaginer autrement que dans une certaine *orientation* et dans un certain rapport avec mes organes des sens : il est « à ma droite », il s'« approche » ou s'« éloigne » de moi, il « pivote », se tourne « vers moi » ou se détourne « de moi ».³²²

³¹⁸ HUSSERL, E., *Chose et espace*, Appendice IX aux §§ 82 sq., p. 423.

³¹⁹ HUSSERL, E., « Notes pour la constitution de l'espace », in *La Terre ne se meut pas*, p. 40.

³²⁰ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 41, p. 224.

³²¹ Ce point relève de l'attitude intersubjective, c'est pourquoi nous n'en dirons pas plus à ce sujet. À ce sujet, voir le chapitre IV de la deuxième section des *Ideen II*, intitulé « La constitution de la réalité psychique dans l'intropathie ».

³²² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 18, p. 93.

Le toucher a alors une spécificité³²³ : parce que c'est le corps lui-même qui est tactile, et parce que le toucher n'est possible que dans une absence de distance avec ce qui est touché, la sensation tactile est toujours ressentie et produite dans un contact direct avec le centre de mon monde. L'objet que je saisis dans ma main a toujours une orientation différente de la mienne, il est par exemple devant moi, ou à ma gauche. Mais c'est dans le toucher que les choses peuvent, et doivent, se donner dans la proximité la plus absolue. Pourtant, si mon corps est centre d'orientation, outre le fait que cela n'est possible que parce qu'il y a d'abord constitution du corps propre par le toucher, ce n'est pas en vertu du sens tactile. Si je bouge mon bras, ou que je tourne ma tête vers la gauche, mon orientation ne change pas. C'est en fait parce que *ce n'est pas l'un ou l'autre des sens qui détermine mon orientation. C'est bien plutôt la configuration de mon corps qui détermine son orientation*. Ce que nous voulons dire par là, c'est que mon orientation change lorsque tout mon corps se déplace, par exemple lorsque je pivote sur la gauche, et non lorsqu'un de mes membres se déplace – car lorsque je bouge ma main mon orientation ne change pas. Il y a d'ailleurs une partie de mon corps qui prévaut sur l'autre, c'est la « face avant », car les articulations de mon corps sont faites de telle façon que j'ai une plus grande liberté de mouvements vers l'avant de mon corps – côté visage –, que vers l'arrière. De même, parce que mes organes visuels et olfactifs se trouvent du côté avant du corps, les informations qu'ils me transmettent sont optimisées par le sens de mes articulations. Car si ces dernières étaient dans l'autre sens, alors nous pourrions par exemple marcher dans l'autre sens – c'est-à-dire vers l'arrière, si on prend comme référentiel notre orientation actuelle –, mais les yeux, toujours sur la face avant, ne pourraient pas nous donner des informations, afin d'éviter des objets par exemple.

On voit donc maintenant de quelle façon la seconde strate du niveau constitutif du corps propre participe de la troisième, et inversement. Grâce à cela, je peux découvrir et unifier mon corps. Je me mets alors à me mouvoir dans le monde, et je me découvre en tant que *centre du monde*. Dans mon mouvement c'est bien moi, et uniquement moi, qui me meus. Tant que je n'entre pas en contact avec les choses matérielles de mon monde environnant, celles-ci ne se meuvent pas suite à mon mouvement. Cela me permet par exemple de faire le tour des choses, et donc de les percevoir selon de multiples esquisses.

Grâce à sa faculté de libre mobilité, le sujet peut dès lors déclencher le système de ses apparitions et, du même coup, déclencher le flux des orientations. De tels changements ne signifient pas ici des

³²³ Cette spécificité se retrouve dans l'analyse de l'organe gustatif, mais on peut penser que c'est uniquement parce que la langue est en fait un organe tactile.

changements affectant les choses environnantes elles-mêmes, et en particulier ne signifient pas que celles-ci se meuvent : c'est le corps du sujet qui « change de place » dans l'espace³²⁴

Ce que m'apporte le fait que je sois toujours le centre de ma perception, c'est un point fixe, qui me permet *d'unifier ma perception*. Si en effet je pouvais à un moment percevoir une pomme depuis l'emplacement de mon corps, puis deux secondes après la percevoir depuis un autre emplacement que celui où se situe mon corps, j'aurais la perception de la même pomme. Au début je la percevrais depuis mon corps, puis l'orientation changerait. Mais quel sens y aurait-il alors à parler de « la droite », à dire que cette pomme est « loin de moi » ? Si toutes mes perceptions n'étaient pas nécessairement rattachées à un seul et unique corps propre, et qu'il n'y avait pas de *continuité* entre les différentes places de l'élément perçu par rapport à moi, alors on ne pourrait pas unifier toutes ces perceptions en tant que perceptions d'une seule et même personne. *Tous les référentiels pour décrire ma perception seraient insuffisants pour rendre compte de mon expérience*. Je ne peux donc avoir qu'un seul centre d'orientation, tout comme je ne peux avoir qu'une seule place à la fois ; place qu'aucune autre chose ne peut avoir en même temps que moi. Ce critère est alors important puisqu'il me permet de distinguer deux choses identiques.

Deux choses pareilles sont « les mêmes » en tout sauf leur place, qui est différente. Et de même, une chose qui se meut, qui altère continûment sa place, est continuellement « la même », continuellement pareille à soi sous tout rapport à l'exception de la place.³²⁵

La place à partir de laquelle je perçois le monde ne peut jamais être en même temps occupée par autre chose. Elle différencie ma perception de toutes les autres possibles.

b. Ce que je suis dans l'incapacité de faire parce que je suis toujours prise dans mon corps

Nous avons jusqu'ici décrit différentes situations qui sont permises par les trois premières strates du niveau constitutif du corps propre. Mais il faut aussi remarquer que ce que nous avons décrit jusqu'ici impose des limites à ce que je peux faire. Il existe en effet une série de situations dans lesquelles je suis incapable de faire vis-à-vis de moi des choses que je

³²⁴ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 41, pp. 223-224.

³²⁵ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 82, p. 325.

fais sans aucun problème vis-à-vis d'éléments extérieurs. Ainsi, j'entretiens un rapport tout à fait particulier avec la notion de distance lorsqu'elle concerne mon corps.

En effet, de ce que nous avons dit précédemment découle le fait que je suis par exemple dans l'incapacité de faire le tour de mon corps, puisque je suis nécessairement *en lui*. Pour en faire le tour il faudrait que je puisse m'extraire complètement de mon corps, et que je puisse me déplacer autour de lui, comme autour d'une simple chose. Mais ceci est impossible puisque *je suis toujours solidaire de mon corps*.

De même, je ne peux m'éloigner ou me rapprocher de mon corps propre que d'une façon extrêmement limitée, alors que je peux normalement, parce que j'ai la capacité de me mouvoir librement, m'éloigner de n'importe quel objet³²⁶.

[...] je n'ai pas [...] la possibilité de m'éloigner de mon propre corps ou de l'éloigner de moi et, en conséquence, la diversité des apparences du corps propre est limitée d'une manière déterminée : je ne peux voir certaines parties du corps que dans un raccourci perspectif tout à fait particulier, et d'autres sont pour moi franchement impossibles à voir (par exemple ma tête).³²⁷

[...] toute chose, dans tout monde, peut me fuir, mon propre corps seul ne le peut pas.³²⁸

Je peux par exemple éloigner ma main de mon visage. Je suis alors en droit de dire qu'une partie de mon corps s'éloigne d'une autre partie de mon corps. Mais on peut voir deux limites à cela. Premièrement, cet éloignement ne peut être que limité³²⁹, puisque ma main ne peut s'éloigner de mon visage que de la longueur de mon bras. On peut d'ailleurs préciser que si ma main vient à se désolidariser de mon bras, elle peut bien sûr s'éloigner et se rapprocher à l'infini de mon visage, mais c'est uniquement parce qu'elle est alors une *chose*. En étant coupée de mon corps, elle n'est *plus effectivement* une partie de mon corps propre puisqu'elle n'a plus de rapport à l'âme. Ce serait donc une simple chose matérielle³³⁰. Par là, elle perd sa

³²⁶ Ici nous donnons des considérations générales, nous ne nous attardons pas sur les cas-limites où je suis contraint à rester proche d'un objet, comme par exemple lorsque je suis attachée par une corde à une chaise sans que le nœud me soit accessible.

³²⁷ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 41, p. 224.

³²⁸ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 83, p. 330.

³²⁹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 83, p. 330.

³³⁰ Notre main ne serait pourtant *pas simplement* une chose matérielle car le fait qu'elle ait appartenu à mon corps a pour conséquence que nous avons à son propos des souvenirs particuliers qui font référence à la période où elle faisait effectivement partie de mon corps, et parce que nous lui rattachons des prédicats de valeurs qu'une simple chose matérielle ne peut avoir pour moi. C'est pour cette raison que je ne peux regarder ma main coupée avec indifférence, mais que cela provoque en moi de vives émotions. Seulement, ces éléments ne peuvent ici être

capacité d'être constituée en tant que corps propre puisqu'elle n'éprouve plus de sensations tactiles. C'est pourquoi *chaque partie de mon corps, bien que fragmentable, doit toujours être en liaison avec mon corps pour continuer à en faire partie et pour continuer à être sentante*³³¹. Deuxièmement, même si ma main est capable de s'éloigner de mon visage, je suis incapable de m'éloigner de moi-même. En effet, parce que mon âme n'est ni localisée ni fragmentable, mon « je » n'est pas localisé dans telle ou telle partie de mon corps.

Il faut encore souligner une différence : la chose matérielle en tant que *res extensa* est par principe *fragmentable*, elle se fragmente en réalités partielles de la même manière que l'extension avec laquelle elle coïncide. [...] L'âme, en revanche, n'a pas en elle d'« endroits », pas de fragments. Elle est une unité qui n'est absolument pas fragmentable, terme qui supposerait bien entendu qu'on puisse distinguer dans *une* âme des parties en tant qu'âmes et du même coup les séparer en fragments.³³²

Dire que je m'éloigne de moi-même lorsque ma main s'éloigne de mon visage est donc un abus de langage car il n'y a pas mon « je » en tant qu'il est localisé dans ma main, et mon « je » en tant qu'il est localisé dans mon visage. Il n'y a qu'un « je », et celui-ci parcourt l'entièreté de mon corps. De même, dans la perception sensible il n'y a qu'un « je », malgré la diversité des sensations et des parties sentantes.

Ainsi, nous avons vu jusque-là que mon corps est le moyen par lequel je peux avoir une expérience sensible. C'est uniquement parce que j'ai un corps, et qui plus est un corps propre, que je peux avoir des sensations, et faire une expérience du monde, mais aussi de moi-même. Seulement, en même temps, *mon corps est un obstacle*. Il me permet d'avoir certaines perceptions, tout en m'empêchant d'en avoir d'autres. *Il est la condition de possibilité pour que je puisse être un sujet sentant, et en même temps il me limite dans ma façon de le sentir.*

Il semble pourtant que le sens tactile subisse moins que la vue ces contraintes. En effet, parce que tout mon corps est organe tactile, je peux tactilement saisir l'entièreté de mon corps propre. Je n'ai pas besoin de m'en éloigner ou d'en faire le tour pour cela. Bien au contraire, *c'est l'absence de distance qui permet au toucher d'être effectif*. Ce qui semble donc être une contrainte pour la vue n'en est pas une pour le toucher, elle est même bien plutôt *condition de l'effectivité du toucher*.

pris en considération puisque nous sommes dans l'attitude solipsiste, et que nous ne nous intéressons pas aux dimensions spirituelles de l'être.

³³¹ Ce qui est en jeu ici c'est déjà l'impossibilité pour l'âme d'être fragmentée quand le corps matériel est par essence fragmentable.

³³² HUSSERL, E., *Ideen II*, § 32, p. 192.

3. Le corps propre en tant qu'élément d'interconnexion causale

a. *La quatrième strate du niveau constitutif du corps propre*

Nous avons parlé de la propriété bien particulière que présente le corps propre (en tant que corps propre) d'être mû « spontanément » ou « librement » par la volonté de l'*ego*. À côté de ces processus kinesthésiques libres, il s'en présente d'autres qui, au lieu d'être caractérisés comme « ce que je fais », le sont comme « ce qui m'est fait », c'est-à-dire comme des processus passifs auxquels la spontanéité n'a aucune part.³³³

Dans la première section de ce chapitre, nous avons présenté la première façon dont le corps propre peut se mouvoir : il peut se mouvoir librement et spontanément. Ce faisant, il agit en tant que *Leib*. Mais la double constitution du corps propre lui permet aussi de se mouvoir d'une autre façon. Parce qu'il est en partie *Körper*, c'est-à-dire chose matérielle, le corps propre est, comme n'importe quelle chose matérielle, soumis aux lois de la causalité. Lorsqu'une autre chose, une chose physique ou même un autre corps propre, exerce une force sur lui, il réagit en faisant le même type de mouvements qu'une chose matérielle. Cela signifie que, en tant que *Körper*,

[...] mon *corps* co-intervient également, comme cela est évident, dans les connexions de causalité : s'il est appréhendé *en tant que chose dans l'espace*, il n'est cependant pas appréhendé en tant que simple schème, mais en tant que nœud de causalités réelles dans le contexte réel (c'est-à-dire exclusivement spatio-chose).³³⁴

Parce qu'il n'est pas un simple fantôme, et qu'il est matériel, il ne peut pas être *insensible* aux circonstances causales. Ainsi, si on suppose une situation dans laquelle quelque chose est sur le point de percuter mon ventre, je peux réagir de deux façons qui correspondent aux deux modalités selon lesquelles se constitue le corps propre. Soit j'ai le temps de l'esquiver. Dans ce cas je me meus, et je m'éloigne de la trajectoire de la chose, parce que j'ai la possibilité de provoquer mon propre mouvement. Soit je n'ai pas le temps de l'esquiver, ou je ne le veux pas, et la chose me percute. Dans ce dernier cas, je réagis comme n'importe quelle chose matérielle, et, sous la pression de ce qui me heurte, je suis plus ou moins projetée vers l'arrière.

³³³ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 41, p. 225.

³³⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 18, p. 100.

J'ai donc la capacité de me rapprocher ou de m'éloigner des choses qui m'entourent, ainsi que d'agir sur elles. Mais la réciproque est aussi vraie. Les choses qui m'entourent peuvent non seulement agir sur moi, mais aussi changer mon orientation. Lorsque je suis projetée en arrière parce que quelque chose me percute, je quitte la place que j'occupe pour en occuper une autre, et ma perception est involontairement modifiée. Volonté et libre mouvement ne sont plus alors mis en jeu. Le mouvement de mon corps, par exemple celui d'amortir ma chute, n'est qu'une réponse à une cause qui est extérieure à moi.

b. Mais, bien que les deux types de mouvements décrits soient différents, il n'y a pas seulement opposition entre mouvement spontané et mouvement mécanique

Dans ce que nous avons dit précédemment, nous avons pu donner l'impression qu'il y a soit le mouvement spontané, soit le mouvement mécanique, et que les deux ne peuvent jamais avoir de rapports. Il nous faut pourtant maintenant montrer que cette idée est fausse.

Si on s'intéresse au mouvement mécanique, c'est-à-dire au mouvement que fait mon corps lorsqu'il est soumis à la causalité, alors n'y a pas moyen de faire l'expérience du mouvement spontané en tant que tel. Dans le mouvement mécanique, je peux toutefois faire l'expérience de mon corps de deux façons.

Si un corps pesant repose sur ma main (le cas échéant, l'une des mains sur l'autre), j'ai, abstraction faite de la sensation de pression ou encore de douleur qui se produit, le phénomène physique d'un corps qui appuie sur un autre corps, éventuellement qui le déforme en lui portant un coup.³³⁵

Ici, c'est donc une nouvelle fois ce sur quoi nous portons notre attention qui détermine de quelle façon mon corps propre m'apparaît. Si je porte mon attention sur mes propriétés réelles et sensibles, c'est-à-dire sur mon *Körper*, alors je me perçois comme n'importe quelle chose matérielle, engagée dans un mouvement mécanique. Si par contre je porte mon attention sur mon *Leib*, c'est à mes sensations que je suis attentive. Alors je ne me perçois plus en tant que simple chose matérielle soumise à la causalité, mais en tant que *Leib*, qui ressent et qui peut, par un mouvement spontané, se libérer de la pression de la chose sur lui. *Dans le cas du mouvement mécanique, je ne peux donc pas expérimenter le mouvement*

³³⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 41, pp. 225-226.

spontané lui-même, mais je peux tout de même m'expérimenter en tant que sujet sentant. Ce n'est pas parce que je réagis comme une simple chose matérielle que j'en suis une.

Dans le cas du mouvement spontané, les choses sont quelques peu différentes. Dans cette situation, c'est sur mon *Leib*, et non sur mon *Körper* que mon attention se porte. Mais dans ce mouvement de mon corps, qui est spontané, j'ai la particularité de pouvoir apprendre quelque chose des mouvements mécaniques dont est capable mon corps.

Même dans le cas de la spontanéité, je fais l'expérience du mouvement mécanique du corps propre en tant que chose matérielle tout à fait de la même manière que d'une chose en général, et ce mouvement je le trouve en même temps caractérisé comme mouvement spontané, au sens où je dis : « je remue la main », etc.³³⁶

Si c'est le cas, c'est parce que mon mouvement spontané pourrait très bien, dans d'autres circonstances, être un mouvement mécanique. Un exemple considéré comme mouvement spontané est celui de la marche. Pourtant, si on mettait mon corps dans un exosquelette, alors celui-ci pourrait reproduire ma démarche. Ce faisant, je marcherais, mais ce mouvement serait mécanique puisque je ne bougerais que parce que mon corps est enserré dans l'exosquelette et que celui-ci se meut mécaniquement.³³⁷ Dans cette situation, non seulement les mouvements spontanés et mécaniques concordent d'une certaine façon, mais en plus, ils mettent en jeu les mêmes sensations tactiles. Je sens que je suis touchée, je sens les mêmes sensations tactiles dans les pieds et les jambes que lorsque je marche, mais je n'ai pas voulu me mouvoir.

De plus, mouvements mécaniques et mouvements spontanés sont soumis à certaines contraintes qui leur sont communes : *ils sont soumis aux caractéristiques de mon corps et aux différents mouvements qu'il est capable de faire.* Ainsi, si une pomme tombe sur mon épaule, je ne vais pas pour autant tomber. Mon *Körper* a une résistance physique qui est suffisante pour qu'un tel coup, placé à cet endroit, ne le fasse sans doute pas bouger. Il oppose donc une *résistance* aux objets qui interagissent physiquement avec lui. *Les caractéristiques du Körper deviennent alors un frein à la course de certains mouvements mécaniques.* Si quelque chose tire par exemple sur mon bras, au début le mouvement va se faire sans résistance, jusqu'à ce

³³⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 41, p. 225.

³³⁷ Le développement des exosquelettes est en expansion depuis quelques dizaines d'années, principalement parce que l'armée souhaite utiliser des exosquelettes pour que les soldats puissent marcher plus longtemps et avec de plus lourdes charges tout en étant moins fatigués, mais ils sont aussi développés à des fins médicales, principalement pour les personnes tétraplégiques. Cependant, pour l'instant aucun exosquelette n'est capable de reproduire la démarche humaine de façon fidèle.

que mon bras soit tendu au maximum, et que mes articulations opposent une résistance. Dans cette situation, le toucher peut se manifester de deux façons. Car il m'indique la partie de mon corps qui est touchée par un élément étranger, ce qui m'indique la cause du mouvement qui est imposé à mon corps, mais il m'indique aussi quels mouvements mon corps fait.

Seulement, il arrive que le mouvement que je subis soit tel que la structure de mon corps n'y résiste pas. Dans ce cas, *les propriétés réales de mon corps se reconfigurent*. Pour comprendre ceci, nous pouvons penser à la situation où une corde tire sur mon poignet. Si celle-ci tire trop, alors malgré la résistance des propriétés réales de mon *Körper*, et malgré la résistance de mon *Leib* qui essaie de retenir la corde, la partie de mon corps qui est tirée peut arriver au point de rupture. Cela se concrétise par le détachement d'une partie du corps, le plus souvent au niveau des articulations. Dans ce cas présent, le mouvement mécanique qui s'est exercé sur moi correspond alors à une *redéfinition des différents mouvements possibles pour mon corps*, que ce soit un mouvement spontané ou un mouvement mécanique. Par extension, il correspond aussi à une *redéfinition des expériences sensibles possibles*. En effet, une fois qu'une partie de mon corps s'en désolidarise, il ne peut plus être pour moi un organe sentant. Si c'est le cas, c'est parce qu'il devient un simple *Körper*, et ne fait plus partie de mon *Leib*. Cela signifie alors qu'il n'entre plus dans la constitution, ni en tant que constitué, ni en tant que constituant. Même si, quand le corps propre a déjà été constitué, je continue à percevoir la partie qui n'est plus rattachée à mon corps comme étant une partie de mon corps. Mais c'est uniquement parce que j'ai le *souvenir* de son ancien entrelacement avec mon *Leib*. *La disparition d'une partie de mon corps, peu importe la partie en question, correspond alors à une diminution de mon organe tactile.*

Nous avons donc vu que mon *Körper*, tout comme mon *Leib*, est toujours engagé dans le mouvement, qu'il soit mécanique ou spontané, et que l'un et l'autre peuvent être le même mouvement, et ne se différencier que par ce qui les motive. C'est pourquoi nous pouvons, par abstraction, percevoir d'une certaine manière le mouvement mécanique qui correspond à mon mouvement spontané. Mais en plus de cela, chaque mouvement, mécanique ou spontané, peut avoir un impact sur les prochains mouvements, comme lorsque je perds un membre. Nous avons auparavant mentionné le fait que nous pouvons élargir le champ des mouvements possibles, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il peut aussi se rétrécir. Dans ce cas, il faut alors remarquer que *tous nos mouvements* – mécaniques mais aussi spontanés – *sont en fait pris dans des dépendances causales*. Car ce sont les expériences antécédentes de mon corps qui définissent quels mouvements spontanés je peux, ou non, faire. Par extension, elles

définissent aussi les prochaines perceptions et sensations qui sont possibles. En effet, mon corps propre est en même temps mon organe tactile, c'est pourquoi la réduction des mouvements possibles implique la réduction des sensations tactiles possibles. Cela signifie que mon corps propre peut être un obstacle de plus en plus grand à ma perception. Dans le cas où ma main est arrachée, je perds par exemple la possibilité d'avoir des sensations tactiles à travers elle.³³⁸ Mais je ne perds pas la possibilité de constituer une partie de mon corps puisque la main arrachée ne fait précisément plus partie de mon corps propre.

c. *Cas limites où « l'intuition du mouvement peut être interprétée comme repos, l'intuition du repos comme mouvement »*³³⁹

Nous avons, dans ce qui précède, abordé les deux types de mouvements dans lesquels le corps propre peut être engagé. Nous avons notamment vu que c'est parce que je peux *librement* et *spontanément* vouloir me déplacer que je ne suis pas simplement mue mécaniquement. De même, je peux vouloir rester au repos, ce qui se concrétise par l'absence de mouvement et de sensation kinesthésique. Mais le repos n'équivaut pas à l'arrêt de toutes les sensations, bien au contraire. Non seulement, j'ai une perception du monde qui m'entoure, même si je ne change pas de place, mais en plus les éléments, au sens husserlien du terme, peuvent se mouvoir *autour* de moi et *sur* moi, ce qui me permet d'avoir de nouvelles sensations. Mais alors on se retrouve parfois confronté à des expériences dans lesquelles le repos et le mouvement se confondent. Pour mieux comprendre cela et voir de quelle façon ces situations impactent notre perception sensible, nous allons ici aborder deux situations différentes.

1_ Je me meus et tout ce qui est autour de moi bouge au même rythme

Dire que le corps propre est au repos, signifie qu'il n'y a aucun changement qui se produit en lui³⁴⁰, même les yeux ne bougent pas. Concernant son monde environnant, il y a

³³⁸ Il faut toutefois remarquer que la symétrie d'un grand nombre des parties de mon corps me permet ici de continuer à avoir des sensations tactiles. Ainsi, si je perds une de mes mains, j'ai toujours sensations du type « main » tant que ma seconde main n'est pas endommagée.

³³⁹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 83, p. 328.

³⁴⁰ À proprement parler, il y a nécessairement des mouvements et des changements dans le corps. Mais ces changements, comme le fait d'inspirer et d'expirer, que le cœur bat, ou encore de cligner des yeux, ne résultent

alors deux possibilités. Soit il est lui aussi au repos. Dans ces circonstances, je n'ai pas de nouvelles sensations tactiles et kinesthésiques, j'ai une perception fixe du monde qui ne peut changer tant que je ne me meus pas. Je perçois que je suis au repos et qu'il en va de même pour ce qui m'entoure. Soit je suis la seule chose au repos. Les éléments autour de moi se déplacent, ce qui me donne une perception toujours renouvelée. En constatant que je n'ai pas de sensations kinesthésiques ou tactiles nouvelles, je comprends que mon centre d'orientation est toujours le même. Je sais alors que je suis au repos et que c'est ce qui m'entoure qui bouge.

Mais lorsque je cesse d'être au repos, une autre situation peut se produire : je me meus au même rythme que tout ce qui m'entoure. Dans ce cas, mon monde environnant est en mouvement. Or, je n'ai pas besoin de porter mon attention sur mes sensations pour le savoir, Car si

[...] d'autres choses sont « en mouvement » lorsque dans le changement kinesthésique elles restent d'apparitions inchangées, le corps aussi est interprété comme en mouvement.³⁴¹

Dans cette situation savoir que le monde bouge est suffisant pour savoir que je me meus. Cela signifie que les sensations tactiles et kinesthésiques, bien qu'elles puissent constituer mon mouvement, ne sont pas nécessaires pour que j'aie conscience du mouvement de mon corps. Mais si je ne sais pas que mon monde environnant est en mouvement, alors mon mouvement annule ceux des éléments qui m'entourent, et je crois que tout est au repos, et moi aussi.

Tout mouvement peut prendre l'apparence du repos, c'est-à-dire que l'objet mû peut apparaître sous l'aspect du repos si je me meus de façon convenable et supprime ainsi le changement de place (changement d'orientation).³⁴²

Toutefois, dans la situation où nous ne savons pas que le monde est en mouvement, je peux tout de même, en prêtant attention à mes sensations, et donc à ce qui relève de mon *Leib*, savoir que je me meus. Seulement, ce qui est intéressant dans cette situation c'est que normalement « l'apparition de mouvement présuppose le changement des contenus exposants. »³⁴³ Les contenus exposants, ce sont les contenus visuels et tactiles. Parce que je

pas d'une volonté de me mouvoir et ne changent pas mon orientation dans le monde. C'est pourquoi ils sont ici mineurs, et n'ont pas d'incidence sur ce dont nous parlons.

³⁴¹ HUSSERL, E., *Chose et espace*, § 83, p. 334.

³⁴² HUSSERL, E., « Constitution systématique de l'espace », in *Ibid.*, § 4, p. 377.

³⁴³ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 45, p. 193.

me déplace dans le monde, ce dernier devrait se donner dans de nouvelles sensations, je devrais voir de nouvelles formes, de nouvelles couleurs, sentir tactilement de nouvelles surfaces, mais ce n'est pas le cas. Puisque tout mon monde environnant se déplace au même rythme que moi, j'ai les mêmes sensations de ce qui m'entoure. *Cela signifie qu'il arrive parfois que le monde autour de moi annule, au moins provisoirement, le fait qu'il se donne dans de nouvelles sensations.* Lorsque c'est le cas, j'ai exactement les mêmes sensations à propos du monde qui m'entoure que si j'étais au repos. Mon corps propre par contre, continue à me fournir de nouvelles sensations, puisque je suis en mouvement. Ces sensations sont essentiellement tactiles et kinesthésiques. Elles se produisent par exemple lorsqu'en marchant mes bras, en se balançant le long de mon corps, touchent mes hanches, ou lorsque mes jambes se touchent. Considérer les sensations kinesthésiques et tactiles n'est donc pas nécessaire pour avoir une perception du mouvement lorsque je sais que je me meus, mais lorsque je ne le sais pas, ces sensations sont les seules à pouvoir me le faire savoir.

2_ Je suis au repos, mais je suis mue

Pour aborder ce cas, Husserl prend comme exemple³⁴⁴ la situation où un corps propre solipsiste est dans le compartiment d'un train en marche. Dans cette situation,

[...] nous ne voyons pas le mouvement de notre corps ni de notre véhicule. Nous voyons l'environnement de la voiture, en mouvement [...]. En ce qui concerne notre corps, nous voyons les parties visibles de celui-ci, soit en repos, soit en mouvement relatif par rapport à la voiture, lorsque, assis dans le compartiment, nous levons le pied ou la main, et actes semblables.³⁴⁵

Ainsi, je peux très bien être objectivement immobile, cela ne change rien au fait que je vois « défiler » le monde. J'ai une perception du monde qui change, comme si j'étais en train de me déplacer en lui. Et pourtant, je sens que mon corps n'est pas en train de se mouvoir. Je suis donc au repos, c'est pour cela que *je n'ai aucune expérience tactile du mouvement. J'ai par contre l'expérience visuelle du monde telle que je l'aurais si je me déplaçais en suivant le même chemin que le train.*

Je trouve, lorsque j'ai été transporté en voiture, après l'exécution du « mouvement », l'ancien monde [...]. Le monde s'est

³⁴⁴ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 83, pp. 328-334.

³⁴⁵ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 83, p. 328.

mû, tandis que j'étais en repos, et après le mouvement il est au reste exactement le même qu'auparavant, à ceci près que mon corps (avec le véhicule) a par rapport à lui une autre position. [...] Le même résultat final exactement serait réalisé si j'avais couru à côté de la voiture en mouvement [...]. Les séries d'apparitions sont en cela de part et d'autre exactement les mêmes³⁴⁶

C'est donc uniquement une fois que le train ne se meut plus, et moi avec, que je me rends compte que ce qui est différent c'est non seulement la place que j'occupe, mais aussi la façon dont j'ai parcouru le monde. Je n'ai pas eue de sensations kinesthésiques, je ne me suis pas mue librement, et pourtant, j'ai eue du monde la même perception visuelle que si je m'y étais promenée.

C'est-à-dire que la même choséité s'expose dans le même système intégral d'apparitions, et ce de telle façon qu'à des circonstances pareilles appartiennent pareilles apparitions.³⁴⁷

Mais, ce que Husserl dit dans cette dernière citation ne nous semble pas tout à fait exact. Car tandis que mes sensations visuelles peuvent être considérées comme étant les mêmes dans les deux situations³⁴⁸, ce n'est pas le cas pour les sensations tactiles. Puisque je ne me suis pas mue, je n'ai eu aucune sensation tactile ou kinesthésique qui soit analogue à un déplacement de mon corps dans le monde. Or, ces sensations sont bel et bien partie prenante de la perception du monde et de moi-même. Dans notre situation, le monde ne s'est pas exposé « dans le même système intégral d'apparitions », mais seulement dans le même système d'apparitions *visuelles*. *L'absence de sensations tactiles et kinesthésiques me permet donc de savoir que je ne me suis pas mue librement, et pourtant, j'ai bel et bien l'impression de m'être mue.*

[...] des changements de place avec non-changement cinétique (immobilité) sont consciemment éprouvés comme « mouvements » du corps.³⁴⁹

Un dernier exemple de situation où je suis au repos, tout en étant mue, est celui où quelque chose – une chose matérielle ou même un autre corps propre – saisit une partie de mon corps, et la fait glisser le long de celui-ci. La question qui se pose ici est de savoir si ce mouvement est suffisant pour que le corps propre se constitue. Car ici, le corps propre

³⁴⁶ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 83, p. 333.

³⁴⁷ HUSSERL, E., *Ibid.*, § 83, pp. 333-334.

³⁴⁸ Ce n'est pas tout à fait le cas puisque j'ai perçu les différentes parties du monde plus rapidement que si je me contentais d'y marcher, et surtout parce que l'habitacle du train bouche une partie de mon champ visuel. Mais ces différences sont sans importance pour notre propos.

³⁴⁹ HUSSERL, E., « Constitution systématique de l'espace », *in Ibid.*, § 4, p. 377.

considéré est bel et bien un corps propre sentant. Lorsque ma main gauche est mue de telle façon qu'elle longe ma main droite, mes deux mains ressentent le fait d'être touchées, ainsi que les propriétés tactiles de la main qui les touche. De cette façon, mon corps peut alors être unifié. Mais il ne peut pas être constitué. Car *même si la constitution du corps propre repose de façon originare sur l'organe tactile, celui-ci n'est pas suffisant pour que toute la constitution soit effective*. Ce qu'il manque dans cette situation, c'est principalement la seconde strate constitutive : le corps propre en tant qu'organe du vouloir et support du libre mouvement. Dans la situation que nous avons décrite ici, je ne peux me constituer en tant que sujet agissant, je ne constitue donc pas mon corps propre comme un « je peux ». Et c'est ce manque qui empêche la constitution complète du corps propre.

Il y a donc des circonstances dans lesquelles repos et mouvement se confondent, et dans lesquelles mes sensations tactiles ne participent pas au mouvement de mon corps. Mais plus important encore, il faut remarquer que malgré son rôle essentiel, le toucher ne peut à lui seul constituer toutes les strates du corps propre. Concernant la constitution du corps propre, le toucher est donc bien sûr essentiel, et ce, de façon originare, mais il n'est pas suffisant.

CONCLUSION

Grâce aux trois premiers chapitres, qui sont des chapitres préliminaires à notre analyse du toucher, nous avons pu mettre en relief les différents éléments nous permettant de comprendre les rapports entre toucher et constitution du corps propre.

Nous avons vu que les sensations tactiles et visuelles ont un rôle prépondérant pour la donation du fantôme, de la chose, et du corps propre, c'est-à-dire dans l'activité constituante de ces êtres. Si nous pouvons parler de sensations, alors que le fantôme et la chose ne sont pas des êtres capables d'éprouver des sensations, c'est parce qu'ils ne peuvent être constitués que parce qu'un sujet, qui éprouve des sensations, est présent en tant que constituant. Or, dans la constitution de chacune de ces couches – celles du fantôme, de la chose matérielle, et du corps propre – le corps propre constituant découvre des propriétés qu'il possède lui-même, comme le fait d'avoir une extension, d'être matériel, d'avoir des propriétés réelles, d'avoir des sensations, etc. Autrement dit, *le corps propre s'auto-constitue en constituant*. C'est pourquoi plus on constitue de niveaux de réalité, plus le corps propre se constitue. Jusqu'à ce que le corps propre constituant se constitue lui-même en tant que corps propre.

C'est pour cette raison que nous avons choisi de commencer par expliquer les éléments principaux qui caractérisent le corps propre, et qui entrent en jeu dans son rôle constituant. Puis d'exposer l'un après l'autre les niveaux constitutifs des êtres qui entrent dans la constitution du corps propre. En faisant cela, nous avons pu distinguer de façon précise la couche d'être d'où sont originaires tous les éléments dont nous avons parlé. Nous nous sommes concentrés sur les éléments qui ont une importance par rapport au toucher et au corps propre, et avons pu retracer le rôle du toucher au sein des différentes couches d'êtres.

Ceci nous a appris que le toucher ne se constitue qu'au niveau du corps propre. Un point important qui a alors été soulevé, c'est *la dépendance entre la constitution du toucher et la constitution du corps propre*. Le toucher ne peut se constituer qu'au niveau du corps propre, certes, mais, de façon réciproque, c'est originairement uniquement par le toucher que

le corps propre se constitue. C'est pourquoi, le toucher ne peut se constituer sans corps propre, tout comme le corps propre ne peut se constituer sans toucher.

Seulement, nous avons aussi vu que le sens tactile, bien qu'il joue au sein de la constitution du corps propre un rôle qu'il est le seul à pouvoir assumer, n'est pas replié sur lui-même, dans le sens où il n'aurait aucun rapport avec les autres sens. C'est même bien plutôt l'inverse. *Tout comme le corps propre, les autres sens sont tributaires du toucher en ce qui concerne leur constitution.* Pour le comprendre, il faut avoir en tête la démarche qu'emploie Husserl. Car la réduction phénoménologique, et plus précisément ici l'*epochè*, permet d'analyser le toucher d'une façon qui n'aurait pas été possible sans cela. La phénoménologie repose en effet sur la description des expériences constitutives, c'est-à-dire sur les expériences qu'un sujet sentant fait, et dans lesquelles les choses acquièrent du sens. Pour cette raison, c'est uniquement à partir de la sphère du sujet, en tant que sujet percevant, que la compréhension du monde peut s'élaborer. *C'est la possibilité pour le sujet d'être un être sentant qui permet toute autre constitution.* En fait, ici Husserl replace au centre de notre connaissance, mais aussi de l'objectivité, la conscience constituante, c'est-à-dire la subjectivité. Et c'est en suivant cette démarche que nous avons, dans les deux derniers chapitres, exposé le rôle du toucher au sein de la constitution du corps propre.

Ce que nous avons découvert c'est que si « le corps propre ne peut se constituer en tant que tel originairement que dans le toucher »³⁵⁰, c'est parce qu'il n'y a que le toucher qui permette d'unifier le corps propre. Autrement dit, il n'y a que par le toucher que je peux sentir et découvrir toutes les parties de mon corps. *Dans le flux des esquisses tactiles, que le toucher me donne au fur et à mesure qu'il explore son propre organe sensoriel, c'est le corps propre, premier socle du « moi », qui se donne.* Husserl relève alors une particularité de mon corps, que je ne peux sentir et découvrir que dans le toucher : *mon corps est le seul élément qui puisse être appréhendé soit comme sujet sentant, soit comme chose sentie.* Cela a pour conséquence que la donation du corps propre appartient à un type tout à fait particulier : il se donne dans une expérience, tactile, où ma sensibilité est engagée, non seulement en tant que je suis sentie, mais aussi en tant que je suis sentante. C'est cette possibilité du redoublement qui distingue le toucher des autres sens, qui distingue la façon dont le corps se donne de toute autre donation, et qui me permet de savoir ce qui est « moi », et ce qui ne l'est pas. Parce que le sujet percevant est le centre de toute constitution, et parce que le corps propre se constitue

³⁵⁰ HUSSERL, E., *Ideen II*, § 37, p. 214.

selon une double modalité, *la constitution du corps propre ne nécessite aucun autre être que le corps propre lui-même*, au moins au sein de l'attitude solipsiste³⁵¹.

Car ce redoublement est possible non seulement lorsque je touche une autre chose matérielle, mais aussi lorsque je touche mon propre corps. Ainsi, je peux par exemple porter sur mon *Körper* un regard qui, dans une abstraction, ne le considérerait que comme une simple chose. Ce faisant, c'est sur les propriétés matérielles et sensibles que je perçois, en tant que sujet constituant, que je me concentre. Je ne tiens pas compte du fait que je suis en train d'être senti, c'est-à-dire que je suis la chose en train d'être constituée. D'une certaine façon, on peut dire que je peux mettre une sorte de *distance* entre mon *Körper* et moi. Faire *comme si* il se distinguait de moi. Mais je ne peux pas, à l'inverse, considérer mon *Leib* comme s'il était quelque chose d'autre que moi. Je ne peux pas prêter attention au fait que je sois sentante sans en même temps tenir compte du fait que c'est moi qui suis en train d'être sentante. Mais plus encore, au travers des sensations tactiles qui permettent la constitution du corps propre, c'est une vérité qui se donne : *je suis un corps propre*. Non pas simplement que *j'aie un corps*, comme si le sujet, défini par la conscience, était essentiellement indépendant du corps, et comme s'il pouvait faire certaines expériences sans que le corps propre n'entre en jeu. Bien au contraire, *il y a toujours un entrelacement, originaire et nécessaire, entre le sujet et son corps*.

Ainsi, le redoublement de la sensation tactile, qui correspond aux deux modalités selon lesquelles se constitue le corps propre, met en lumière une sorte d'*asymétrie* dans la façon de considérer le corps propre, ou plutôt *une priorité définitionnelle du Leib sur le Körper*. Si le corps propre est corps propre, c'est d'abord et avant tout parce qu'il n'est pas qu'un simple *Körper*. C'est l'entrelacement avec l'âme, qui permet au corps propre d'être champ de localisation, organe du vouloir et du libre mouvement, et centre de l'orientation, qui le qualifie. Or, d'une part, *toutes ces strates reposent sur la présence du toucher* – elles ne sont localisées et constituées que parce qu'il y a une strate primaire qui est celle des champs de localisation tactile. Mais d'autre part, le toucher se manifeste dans chacune de ces strates de façon spécifique. Autrement dit, le toucher n'est pas simplement un socle primordial pour le reste de la constitution, il contribue aussi activement et de manière diversifiée aux autres moments constitutifs. Ainsi, je me constitue par exemple en tant que sujet agissant.

³⁵¹ Comme précisé dans l'introduction, je ne peux pas, tant que je suis dans l'attitude solipsiste, me constituer en tant qu'être humain, ni comme être appartenant à la nature. C'est pourquoi le rapport à autrui est nécessaire et finalise la constitution du corps propre. Toutefois, un premier stade de constitution est possible au sein de l'attitude solipsiste, et c'est sur celui-ci que nous nous sommes concentrés ici.

Contrairement aux choses matérielles qui ne peuvent que subir la causalité, j'ai la possibilité de me mouvoir, d'être moi-même la *cause* de mon mouvement. Cela signifie que je me découvre en tant que « je peux ». Et c'est grâce à cette capacité, qui est permise par la seconde strate du niveau constitutif du corps propre, que je peux parcourir tactilement tout mon corps. Car, bien que le toucher soit déjà effectif dès la première strate constitutive, *il faut que je sois capable de parcourir mon corps pour pouvoir l'unifier et le constituer*. Cet exemple nous permet alors de voir deux choses. La première est que le toucher n'est pas qu'un socle, puisqu'en se combinant à d'autres sensations, celles kinesthésiques, et en faisant intervenir la capacité de mon corps à vouloir librement, le toucher est lui-même enrichi. Il se manifeste d'une manière tout à fait nouvelle. La seconde est que *le toucher a lui aussi besoin d'être coordonné à d'autres éléments du corps propre pour pouvoir réaliser toutes ses possibilités*. Ma capacité de me mouvoir librement, qui implique les sensations kinesthésiques, est ainsi primordiale au rôle du toucher. C'est pour cette raison que le toucher est composé de trois types de sensations : les sensations tactiles bien sûr, mais aussi les sensations kinesthésiques, qui sont sources d'information, et les sensations de contact, qui localisent mes sensations.

De plus, tandis que le *Körper* appartient simplement au monde des choses matérielles, le *Leib* est le centre à partir duquel le monde acquiert du sens. Le corps propre n'est pas simplement le premier objet que je constitue. Il est aussi le fondement grâce auquel tout autre élément est pour moi constitué. Il est le constituant qui me permet de me constituer. Le toucher est donc un élément essentiel et nécessaire de la constitution de ce qui m'est le plus intimement lié, le corps propre, mais il permet aussi la constitution de tout ce qui m'est extérieur. On peut alors dire que c'est dans le toucher que le monde se donne à moi dans le sens où c'est dans le toucher que le monde se constitue fondamentalement. Cela se passe de deux façons. Premièrement, le toucher, en tant qu'organe qui constitue le corps propre et en tant que socle de toutes les autres sensations, me permet de m'intégrer, via mon corps, dans le monde. Ensuite, ce n'est que par le toucher que le monde se donne à moi, à la fois de façon évidente, et à la fois de façon exacte ; donation qui a lieu dans un contact direct entre le monde et moi. Car dans le toucher, les choses se donnent, sans distance et avec évidence. Les autres sens, au contraire, impliquent nécessairement une distance entre l'organe percevant et l'objet perçu. *Le sens tactile est le seul qui ne puisse fonctionner que dans la proximité, et dont les sensations ne peuvent être empêchées par l'environnement dans lequel il sent*. Ce faisant, l'organe tactile est directement en contact avec ce qu'il constitue. Ce que nous percevons tactilement ne peut donc jamais être uniquement une représentation, *il faut toujours*

que l'élément touché soit là, en chair et en os. C'est pourquoi ce qui est touché se donne nécessairement immédiatement et en lui-même. Pourtant, l'erreur tactile existe. Mais en fait, elle ne vient pas d'une défaillance du toucher lui-même, mais bien plutôt d'une anomalie de l'organe tactile. Tandis que je peux me tromper en croyant voir au loin des hommes alors que ce sont des arbres, la proximité nécessaire à l'effectivité du toucher rend impossible ce type d'erreur. L'élément touché ne peut pas se donner de façon floue au toucher, il ne peut se présenter que tel qu'il est. Ce qui peut par contre affecter la sensation tactile, et la déformer, c'est l'état de l'organe tactile, c'est-à-dire l'état du corps propre lui-même. Dans le cas de la constitution de la chose, si la constitution était anormale, l'erreur était imputable au corps propre constituant, et non au constitué. Mais dans le cas de la constitution du corps propre, celui-ci est à la fois constitué et constituant, la défaillance tactile vient donc du constitué lui-même.

C'est alors que se fait la jonction dans la phénoménologie husserlienne entre la subjectivité et l'objectivité. L'objectivité n'est pas ce qui existe indépendamment d'un sujet percevant. Bien au contraire, ce n'est que par la perception, qui est nécessairement perception subjective, qu'elle se donne. Il faut alors différencier différents types d'objectivités : l'objectivité qui se constitue au sein de l'attitude solipsiste, celle qui se constitue au sein de l'attitude intersubjective, et celle qui se constitue dans une objectivation, l'objectivité de la science. Dans notre écrit, nous nous sommes concentrés sur les éléments qui permettent le premier type d'objectivité. Dans l'attitude solipsiste, c'est en effet sur ma perception normale, qui repose sur la continuité des expériences perceptives, que l'objectivité se fonde. Si j'ai toujours perçu que tel mur est rugueux, cela devient pour moi un fait objectif. Mais ce n'est pas une objectivité qui serait dénuée de sens ou affaiblie par sa nécessaire relation au sujet percevant. Il s'agit bien ici d'une *objectivité au sens fort*. Pas au sens où ma perception serait conforme à la réalité, mais au sens où *c'est ma perception qui est le référent à partir duquel le monde acquiert du sens*.

Cette nouvelle façon de définir l'objectivité, Husserl l'applique au toucher, ce qui lui permet de le considérer sous un autre angle. Alors que le toucher était auparavant soit considéré du point de vue de la sensibilité – comme c'est le cas chez Descartes – soit du point de vue de la vérité – comme chez Aristote – c'est de ces deux points de vues réunis que Husserl le considère. *Le toucher me donne cette vérité que je suis un corps propre*. Il me permet de le connaître, non pas subjectivement, mais objectivement. Car *c'est le sujet*

percevant qui donne du sens à toute chose. Il y a donc, dans la sphère de la perception du sujet solipsiste, la possibilité de l'objectivité.

Seulement, il y a un second degré d'objectivité, qui ne se donne que dans l'intersubjectivité, ainsi qu'un troisième degré, celui des sciences de la nature. Si dans l'attitude solipsiste le corps propre ne se donne que grâce à ce moment originaire dans lequel le toucher constitue mon corps, il est certain qu'en passant à une couche supérieure de la constitution, celle de l'intersubjectivité, le toucher restera originairement nécessaire. Mais il faudrait se demander si la découverte et la collaboration avec d'autres *ego* a pour conséquence que le toucher acquiert une nouvelle fonction. Au sein de la constitution du corps propre, nous avons en effet vu que le toucher contribue de façon diversifiée à chaque strate du corps propre. C'est pourquoi nous sommes en droit de nous interroger sur la possibilité d'un élargissement du rôle tactile. Peut-être est-ce dans le rapport à autrui que cette possibilité se réalise, mais peut-être que cela est possible, sans avoir à quitter l'attitude solipsiste. En effet, nous avons mentionné dans le chapitre V la possibilité d'exercer notre corps de telle façon que le champ des mouvements possibles s'élargisse. C'est par exemple ce qui arrive dans la pratique de la danse. Mais on peut se demander si ces mouvements, qui sont nouvellement possibles, ne font que s'ajouter à la sphère des mouvements une fois que le corps est déjà pleinement constitué. Ou si, au contraire, ils entrent eux aussi dans la constitution du corps propre. Cette dernière hypothèse signifierait alors que la constitution par le toucher n'est pas simplement un moment originaire, mais qu'il est aussi *un moment toujours possible*. La constitution de mon corps ne serait alors pas un événement délimité dans le temps, mais *une structure toujours susceptible d'enrichissement*.

BIBLIOGRAPHIE

Sources primaires :

HUSSERL, E., *Der cartesianischen Meditatione*. (Coll. Husserliana I). Traduit de l'allemand par Gabrielle Pieffer et Emmanuel Levinas, *Méditations cartésiennes*, Paris : VRIN, 1947. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques).

HUSSERL, E., *Ideen zu einer reinen Phänomenologie und phänomenologischen Philosophie*, édité par Walter Biemel, La Haye : Martinus Nijhoff, 1950. (Coll. Husserliana III). Traduit de l'allemand par Jean-François Lavigne, *Idées directrices pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique pures*, Paris : Gallimard, 2018. (Coll. Nrf).

HUSSERL, E., *Phänomenologische Untersuchungen zur Konstitution*, édité par Marly Biemel, La Haye : Martinus Nijhoff, 1952. (Coll. Husserliana IV). Traduit de l'allemand par Eliane Escoubas, *Recherches phénoménologiques pour la constitution*, Paris : Presses Universitaires de France, 1996. (Coll. Épiméthée).

HUSSERL, E., *Die Phänomenologie und die Fundamente der Wissenschaften*, édité par Marly Biemel, La Haye : Martinus Nijhoff, 1952. (Coll. Husserliana V). Traduit de l'allemand par Dorian Tiffeneau, « Chapitre premier : Les différentes régions de la réalité », et « Appendice I », in *La phénoménologie et les fondements des sciences*, Paris : Presses Universitaires de France, 1993. (Coll. Épiméthée).

HUSSERL, E., *Die krisis der europäischen wissenschaften und die transzendente phänomenologie*, édité par Martinus Nijhoff, La Haye : Martinus Nijhoff Publishers, 1954. (Husserliana VI). Traduit de l'allemand par Gérard Granel, « Chapitre II : Elucidation de l'origine de l'opposition moderne entre l'objectivisme physicien et le subjectivisme transcendantal », in *La crise des sciences européennes et la phénoménologie transcendantale*, Paris : Gallimard, 1989, §§ 8-10. (Coll. Tel).

HUSSERL, E., *Vorlesungen zur Phänomenologie des inneren Zeitbewusstseins*, La Haye : Martinus Nijhoff, 1969. (Husserliana X). Traduit de l'allemand par Henri Dussort, *Leçons pour une phénoménologie de la conscience intime du temps*, Paris : Presses universitaires de France, 2002. (Coll. Épiméthée).

HUSSERL, E., *Analyzen zur passiven Synthesis*, Dordrecht : Kluwer Academic Publishers, 1966. (Husserliana XI). Traduit de l'allemand par Bruce Bégout et Jean Kessler, *De la synthèse passive*, Grenoble : J. Millon, 1998. (Coll. Krisis).

HUSSERL, E., *Zur Phänomenologie der Intersubjektivität*, édité par Iso Kern, La Haye : Martinus Nijhoff, 1973. (Husserliana XIII). Traduit de l'allemand par Nathalie Depraz, « Appendice LXX » *Sur l'intersubjectivité I*, Paris : Presses Universitaires de France, 2011, pp. 125-151. (Coll. Épiméthée).

HUSSERL, E., *Ding und Raum, Vorlesungen 1907*, édité par Ulrich Claesges, La Haye : Martinus Nijhoff, 1973. (Husserliana XVI). Traduit de l'allemand par Jean-François Lavigne, *Chose et espace, leçons de 1907*, Paris : Presses universitaires de France, 1989. (Coll. Épiméthée).

HUSSERL, E., *Logische Untersuchungen : Elemente einer Phänomenologischen Aufklärung der Erkenntnis*, édité par Max Niemeyer, Halle-sur-Saale : Max Niemeyer Verlag, 1921. (Husserliana XIX). Traduit de l'allemand par Hubert Elie, Arion L. Kelker et René Schérer, « Appendice : Perception externe et perception interne. Phénomènes physiques et phénomènes psychiques », in *Recherches logiques 3 : Éléments d'une élucidation phénoménologique de la connaissance*, Paris : Presses Universitaires de France, 2009, pp. 269-293. (Coll. Épiméthée).

HUSSERL, E., « *Die Erde bewegt sich nicht* », in *Philosophical Essays in Memory of E. Husserl*, édité par Marvin Farber, Cambridge : Harvard University Press, 1940. Traduit de l'allemand par Didier Franck, Dominique Pradelle et Jean-François Lavigne, *La Terre ne se meut pas*, Paris : Les Éditions de Minuit, 1989. (Coll. Philosophie).

Sources secondaires :

ARISTOTE, *De l'âme*, traduit du grec par Pierre Thillet, Paris : Gallimard, 2005. (Coll. Folio essais).

ARISTOTE, *Métaphysique*, traduit du grec par Marie-Paule Duminil et Annick Jaulin, Paris : Flammarion, 2008. (Coll. GF).

BARBARAS, R., *Introduction à la philosophie de Husserl*, Paris : VRIN, 2015. (Coll. Bibliothèque d'histoire de la philosophie).

BRENTANO, F., *Psychologie vom empirischen Standpunkt*, Leipzig : Duncker & Humblot, 1874. Traduit de l'allemand par Maurice de Gandillac, « Chapitre I : Notion et objet de la science psychique », in *Psychologie du point de vue empirique*, Paris : VRIN. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques).

DESCARTES, R., *Meditationes de Prima philosophia*, Paris : Adam et Tannery, tome VII, 1641. Traduit du latin par Florence Khodoss, *Méditations métaphysiques*, Paris : Presses Universitaires de France, 2012. (Coll. Quadrige).

DESCARTES, R., *Principia philosophiae*, Paris : Adam et Tannery, tome VIII, 1644. Nouvelle traduction du latin par Denis Moreau, « Lettre-préface », in *Principes de la philosophie*, Paris : VRIN, 2009. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques)

DRUMMOND, J., *Historical dictionary of Husserl's philosophy*, édité par Jon Woronoff, New Jersey : Scarecrow Press, 2008. (Coll. Historical dictionaries of religions, philosophies and movements, n°81).

FINK, E., *Nähe und distanz*, édité par Albert Karl, Fribourg/Munich : Alber-Broschur Philosophie, 1976. Traduit de l'allemand par Jean Kessler, « Les concepts opératoires dans la phénoménologie de Husserl », in *Proximité et distance*, Grenoble : J. Millon, 1994. (Coll. Krisis).

HUME, D., *An Enquiry concerning Human Understanding*, extrait de *Enquiries Concerning Human Understanding and Concerning The Principles of Morals*, édité par L.A. Selby-Bigge et Peter Nidditch, 1748. Traduit de l'anglais par Michel Malherbe, « section IV », in *Enquête sur l'entendement humain*, Paris : VRIN bilingue, 2008. (Coll. Bibliothèque des textes philosophiques).

LEVINAS, E., *Théorie de l'intuition dans la phénoménologie de Husserl*, Paris : VRIN, 1970. (Coll. Bibliothèque d'histoire de la philosophie).

MARIN, C., « L'œil et la main : la "métaphysique du toucher" dans la philosophie française, de Ravaisson à Derrida », *Les Etudes philosophiques*, 2003/1, n°64, pp. 99-112. ISBN 9782130534402

MARION, J-L., *Sur la pensée passive de Descartes*, Paris : Presses Universitaires de France, 2013. (Coll. Épiméthée).

PATOČKA, J., *Úvod do Husserlovy fenomenologie*, Archives Patočka de Prague. Traduit du tchèque par Erika Abrams, « Chapitre VIII : Constitution du corps et de la communauté », in *Introduction à la phénoménologie de Husserl*, Grenoble : J. Millon, 1992, pp. 179-224. (Coll. Krisis).

ROMANO, C., Après la chair, *Revue de la philosophie française et de langue française* [En ligne], Vol XXI, n°2, 2013, pp. 1-29. Disponible à l'adresse :

<https://fr.scribd.com/document/225153043/Claude-Romano-Apres-La-Chair> ; DOI : [10.5195/jffp.2013.611](https://doi.org/10.5195/jffp.2013.611)

SALANSKIS, J-M., *Husserl*, Paris : Les Belles Lettres, 2011. (Coll. Figures du savoir).

VASSILIOU, F., « Perceptual constitution in Husserl's phenomenology: The primacy of tactual intentionality », in *The New Yearbook for Phenomenology and phenomenological Philosophy*, Vol. XV, édité par Daniele De Santis et Emiliano Trizio, Londres: Routledge, 2017.